

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 24 septembre 2018

Délibération n° 2018 – 24/09/2018 – 1

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 10 juillet 2018

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve avec 23 voix pour, 4 refus de prendre part au vote :

le verbatim du Conseil d'administration du 10 juillet 2018.

Dijon, le 25 septembre 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 10 juillet 2018

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 10 juillet 2018

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (présente jusqu'à 17h15 puis procuration à Sandrine ROUSSEAUX),
Madame Sylviane LEONI (présente jusqu'à 17h15),
Monsieur Louis de MESNARD.

Membre excusé

Monsieur Sébastien CHEVALIER.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAUX,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (présente jusqu'à 18h50),
Monsieur Jean SUISSE (présent jusqu'à 15h30 puis procuration à Alexandre FOURNIER).

Membre absent

Monsieur Philippe SALVADORI.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Alexandre FOURNIER,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN (présent jusqu'à 17h30).

Membres excusés

Madame Tania CARNET,
Monsieur David COUSSON.

Membre absent

Madame Delphine BADIAN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Monsieur Alexandre ARMAND (présent à partir de 15h),
Madame Amélie BOUDIER,
Monsieur Théo CADEL (suppléé par Rémi CADEL),
Monsieur Pierre-Louis MAGNAT (présent jusqu'à 17h35),
Madame Clara PRIVÉ.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Elisabeth BEAU (présente jusqu'à 15h45 puis procuration à Louis de MESNARD),
Monsieur Lionel BRETILLON (procuration à Frédéric DEBEAUFORT),
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Francine CHOPARD jusqu'à 18h30),
Madame Aline GRANDIDIER,
Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 17h),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (présent jusqu'à 16h puis procuration à Alain BONNIN),
Madame Pascale PONSE (présente jusqu'à 16h30 puis procuration à Christelle SERÉE-CHAUSSINAND).

Membre absent

Monsieur Jean-Claude MEUNIER-LARIOTTE.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Maud GIRIN, représentante de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget, aux investissements et au pilotage,
Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle des Ressources humaines,
Monsieur Sylvain TRICHARD-COMPAROT, Directeur de cabinet du Président de l'université.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) – Messieurs Ameur Aichi, Jean-Marc Bourgeon et Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 28 mai 2018	16
III) Questions financières	16
1. Examen et vote du budget rectificatif n° 1	16
2. Tarifs, subventions et dons	30
3. Sorties d'inventaire	31
4. Tarification des diplômes d'université	31
5. Master REVI hybride	34
IV) Soutenabilité de l'offre de formation à distance (CFOAD)	38
V) Travaux du Comité Technique (CT) du 11 juin 2018	48
1. Dispositif de formation des nouveaux MCF	49
2. Bilan action sociale 2017 et projet 2018	50
3. Nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)	50
IX) Questions diverses	51
2. Présentation du RGPD	51
V) Travaux du Comité Technique (CT) du 11 juin 2018 (<i>Reprise</i>)	56
3. Nomination d'un délégué à la protection des données (DPD) (<i>Reprise</i>)	56
4. Schéma directeur du numérique 2017-2022	58
VI) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 18 juin 2018	62
1. Commission Vie de l'étudiant du 6 juin 2018	62
2. Commission FSDIE du 7 juin 2018	65
3. Rentrée 2018 en L1 : vote des maquettes relatives aux parcours personnalisés de formation dans le cadre du dispositif AGIL	73
4. Commission de la pédagogie du 6 juin 2018	74
- Projets internationaux	74
- Appels à projets ISITE : ouverture de Masters en anglais UBFC – rentrée 2019	76
- Unités d'enseignement transversales : projets de créations et demandes de modifications	86
- Diplômes d'université et formations courtes	88
- Diplômes nationaux	90
5. Calendrier universitaire 2018-2019 : étude des propositions des composantes	92
6. Remboursement des droits d'inscription : procédures comptables applicables au titre de l'année 2018-2019	95
7. Calendrier des procédures d'inscription à l'Université de Bourgogne pour l'année 2018-2019 – complément pour la césure post-bac	96
VII) Demandes de subventions déposées au titre de l'appel à projets « Partenariats, attractivité et vie étudiante »	97
VIII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	98
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	98
2. Compte rendu des conventions hors subventions	100
IX) Questions diverses (<i>Reprise</i>)	100
1. Dénomination de la bibliothèque universitaire d'Auxerre (site de l'IUT)	100

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 10 JUILLET 2018)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Mesdames et Messieurs, chers collègues et chers étudiants, il est 14 heures et je vais donc ouvrir ce conseil d'administration qui est le dernier de l'année universitaire en cours.

Je vous remercie vivement d'être présents pour un conseil qui est dense aujourd'hui, vous l'avez remarqué, mais qui va être dominé par la présentation du budget rectificatif. Du premier budget rectificatif de l'année.

Je vais ouvrir ce conseil d'administration par des points d'information générale.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Là aussi, l'actualité est riche et vous allez voir qu'un certain nombre de ces points que je vais partager avec vous rapidement pourraient, pour certains d'entre eux, appeler des discussions longues et de nature politique, que je vous propose de reporter à la rentrée parce qu'on n'aura pas le temps matériel d'approfondir et d'avoir des discussions politiques sur l'ensemble des points, à la fois liés à la pédagogie et liés au contexte financier sur lequel je veux vous donner des informations.

Je vais d'abord commencer par deux bien tristes nouvelles qui sont les décès de deux de nos collègues, le décès récent de M. Patrice Dupré, qui était enseignant à l'IUT de Chalon-sur-Saône et qui est décédé le 16 juin dernier, et puis récemment, la semaine dernière, M. François Vinckel, enseignant à l'UFR Droit et Sciences économique et politique. Deux collègues qui étaient bien connus, appréciés et aimés de leurs étudiants et de tous leurs collègues qui ont pu les côtoyer. Ce sont deux pertes qui sont cruelles pour notre université.

J'ai, bien sûr, adressé un message aux communautés respectives de ces deux collègues au nom de l'ensemble de l'établissement.

Je voudrais rapidement partager avec vous un certain nombre d'informations de nature financière, qui auront probablement des conséquences très importantes, mais tellement importantes, encore une fois, que je vous en fais part aujourd'hui et puis on débattrait probablement à la rentrée sur ces différents points.

Tout d'abord, un premier point sur la CVEC, qui est la Contribution Vie Étudiante et de Campus, qui est une nouvelle contribution financière dont vont devoir s'acquitter l'ensemble des étudiants qui s'inscrivent dans les universités et les écoles.

Cette contribution vie étudiante et de campus, elle va se monter à 90 euros pour les étudiants et elle est collectée par les CROUS qui reversent une quote-part aux établissements, et pour les universités comme la nôtre, le montant du reversement qui est prévu est de 41 euros par étudiant.

La mise en place de la CVEC crée une situation budgétaire qui est un petit peu nouvelle. Il faudra donc qu'ensemble, nous mesurions bien les conséquences.

Parallèlement à cette information sur la mise en place de cette contribution vie étudiante, nous avons été informés en fin de semaine dernière des montants des droits d'inscription pour la rentrée universitaire 2018-2019, et les montants de ces droits d'inscription pour les diplômes nationaux affichent des baisses :

- une baisse de 14 euros pour le cycle Licence, avec donc des droits d'inscription qui seront de 170 euros au lieu de 184 euros ;
- une baisse en Master de 13 euros, donc avec des droits qui seront de 243 euros alors qu'ils étaient de 256 euros en 2017 ;
- et une baisse également des droits d'inscription relatifs au diplôme de doctorat, qui se monteront cette année à 380 euros alors qu'ils étaient de 391 euros l'année passée.

Alors, évidemment, là aussi, ceci aura des conséquences budgétaires et je vous propose qu'on puisse en débattre de façon plus approfondie à la rentrée.

Troisième point sur le plan financier, l'État est en train de mettre en place une nouvelle procédure d'allocation de ressources aux établissements d'enseignement supérieur et aux universités dans le cadre d'une démarche qui va s'appeler « un dialogue de gestion » et qui sera un dialogue probablement sur les éléments de stratégie universitaire et qui portera sur une partie de la dotation de l'établissement.

On voit donc qu'à travers ce dialogue de gestion, on va passer d'un dispositif qui est le dispositif de la dotation, qui est notifiée de façon très verticale aux établissements chaque année, à un dispositif qui sera un dispositif qui sera beaucoup plus négocié et discuté en fonction des objectifs de l'établissement.

Pour l'année 2019, ce dialogue de gestion se met en place de façon expérimentale. Il va concerner 7 établissements - établissements ou COMUE, en fait -, et l'idée du gouvernement est d'étendre ce dialogue de gestion à l'ensemble des établissements pour le budget 2020.

Ce dialogue de gestion pose, bien entendu, un ensemble de questions importantes.

Par exemple, portera-t-il uniquement sur une masse financière qui vient s'ajouter au socle de fonctionnement des établissements, et auquel cas, c'est une sorte de bonus contractuel négocié sur des éléments stratégiques, qui peut venir s'ajouter à des ressources de fonctionnement, ou, à l'inverse, ce dialogue contractuel portera-t-il également sur le socle de fonctionnement des universités ?

Il a été évoqué que dans notre socle de fonctionnement, 95 % de la masse financière dont nous sommes délégataires puissent être sanctuarisés et sécurisés, mais que le dialogue de gestion puisse éventuellement porter sur 5 % de notre budget récurrent de fonctionnement.

On voit bien que si c'est ce choix qui est fait, la nature du dialogue de gestion est tout autre puisqu'actuellement, dans les établissements comme le nôtre qui ont

une masse salariale qui est souvent comprise entre 80 et 85 % du budget, nous n'avons pas 5 % de notre budget pour prendre des décisions de nature politique.

De fait, si le dialogue de gestion porte sur 5 % de la dotation de fonctionnement, du budget de fonctionnement, la réalité des choses est que la politique universitaire sera véritablement portée et construite au niveau de l'État et non plus au niveau de l'établissement.

Donc si le choix est fait que ce dialogue de gestion porte sur le socle de financement des universités, c'est clairement une remise en cause, me semble-t-il, de l'autonomie des universités par rapport à la tutelle de l'État.

Vous voyez donc que derrière cette question du dialogue de gestion peuvent découler en cascade des questions qui sont des questions très importantes et très profondes en matière de stratégie des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Pour l'heure, nous n'avons pas davantage d'informations sur le périmètre qu'aura ce dialogue de gestion, nous ne savons pas non plus comment il sera conduit et donc, là aussi, je vous propose que sur ce point, qui est très récent puisque l'annonce en a été faite il y a quelques jours, sur ce point éminemment important, nous puissions débattre de façon plus approfondie à la rentrée, quand nous aurons davantage d'éléments sur le cadre dans lequel va se construire ce dialogue de gestion.

Voilà pour l'essentiel des informations que je voulais partager avec vous sur les points financiers de ces quelques semaines et même quelques jours pour certains d'entre eux.

Quelques informations maintenant sur la formation. La politique de formation.

D'abord, je voudrais vous dire que le nouvel arrêté licence a été voté hier, je crois, par le CNESER. Il a été adopté par le CNESER et donc cet arrêté licence qu'il convient que nous puissions examiner sereinement et dont on aura besoin d'approfondir les éléments, met en place un certain nombre de règles qui seront des règles qui sont nouvelles.

La philosophie de la ministre en matière de licence étant que, davantage que maintenant, le cycle Licence doit être un cycle qui doit permettre un enseignement qui soit personnalisé et qui soit mieux adapté à chaque étudiant.

C'est donc cette vision très, très philosophique et très profonde de la ministre, je crois, qui imprègne ce nouvel arrêté licence que, là aussi, nous examinerons en détail et dont nous pourrons discuter à la rentrée.

En matière de formation, deuxième point qui est important, c'est la situation actuelle de Parcoursup. Je vais donc passer la parole à Christelle Serée-Chaussinand qui suit pour nous ce dossier au jour le jour et qui va pouvoir nous faire le point de la situation dans notre université.

Mme Serée-Chaussinand.- Juste quelques chiffres qui sont les chiffres d'hier, donc 9 juillet 2018.

Pour rappel, pour contextualiser les chiffres que je vais vous dire, les deux chiffres de référence, ce sont le nombre de dossiers classés et le nombre de places en L1 à l'uB.

Donc le nombre de dossiers classés, c'est 29 948, soit environ 30 000 dossiers classés, et le nombre de places en L1, c'est 5 995, soit environ 6 000 places en L1.

Au 9 juillet, donc hier, nous avons reçu 4 347 oui définitifs à l'uB - donc les jeunes acceptent la proposition qui leur est faite sur Parcoursup de façon définitive.

1 325 ont répondu oui à l'uB mais ont des vœux en attente. On peut donc supposer qu'ils attendent peut-être qu'un de ces vœux se débloque et, dès lors, n'optent pas pour l'université.

Et il nous restait hier 2 066 candidatures. Pas candidats. 2 066 candidatures en attente.

Hier également, nous avons 23 formations sans candidat en attente, donc qui sont entrées depuis un certain temps dans la phase complémentaire qui a commencé, pour certaines, dès le 26 juin.

Et puis comme vous le savez, nous mettrons en place à la rentrée un dispositif « oui si » de parcours personnalisé de formation, et donc je vous donne trois chiffres concernant ce dispositif.

Nous avons 183 étudiants qui ont répondu oui définitivement au dispositif AGIL, donc à ce parcours personnalisé de formation, et 116 qui ont répondu oui mais qui ont quelques vœux en attente.

Donc potentiellement, à la rentrée, nous pourrions accueillir environ 300 étudiants dans ce dispositif AGIL, donc personnalisé.

Et puis juste pour terminer, vous dire que se réunit régulièrement la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur. La prochaine réunion aura lieu le 16 juillet.

Et aussi, pour information, dire que celle du 4 juillet a été annulée parce qu'il n'y avait pas énormément ou même pas de dossier de demande d'examen par le Rectorat et les établissements du supérieur de l'Académie.

Ensuite, les travaux de cette commission seront suspendus pendant l'été.

Elle reprendra ou plutôt ils reprendront le 20 août et ensuite, de façon régulière, toutes les semaines, nous nous retrouverons pour étudier d'éventuels recours.

Le Président.- Merci. Merci beaucoup, Christelle.
Toujours sur le... Oui, allez-y.

Mme Privé.- Je tiens juste à réinsister sur la publication des paramétrages de l'outil d'aide à la décision, pour de nombreuses raisons, comme il avait été déjà demandé la dernière fois en CA.

Premièrement, dans un souci de transparence qui me semble évident, notamment au niveau des étudiants en réorientation qui ne savent pas... dont moi-même je fais partie, qui ne savent pas quelle a été la décision et la manière dont leur candidature a été reçue.

Il serait intéressant aussi de voir les premiers paramétrages de cette année dans un souci d'améliorer le dispositif pour l'année prochaine et que nous puissions tous en discuter... en discuter ensemble. Excusez-moi.

De plus, nous allons en parler dans les questions diverses, mais avec la nouvelle réglementation européenne, toute utilisation de données personnelles doit être rendue publique.

Donc je pense qu'il serait bien aussi dans un souci de confiance entre les citoyens et les institutions publiques, dont l'université de Bourgogne fait partie, que nous puissions... que l'université de Bourgogne puisse divulguer ces outils... ces paramétrages de l'outil d'aide à la décision.

Le Président.- Oui, c'est quelque chose dont vous m'avez déjà parlé, mais je vous répète qu'il n'y a pas d'algorithmes de classement qui sont utilisés dans

Parcoursup. Il y a des outils d'aide à la décision, mais *in fine* il y a toujours un jury qui prend une décision, qui est constitué par des enseignants et qui est un jury qui est souverain. Il y a simplement des outils qui viennent aider à la prise de décision du jury et donc on n'est pas du tout dans une situation qui répond à ce qu'est la définition d'un algorithme.

Alors, je reste sur les points liés à la formation.

Je voudrais également vous dire que suite à l'annonce récente qui a été faite par la ministre, il y a quelques jours, de sa volonté d'ouvrir pour la rentrée prochaine 10 000 places supplémentaires dans l'enseignement supérieur dans notre pays, nous avons été naturellement sollicités par la Rectrice pour voir quelles étaient les possibilités à l'université de Bourgogne d'étendre nos capacités de recrutement pour la rentrée prochaine.

Il se trouve que dans la situation actuelle de l'université de Bourgogne, l'ensemble des directeurs de composante que nous avons consultés sur cette question, estiment qu'il n'est plus possible actuellement d'aller au-delà des capacités d'accueil telles qu'elles ont été annoncées déjà antérieurement pour la rentrée 2018-2019. Les composantes estiment toutes que tous les efforts ont été faits et je voudrais rappeler les efforts qui ont été faits par l'université de Bourgogne depuis les années passées, depuis 2012 : environ 26 000 étudiants en 2012, environ 30 000 étudiants cette rentrée. Une croissance continue des effectifs étudiants qui ont été accueillis à l'université malgré une situation budgétaire difficile.

Je veux rappeler aussi l'augmentation, malgré ce contexte difficile, de 250 étudiants de la capacité d'accueil pour la rentrée 2018, mais compte tenu de la situation de l'établissement au plan financier, compte tenu de la situation de l'établissement en matière de potentiel enseignant, des équipes enseignantes, compte tenu également de la situation souvent maintenant très limitée dans laquelle nous sommes en termes de salles, en termes de locaux, en termes d'équipements (équipements de travaux pratiques, équipements sportifs, etc.), les directeurs de composante estiment ne plus être en mesure d'accueillir davantage d'étudiants que l'effort qui a été consenti.

J'ai donc, bien entendu, informé Mme la Rectrice de cette décision de l'université de Bourgogne que nous regrettons tous et, évidemment, nous sommes tous bien conscients du fait que la mission d'une université, c'est d'accueillir autant que possible des étudiants pour bien les former, mais précisément nous avons aussi... nous considérons que nous avons atteint un seuil et que nous souhaitons privilégier à ce stade la qualité de nos formations au nombre d'étudiants que nous pourrions accueillir et probablement, ce seuil étant atteint, accueillir davantage d'étudiants sans moyens serait risquer de dégrader la qualité de nos formations. J'ai donc décidé de suivre l'avis unanime des directeurs de composante dans leur préconisation et de ne pas afficher d'augmentation de capacité d'accueil.

Voilà sur le plan des derniers éléments.

Et puis nous avons également une information importante sur le site d'Auxerre que je vais laisser Frédéric Debeaufort, qui a porté ce dossier, vous présenter.

Pardon, Peggy. Je ne vous avais pas vue. Excusez-moi.

Mme Cénac-Guesdon.- Je souhaite juste revenir sur l'intervention de Mme Privé.

Mme Privé a bien précisé qu'il ne s'agissait pas de l'algorithme, mais des outils d'aide à la décision.

Donc ce que nous demandons nous aussi, c'est juste la transparence sur les paramètres qui ont permis de faire ces outils d'aide à la décision, tout en sachant très bien que ce qui sort de ces outils d'aide à la décision n'est pas le classement définitif.

Mais il me semble important aussi pour les futures générations de... et les futurs lycéens de savoir exactement quels sont les critères qui ont de l'importance dans les formations qu'ils visent et, étant donné qu'il y a la précaution indiquant qu'il y a de l'humain dans le traitement des dossiers et qu'on se réserve le droit de modifier le classement qui sort de ces outils qui ne sont que des outils, moi je pense qu'on peut très bien assortir la publication de ces paramétrages avec la phrase qui indique que ce n'est pas un classement définitif.

Cela, à mon avis, serait un ajout et un atout important pour notre université.

D'autres universités l'on fait, je ne vois pas pourquoi, à l'université de Bourgogne, on ne pourrait pas le faire.

Le Président.- Mais donc, encore une fois, ces paramètres des outils d'aide à la décision, ils ont été votés dans les conseils...

Mme Cénac-Guesdon.- Non.

Le Président.- Donc ce sont des éléments qui sont...

Mme Cénac-Guesdon.- Ça, c'est faux.

Le Président.- ...qui sont bien connus de tous.

Mme Cénac-Guesdon.- Non, non.

Le Président.- Voilà.

Frédéric, donc deux points, un point sur Auxerre et un point sur les moyens dans le cadre de la loi ORE.

M. Debeaufort.- Bonjour à toutes et à tous.

Je vais peut-être déjà commencer par les moyens puisque cela fait suite aussi aux précédents points aussi bien financiers que sur les capacités d'accueil.

Par rapport aux annonces que nous vous avons présentées lors du précédent conseil d'administration quant à l'augmentation de nos capacités d'accueil prévues pour cette rentrée, les annonces parlaient d'emplois et de postes.

Il s'avère au final que les notifications ne font pas référence à des emplois ou à des postes, c'est-à-dire à une augmentation de nos plafonds d'emplois, mais à une masse salariale équivalente.

Donc c'est une précision importante dans le sens où la masse salariale équivalente qui est affectée à l'université de Bourgogne par équivalent emploi ne couvre pas, par exemple, la totalité du coût d'un enseignant maître de conférences.

Donc sur ces moyens supplémentaires qu'on a reçus dans le cadre de la loi ORE dans le cadre de l'augmentation des capacités d'accueil, il y aura, certes, quelques recrutements. Pas à hauteur de ce qui avait été annoncé puisque cela ne couvre pas la totalité de la masse salariale mais, par contre, on couvrira la totalité des heures engendrées par cette augmentation d'effectifs et l'augmentation des capacités d'accueil.

Cela est aussi une précision qu'on souhaite apporter en point d'information.
Pas de remarques sur ce point-là ?

Donc je vais enchaîner sur le site d'Auxerre et les changements qui s'opèrent, en particulier pour la formation d'ingénieur spécialité « Génie industriel », qui était la toute dernière formation d'ingénieur non portée par une école d'ingénieur puisqu'elle était portée par l'UFR Sciences et Technologies... Sciences et Techniques, pardon.

Donc on était la toute dernière formation d'ingénieur en France qui ne soit pas portée par une école d'ingénieur et la CTI, lors de la dernière évaluation de 2016, nous avait donc, entre guillemets, intimé l'ordre de trouver une solution pour cette formation d'ingénieur et de l'adosser à une des écoles d'ingénieur.

L'université de Bourgogne n'en ayant que deux, l'ISAT et l'ESIREM, et après discussions entre l'ISAT et l'ESIREM, la formation d'ingénieur « Génie industriel », portée par Sciences et Techniques, il s'avère que c'est l'ISAT qui sera le porteur de cette formation. Donc à partir de la rentrée 2020, les étudiants apprentis actuellement inscrits en Sciences et Techniques seront donc non plus étudiants de Sciences et Techniques, mais seront des diplômés de l'ISAT spécialité « Génie industriel ».

Donc les statuts de l'ISAT vont évoluer puisqu'il y aura deux sites, le site original de Nevers mais aussi un nouveau site qui sera le site d'Auxerre. Ce qui fait aussi que pour le campus universitaire d'Auxerre, il accueillera à court terme une école d'ingénieur, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Donc cela répond aux attentes du ministère et aux attentes de la CTI, ce qui nous engage aussi dans la pérennité de cette formation par apprentissage qui, je vous le rappelle aussi, est la plus ancienne formation d'apprentissage en France sur le niveau ingénieur puisqu'elle a 28 ans aujourd'hui... Enfin, cette année.

Voilà sur ce point.

Le Président.- Merci, Frédéric.

J'ajoute que c'est vraiment, en termes d'image de la région Bourgogne, un très beau dossier puisqu'il permet de consolider au nord et à l'ouest de la Bourgogne une formation d'ingénieur de très grande qualité avec l'ISAT qui est actuellement dans le classement de *L'Usine Nouvelle*, je crois, en 35^e position sur environ 120 écoles d'ingénieur en France. C'est donc véritablement la consolidation et l'affirmation d'une formation d'ingénieur de grande qualité sur le nord-ouest du territoire bourguignon et c'est vraiment une excellente chose.

M. Debeaufort.- Pardon, j'ai oublié un élément important, c'est que ceci a été voté par le conseil de l'ISAT à l'unanimité, ce rattachement.

Le Président.- Tout à fait.

Je voudrais également vous dire, avant qu'on rentre dans l'ordre du jour, un mot d'un dossier qui a été un élément d'attention important pour nous au cours de ces dernières semaines, qui est la question des appels à projets recherche de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Vous le savez, je vous ai adressé à vous tous, administrateurs et administratrices, copie du courrier que j'ai adressé à la Présidente de Région et aux parlementaires de l'ex-Région Bourgogne ainsi qu'aux présidents d'agglomérations qui sont sièges d'implantation universitaire.

Un courrier qui exprimait l'étonnement, va-t-on dire, de la communauté de l'université de Bourgogne devant les fortes disparités qu'on a pu constater dans l'allocation de dotations de recherche entre l'ex-Région Bourgogne et l'ex-Région Franche-Comté, et en particulier l'étonnement de ce qu'un unique laboratoire de l'université de Franche-Comté, à lui seul, se voit proposer une dotation de recherche qui soit identique à celle de l'ensemble de l'université de Bourgogne.

Ceci a suscité beaucoup d'émotion, beaucoup d'interrogations, de craintes à l'université de Bourgogne et je me devais de relayer cette situation.

Les directeurs de laboratoire de l'université de Bourgogne ont, bien entendu, exprimé à la fois de la crainte de cette nouvelle situation et puis également, pour certains d'entre eux, de la colère que je comprends.

J'ai donc rencontré la Présidente de Région le 27 juin pour lui faire part de nos inquiétudes.

La réponse de la Présidente est qu'il s'agit d'une incompréhension de nature technique.

Mais quand les incompréhensions techniques se chiffrent en millions d'euros, je lui ai fait remarquer que c'était des problèmes qui prenaient une dimension qui était une dimension politique.

Nous avons donc échangé tous les deux de façon prolongée, croisé nos points de vue.

La Présidente m'a assuré que l'université de Bourgogne bénéficierait en compensation de crédits FEDER supplémentaires.

Elle m'a assuré qu'à la fin de l'année 2018, la dotation recherche de l'université de Bourgogne serait significativement augmentée. Qu'elle serait même probablement plus importante que celle de l'université de Franche-Comté.

Et elle m'a assuré qu'elle serait très attentive à ce qu'aucun laboratoire de l'université de Bourgogne ne se trouve laissé sur le chemin puisque c'était la politique que nous-mêmes, université de Bourgogne, suivons qui consiste à considérer qu'à partir du moment où un de nos laboratoires, qu'il s'agisse d'une équipe d'accueil ou d'une unité mixte de recherche, est un laboratoire labellisé, alors nous soutenons tous nos laboratoires.

Donc la Présidente m'a assuré qu'elle prêterait attention à cela et donc je prends acte de ce qu'elle m'a annoncé et je jugerai à la fin de l'année 2018 ce qu'est la réalité de la situation pour la dotation de nos laboratoires et je serai, bien entendu, très attentif à cette situation.

Je n'ai pas davantage d'informations à vous dire.

On est rentré maintenant dans une phase de travail technique où avec les services de la Région, les services administratifs de l'université, nous travaillons à créer des conditions qui permettent à nos laboratoires de bénéficier de crédits FEDER.

Monsieur Hameau.

M. Hameau.- Deux remarques.

Un, concernant le premier point sur l'ISAT. C'est une bonne nouvelle que les choses évoluent comme cela et qu'il y ait une vraie volonté collective d'aller dans ce sens puisque d'une certaine manière, c'était imposé mais, pour autant, il fallait en faire une opportunité plutôt que mal le vivre. Ça, je trouve que c'est très bien.

Cela s'inscrit dans le fait qu'avec l'université de Bourgogne et au sein de la métropole de Dijon, on souhaite mettre le paquet et aller beaucoup plus fortement et plus vite sur les écoles d'ingénieur puisque c'est un point faible de notre territoire.

Donc il y aura dès la rentrée prochaine un travail qui est en cours, là, avec ESEO, comme vous le savez, l'ESTP qui se poursuit et aussi le CESI. On a donc ces trois écoles qui vont venir et probablement d'autres mais, bon, on y travaille.

On ne renonce pas non plus à une école d'archi. On pense qu'une métropole comme Dijon, avec Nancy pas loin, pourrait éventuellement avoir quelque chose de cet ordre-là.

Pour ce qui est plus spécifiquement de ce qui s'est passé, de l'événement malheureux concernant les dotations en termes de subventions aux différents laboratoires et aux différents projets, pour dire les choses simplement, un, la métropole soutient pleinement et entièrement l'université de Bourgogne.

Les choses sont assez claires. Pour nous, ce n'est pas acceptable. On l'a fait savoir.

La deuxième chose, puisque je suis dans l'exécutif régional, j'ai aussi fait savoir que je veillerai à ce qu'en fin d'année, personnellement, les choses soient rééquilibrées aussi.

Le Président.- Merci infiniment. Merci et merci de votre soutien.

Effectivement, dans cet épisode qui est un épisode difficile et où il a fallu affirmer avec beaucoup de force la présence scientifique de l'université de Bourgogne, j'ai été largement soutenu effectivement par un certain nombre d'acteurs politiques et en particulier par la métropole et je les en remercie.

Madame Chopard.

Mme Chopard.- Oui, je voulais bien évidemment, en tant que représentante de la Région dans cette Assemblée, revenir effectivement sur cet épisode très, très pénible pour vous, très pénible pour nous.

Revenir sur le fait que c'était une première. Que c'est effectivement quelque chose qui ne s'est pas bien passé. Que la région en a vraiment conscience.

Je pense que la Présidente, effectivement, vous a assuré d'une collaboration beaucoup plus étroite tout au long de l'année pour lever toutes ces difficultés et ce déséquilibre que vous avez jugé dans la répartition des dotations aux appels à projets.

Je pense qu'effectivement, on a tous la volonté, à la Région, de porter haut et fort nos laboratoires, qu'ils soient effectivement université de Franche-Comté, des écoles d'ingénieur ou de l'université de Bourgogne.

On vous soutiendra. On vous soutient.

On ne peut qu'améliorer effectivement le dispositif et être vraiment dans une attitude de dialogue.

M. Rollin.- Monsieur le Président ?

Le Président.- Monsieur Rollin, allez-y.

M. Rollin.- Oui, moi je vais revenir dessus parce que...Alors, on pourrait, d'un côté, se satisfaire de dire « oui, la Région, c'est un problème technique et la Région va compenser par le FEDER ».

Le FEDER quand même, l'enveloppe FEDER, elle est quand même calée. Cela veut dire qu'on va re-dépouiller d'autres, que ce soit les collectivités, que ce soit d'autres, pour donner à la Région... à l'université de Bourgogne.

Moi, je trouve quand même que sur un programme tel qu'il avait été donné sur le financement de la recherche sur l'ensemble du territoire Bourgogne-Franche-Comté, c'est un mauvais signal qui est donné par la Région. C'est grosso modo dire : je finance...

Parce que quand même, si on regarde les financements, quand on voit qu'un laboratoire de Franche-Comté touche l'équivalent de la somme de l'université de Bourgogne, c'est que politiquement, on a beau me dire que c'est un problème technique, je suis assez... Comment ? Dans les arcanes des décisions politiques dans d'autres domaines de ma vie pour savoir que... Je pense que des responsables au niveau de la Région n'ont pas vu ce problème-là. Ou alors c'est qu'il y a un gros problème au niveau du management de la Région et là, je n'y crois pas.

Donc il y a quand même une décision politique derrière et quand on reprend quand même l'évolution politique de la Franche-Comté... de la Bourgogne-Franche-Comté et de la grande Région qui s'est faite, pour moi, c'est le point d'orgue.

Donc de dire « on va être compensé par le FEDER », oui, on va être compensé par le FEDER, mais on sera content, on en aura déshabillé d'autres. Ce ne sera pas l'université, ce ne sera pas l'enseignement supérieur, ce sera d'autres. Ce sera les petites collectivités dont la Région se contrefiche.

Donc cela, moi, c'est quand même sur un programme très *stricto sensu* qui est le financement de la recherche, des laboratoires de l'enseignement supérieur de la Bourgogne-Franche-Comté, voilà, il y a eu un dysfonctionnement.

Me dire que c'est un dysfonctionnement technique, non, c'est un dysfonctionnement politique et cela, Monsieur le Président, vous êtes assez pragmatique pour ne pas le dire, mais moi je le dis de manière très claire. Je le dis, cela je ne l'entends pas. De dire que c'est un... Comment ? Une volonté politique de spolier l'université.

Le Président.- C'est bien ce que j'ai dit à la Présidente de Région. Vous avez tout à fait raison, Monsieur Rollin.

D'autres interventions ?

Madame Chopard.

Mme Chopard.- Oui, lorsque vous dites, Monsieur, qu'on va déshabiller effectivement Pierre pour habiller Paul à propos des fonds européens, je pense que ce n'est pas sur les mêmes budgets et que nous ne prendrons pas sur des budgets de communes. Ce sont des budgets différents et, les années précédentes, effectivement, il y avait un financement de fonds FEDER pour la recherche.

Le Président.- En tout cas, pour l'heure... Pardon, Sandrine et puis Pierre-Antoine. Pardon.

Mme Rousseaux.- Oui, peut-être quelque chose de plus technique qui concerne les gens qui vont faire... qui ont reçu les réponses négatives par rapport aux appels à projets fonds FEDER.

Quand vous regardez les appels à projets, c'est encore des dossiers très lourds à construire. Donc il faut refaire des dossiers ou est-ce que quelque chose va transférer ?

Cela va être, j'imagine, fin d'année comme cela l'a été pour les projets Envergure, c'est-à-dire juste avant les vacances de Noël, avec les rentrées, etc., etc. Donc c'est une lourdeur qui est quand même assez importante.

Donc est-ce que les projets refusés vont être transférés ou la démarche va être simplifiée ? J'espère.

Je parle de Noël. Peut-être que je crois encore au Père Noël, mais voilà, cela rajoute vraiment à notre charge en tant qu'enseignants-chercheurs et c'est difficile au quotidien.

Le Président.- Il faudra refaire des dossiers et pendant qu'on refait les dossiers, les autres publieront.

Pierre-Antoine ?

M. Kern.- Concernant les entreprises, naturellement j'ai fait remonter l'information au MEDEF. Il va y avoir une action qui va être entreprise. Une action forte du MEDEF pour réclamer un rééquilibrage parce qu'on considère que c'est scandaleux.

Que c'est évidemment politique. Quand on donne un signal où un laboratoire en Franche-Comté a plus qu'une université, c'est évidemment un message politique qui est inacceptable.

Et j'ajouterai que pour nous, l'université de Bourgogne, quelles que soient ses implantations, l'implantation de ses laboratoires, c'est un... Comment dire ? Une source d'attractivité pour le territoire et qu'on ne peut absolument pas accepter ce qui se passe aujourd'hui.

Le Président.- Tout à fait. Merci de ce soutien.

Je rappelle que l'université de Bourgogne est le principal établissement d'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté, que l'université de Bourgogne seule, c'est 50 % des étudiants et personnels de la COMUE et que l'université de Bourgogne est le seul établissement d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne-Franche-Comté à apparaître dans le classement de Shanghai.

Si chacun s'est... Oui, Mademoiselle, allez-y.

Mme Privé.- Je tenais à m'étonner du fait que nous n'ayons pas eu vos habituelles retours et informations sur la COMUE ces derniers temps. Surtout vu les nouvelles sur lesquelles vous nous aviez laissés et du fait que c'est quand même une instance très importante.

Le Président.- Il n'y a pas d'éléments parce que je n'ai pas d'éléments supplémentaires. Je suis toujours dans l'attente du rapport de l'inspection générale.

Vous savez que l'inspection générale est venue auditer la COMUE et les dysfonctionnements de la COMUE en matière de risques psychosociaux et en matière d'organisation administrative et, pour l'heure, nous n'avons aucun retour sur cette audition et c'est la raison pour laquelle je ne reviens pas à vous puisque je n'ai pas... je n'ai moi-même pas d'information.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Donc toujours sur la COMUE mais, cette fois, est-ce que vous avez des informations sur le grand établissement, sur les ordonnances, des détails du projet qui sera construit en Bourgogne-Franche-Comté ?

Le Président.- Non... Non, non. Rien de plus.

D'abord, les ordonnances ne sont pas encore formellement votées au Parlement. Cela ne devrait pas tarder, mais depuis le temps qu'on nous dit que cela ne doit pas tarder...

On est, je crois, encore en navette entre le Sénat et l'Assemblée nationale et donc, pour ce qui concerne les établissements, on a prévu de se voir au début du mois de septembre sur une séquence de travail qui sera dédiée à la réflexion qu'on aura sur l'avenir du modèle d'enseignement supérieur et de recherche.

Pour l'instant, on peut difficilement se mettre au travail de façon précise puisqu'on n'a pas le texte des ordonnances.

D'autres remarques ? D'autres interventions sur ce point ?

S'il n'y en a pas d'autres... Madame Chopard, vous voulez intervenir ? Non ?

Bien, s'il n'y a pas d'autres interventions, on va rentrer dans... Oui, Monsieur Rollin, dernier point.

M. Rollin.- Oui, en ce début de conseil d'administration, je voulais intervenir pour une question sur laquelle je vous ai interrogé, Monsieur le Président, il y a déjà maintenant un mois, mais c'est ce qu'on appelle le dialogue social quand on n'apporte pas de réponse. Mais j'y suis habitué maintenant, depuis six ans, de ne pas avoir de réponse. Donc je me permets d'intervenir à ce conseil d'administration puisqu'il y a un caractère urgent.

Nous avons fermé... Vous avez fermé pour le cadre de travaux dans le cadre du Learning Centre, la BU Sciences Éco. Vous l'avez transférée en Droit-Lettres.

Moi, j'ai des personnels qui m'ont interpellé pour savoir comment, tout à coup, il apparaît des amplitudes horaires le lundi, mardi, mercredi. Savoir quelle va être la durée. Est-ce que c'est le temps des travaux, est-ce que cela va être (*suite inaudible*) ?

Il y a aussi toute la politique RH dont on aperçoit dans le comité de suivi, en présence de Mme la Vice-présidente des Ressources humaines et M. le DRH, que les personnes qui sont en poste actuellement vont devoir repostuler sur leur poste.

Voilà, il y a des éclaircissements qu'on a besoin d'avoir rapidement avant l'ouverture au premier... avant l'ouverture de septembre puisqu'en tant que représentants du personnel, si nous n'avons pas ces réponses-là...

Je vous rappelle quand même qu'il y a un comité technique qui existe, vous semblez de temps en temps l'ignorer, sur lequel il est compétent pour donner un avis.

Donner un avis, ce n'est pas donner une information.

Nous avons demandé lors d'un comité technique que ce point soit soumis à l'avis du comité technique. Vous l'avez inscrit en point d'information, ce qui est complètement différent.

Mais j'aimerais avoir quand même des réponses claires, et le conseil d'administration étant l'instance suprême de l'université en termes de direction, de prise de décision, dès aujourd'hui j'aimerais avoir une réponse claire. Sinon, nous ferons jouer les instances juridiques pour suspendre les décisions qui auront été prises sans l'avis du comité technique.

Le Président.- Il me semble que vous avez reçu une réponse écrite aux questions que vous aviez...

M. Rollin.- Monsieur le Président, c'est à vous-même que je me suis adressé, en tant que Président.

Jusqu'à maintenant, sur ce sujet-là, vous vous gardez bien de prendre quelque décision que ce soit. Si vous appelez... de dire qu'une décision... que ce point a été abordé dans un comité technique, je vous rappelle que ce point-là n'a pas du tout été abordé sur les amplitudes horaires. Ceci est faux, j'ai repris l'ensemble des décisions. Le cadre général a été abordé, mais ces points-là ne l'ont pas été.

Et je rappelle quand même que lors de ce comité technique, j'avais posé la question de la situation des agents, on m'a dit « rien ne changera » et là, tout à coup, on aperçoit que les agents devront eux-mêmes faire leur fiche de poste sur laquelle ils devront passer devant un jury pour postuler à la nomination.

Non, mais on marche sur la tête !

Le Président.- Donc je répète : vous avez reçu des réponses écrites aux questions qui vous ont été posées, donc je vais laisser la Vice-présidente et le DRH ré-exprimer ces réponses.

M. Rollin.- (*Intervention inaudible*).

Mme Grayot-Dirx.- Oui, alors, quelques éclaircissements par rapport à ce que vient d'exprimer M. Rollin.

Vous nous avez saisi d'une question, vous permettrez que les services apportent une réponse précise. Je pense que c'est normal dans le fonctionnement d'une université que les services puissent apporter une réponse précise aux questions que vous êtes amené à poser, quel que soit le cadre de ces questions.

J'ai sous les yeux un mail qui vous a été envoyé le 21 juin répondant à une partie des questions que vous avez rappelées ici.

Par ailleurs, sur le travail sur les fiches de poste que vous avez évoqué, c'est un travail qui est en cours. Ce sont des réunions de travail qui implique l'ensemble du personnel. Pour le moment, c'est en cours de construction. C'est une coconstruction.

Nous avons, par ailleurs, un comité de suivi du projet de Learning Centre où sont présents les personnels. Il s'est tenu il y a quinze jours, je crois.

Les inquiétudes, dans les termes que vous venez d'employer, ne sont pas remontées au niveau du comité de suivi.

S'il y a des inquiétudes fortes du personnel, ce que je peux tout à fait comprendre, je suis disponible. D'ailleurs, j'ai reçu un certain nombre de personnes ces derniers mois. Je pense que le personnel le sait.

Par ailleurs, si vous voulez qu'on en parle, là aussi je suis disponible.

Vous parlez de dialogue social, vous ne m'avez pas envoyé de demande de rendez-vous, à ce que je sache, à ce sujet ces derniers mois.

M. Rollin.- Excusez-moi de vous répondre, mais demander un rendez-vous pour un point sur lequel on demande l'inscription à l'ordre du jour au comité technique en tant qu'organisation syndicale majoritaire au sein du comité technique, nous avons le droit de demander l'inscription à l'ordre du jour. Vous l'avez mis en point d'information...

Mme Grayot-Dirx.- Oui, on l'a mis...

M. Rollin.- Stop ! Je termine. Simplement, cette raison, jusqu'à maintenant nous n'avons obtenu aucune réponse. Donc à la prochaine réunion du comité technique, nous demanderons l'inscription avec droit de vote. Là-dessus, ce sera très clair, et vous ne pourrez pas nous le refuser, nous sommes majoritaires, et nous déposerons dès la rentrée un recours suspensif sur ces ouvertures que vous voulez mettre...

Mme Grayot-Dirx.- Mais déposez un recours !

M. Rollin.- ...puisqu'il n'y a aucune autre possibilité actuellement. Voilà le dialogue social.

Comment voulez-vous qu'on ait un dialogue social, Madame la Vice-présidente, quand à chaque fois qu'on se voit, vous nous dites...

Mme Grayot-Dirx.- Arrêtez de brandir...

M. Rollin.- Non, non ! Vous nous dites « on ne peut rien modifier, un point c'est tout ».

Mme Grayot-Dirx.- Il faut arrêter avec cela, cela ne marche plus.

Le Président.- Monsieur Rollin, je crois qu'il faut...

M. Rollin.- Non, non ! C'est pour cela que je me refuse à vous rencontrer.

Le Président.- Qu'il faut garder... Il faut garder...

Mme Grayot-Dirx.- Ah bon ?

Le Président.- ...un dialogue courtois...

M. Rollin.- Oui.

Le Président.- ...dans le cadre de cette enceinte, Monsieur Rollin. Alexandre Fournier a des éléments d'information à vous donner.

M. Rollin.- Nous ne vous croyons plus. Les personnels ne vous croient plus.

Le Président.- Bien sûr que si.
Alexandre.

M. Rollin.- Vous voulez que je vous le dise avec la lecture des mails du personnel du SCD ?

M. Fournier.- Monsieur Rollin, juste une précision à vous donner par rapport à une des questions que vous avez posées sur les... Vous parlez d'extensions horaires.

Il n'y a pas du tout d'extensions horaires. La BU Sciences est fermée et il y a juste un déplacement des ouvertures du lundi et du mardi de la BU Sciences de

20 à 22 heures des moniteurs étudiants et du personnel de sécurité vers la BU Droit-Lettres, lundi et mardi.

Donc c'est juste qu'on répond au fonctionnement que connaissaient les étudiants par un déplacement de ces extensions horaires de la BU Sciences vers la BU Droit-Lettres, c'est tout.

Il n'y a pas d'impact pour le personnel.

Mme Grayot-Dirx.- Et je rappellerai que votre message date du 19 juin et que nous avons répondu le 21.

M. Fournier.- Oui, en plus.

Le Président.- Ce point est clos et je vous propose qu'on rentre dans l'ordre du jour...

Mme Privé.- S'il vous plaît ?

Le Président.- Oui, allez-y. Dernier point.

Mme Privé.- Au niveau du Learning Centre toujours, on a eu de nombreuses inquiétudes de la part des étudiants sur l'offre de livres de la BU Sciences l'année prochaine et, du coup, on aurait voulu proposer des solutions au niveau de cette offre de livres qui va être drastiquement réduite, bien évidemment.

Savoir si les livres principaux pourraient être numérisés ou alors est-ce qu'il pourrait y avoir un système de réservation mis en place pour ces livres ?

Parce que c'est vrai que cela peut poser problème sur des promos de 15 personnes s'il n'y a qu'un seul livre. Je parle notamment en agreg de maths où il n'y a qu'un seul livre de disponible. Les 15 élèves ont besoin du même livre, mais il n'y a qu'un seul livre de disponible.

Donc savoir s'il y a la possibilité de numériser ou de réserver ces livres à l'avance.

Le Président.- Bon, écoutez... Alexandre, tu peux répondre ?

M. Fournier.- Je peux répondre rapidement. Sophie Desseigne est présente, elle peut aussi appuyer les réponses ou modifier en fonction de ce qu'on peut vous dire, mais la question de la numérisation des ouvrages, à mon sens, ce n'est pas possible pour des raisons de droits.

Et puis vous parlez aussi de... Le deuxième point, c'était quoi ? La réservation ?

Effectivement, il y a beaucoup moins d'ouvrages qui sont disponibles, tout simplement du fait du peu... enfin, de la place qui est donnée à la BU Sciences au sein de la BU Droit-Lettres.

C'était évident, et je l'avais déjà dit ici, qu'on ne pouvait pas déplacer tous les ouvrages de la BU Sciences vers la BU Droit-Lettres.

Donc effectivement, il y a une offre qui est moins importante que ce qu'elle était initialement.

Sur la réservation, je suis un peu dubitatif. Je ne sais pas si Sophie Desseigne pourra confirmer, mais cela me semble compliqué de mettre à la réservation des ouvrages.

Par contre, ce qu'il est possible, c'est qu'un étudiant qui trouve un ouvrage sur le catalogue, s'il est indisponible, il peut le réserver en ligne et une fois que l'ouvrage est revenu, il est prévenu de son retour.

Le Président.- Bien, merci.
Madame Desseigne ?

Mme Desseigne.- Oui, je confirme effectivement le dispositif de réservation des ouvrages et ce que je voudrais dire aussi, c'est qu'actuellement, il y a 4 500 livres qui sont disponibles à la BU Sciences... enfin, la mini BU Sciences qui se trouve à la BU Droit-Lettres, et que ces ouvrages sont parmi les plus demandés et qu'une politique d'exemplaires complémentaires va être effectuée pour compléter ce fonds.

Le Président.- Merci beaucoup à vous.
Voilà, Frédéric, on rentre dans l'ordre du jour avec l'approbation du verbatim de notre dernier CA.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 28 mai 2018

M. Debeaufort.- Vous avez donc tous reçu le copieux document du verbatim.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires sur ce document ?

Donc s'il n'y a pas de remarques ou de commentaires, je le soumetts à votre approbation.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie.

25 voix pour (unanimité)

Nous abordons donc le troisième point de l'ordre du jour, à savoir les questions financières, et je rends la parole au Président.

Le Président.- Merci, Frédéric.

III) Questions financières

1. Examen et vote du budget rectificatif n° 1

Le Président.- Pendant que Dominique Delmas, qui est Vice-président aux Finances, installe son diaporama, je voudrais simplement en quelques secondes vous donner les deux éléments peut-être les plus saillants de cette décision budgétaire modificative qui est, d'une part, vous l'avez vu, une forte volonté politique pour remobiliser des crédits à partir du fonds de roulement de l'établissement de façon à investir de façon significative dans des dépenses de maintenance du patrimoine et des dépenses de mise en sécurité. Donc là, c'est vraiment le premier élément fort de cette décision budgétaire modificative.

Et puis le deuxième élément est que cette décision budgétaire s'est construite dans un contexte de grande incertitude sur un certain nombre de masses financières qui devaient abonder notre budget et notamment grande incertitude sur le financement compensatoire de la hausse de la CSG dont nous n'avons pas eu notification suffisamment tôt pour pouvoir l'inscrire en recettes dans le budget.

De fait, cette situation crée une situation de déséquilibre qui impose également un prélèvement sur le fonds de roulement pour assurer le fonctionnement quotidien de l'établissement. Mais nous avons obtenu, bien entendu, l'autorisation de Mme la Rectrice pour opérer ce prélèvement sur le fonds de roulement.

Dominique, je te passe la parole et puis on pourra débattre plus longuement après que Dominique Delmas nous aura fait des éléments de présentation technique.

M. Delmas. - Merci, Président.

Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration, chers collègues, chers amis, nous allons passer à l'examen de ce budget rectificatif n° 1 et comme à l'habitude, désormais, ce vote par les membres du CA portera, vous le voyez, sur cinq tableaux parmi ceux qui figurent dans le rapport de l'ordonnateur, qui vous ont été adressés, à savoir :

- le tableau n° 1 des emplois,
- le tableau 2 portant sur les autorisations budgétaires,
- le tableau 4 concernant l'équilibre financier,
- le tableau 6 de la situation patrimoniale, et
- le tableau 9 des opérations pluriannuelles.

Je réitère mes remerciements au pôle Finances ainsi qu'au pôle Pilotage et à l'Agence comptable qui ont, comme à leur habitude, effectué un travail remarquable pour vous fournir l'ensemble de ces documents dans un temps imparti extrêmement court.

Comme vous avez l'ensemble de ces documents et qu'une présentation très technique a été réalisée au cours de la commission des finances qui s'est déroulée la semaine dernière, je vous propose, afin que l'on puisse avoir le temps d'une discussion, de vous faire seulement apparaître les chiffres de ce BR1 dans chaque tableau et de ne vous indiquer que les éléments primordiaux qui sont à retenir.

Bien évidemment, je tiens à votre disposition la présentation qui a été réalisée en commission des finances et Mme la Directrice du pôle Finances qui est à mes côtés ainsi que les services administratifs pourront répondre à l'ensemble des questions techniques si besoin il en est.

Tout d'abord, un petit rappel du calendrier de ce BR1 avec le retour des budgets des composantes au pôle Finances qui a eu lieu le 4 mai, avant une consolidation des données et un envoi des documents au Rectorat le 25 juin puis une présentation et une analyse en commission des finances le 4 juillet dernier, qui présente cette présentation et ce vote en CA, ce jour, avant une mise en exécution dans Sifac le 11 juillet.

Nous passons tout d'abord à l'examen, ici, du tableau 1 qui concerne les autorisations d'emploi.

Tout d'abord, il s'avère que ce BR1 n'intègre aucune modification relative aux autorisations d'emploi. Les moyens concernant les effectifs ETPT de l'établissement sont identiques à ceux votés au BI et traduisent les dernières notifications ministérielles reçues.

Alors, ce plafond devra, néanmoins, être actualisé après notification ministérielle intégrant le transfert de trois postes d'enseignants-chercheurs à AgroSup à compter du 1^{er} septembre 2018. C'est un courrier d'annonce qui a été fait en date du 17 mai dernier.

Ce qui porte notre plafond I, ici donc, à 2 559 ETPT, le plafond II à 380 ETPT, soit un total de 2 939 ETPT.

Voyons ensuite le deuxième tableau soumis au vote de ce BR1 2018 et qui est bien évidemment en lien avec le premier tableau puisqu'il traduit notamment les emplois en coût financier.

Il s'agit donc, vous le voyez, du tableau des autorisations budgétaires, conforme à ce que vous avez dans le document GBCP, et qui synthétise, en fait, vous le voyez, le montant limitatif des autorisations d'engagement, les AE, et des crédits de paiement, donc les CP, pour chaque enveloppe, à savoir :

- la première enveloppe, donc l'enveloppe Personnel,
- ensuite, l'enveloppe Fonctionnement et Interventions, et
- l'enveloppe Investissement.

La dernière ligne avant le total correspond, quant à elle, comme cela vous est indiqué, à des enveloppes à destination des contrats de recherche pour du personnel, du fonctionnement ou de l'investissement sur autorisation du contrôleur budgétaire.

Quant aux colonnes, elles sont importantes puisqu'elles vont vous permettre de comprendre le calcul de ce BR.

Elles vous présentent à la fois, côté dépenses et côté recettes, les AE et CP en premier lieu, ici, pour le compte financier.

Le budget initial 2018, c'est-à-dire celui que vous avez voté en décembre dernier.

Puis vient la colonne des reports qui correspondent aux reports réglementaires, notamment ceux relatifs aux contrats de recherche ou aux PPI.

Alors, juste pour information. Ces reports ne sont pas soumis au vote, mais ils sont bien évidemment nécessaires pour comprendre la mécanique de calcul puisqu'ensuite viennent les AE et les CP dans le cadre de ce BR1 correspondant à ce que font remonter les composantes et les labos.

Et, enfin, la dernière colonne qui est très importante puisqu'elle nous permet de visualiser notre trajectoire pour la fin d'exercice et qui correspond à la somme des colonnes que je vous ai présentées, BI + Reports + BR.

Voyons tout d'abord l'enveloppe Personnel.

Les autorisations budgétaires de masse salariale, vous le voyez, se portaient au BI à 186 351 537 euros hors recherche et, après BR, celles-ci s'élèvent à 190 633 117 euros pour les AE et 190 633 254 euros pour les CP, soit une augmentation de +4 281 580 euros en AE et 4 281 717 euros en CP.

Cette augmentation résulte à la fois des reports réglementaires à hauteur de 1 121 094 euros et des ouvertures de crédits au titre du BR1 pour 3 160 623 euros.

Alors, ces crédits intègrent, bien sûr, les ouvertures sur ressources propres au titre de la formation continue et au titre des nouveaux contrats de recherche.

Les principaux réajustements effectués portent sur divers éléments. Ici, je vous ai indiqué ces principaux éléments, à savoir :

- l'intégration des moyens supplémentaires notifiés par le ministère concernant la loi ORE et le Plan Étudiant ;
- l'intégration de l'indemnité compensatoire de la hausse de la CSG (1 million d'euros) – alors, juste un petit point là-dessus mais j'y reviendrai au cours

de ma présentation, le coût de la CSG est intégré ici dans les dépenses sans le mettre en recettes, conformément à la demande du Rectorat, car nous n'avions pas encore eu la notification ministérielle avant la réalisation de ce BR1 ;

- la régularisation également du transfert de trois postes, je vous l'ai dit dans ma première diapo... de trois postes d'enseignants chercheurs à AgroSup ;
- l'inscription de crédits au titre des heures complémentaires ;
- l'ajustement également des crédits de recherche ; et
- le prélèvement sur réserves de la formation continue.

Ensuite, vient l'enveloppe Fonctionnement.

Celle-ci s'élève après BR, en ce qui concerne les AE, à 37 279 928 euros et à 37 333 481 euros pour les CP, dont 9 342 413 euros en AE et 9 395 966 euros en CP pour le secteur de la recherche, ce qui représente, vous le voyez, une augmentation de +6 665 085 euros en AE et +6 718 638 euros en CP par rapport à notre budget initial.

Comme précédemment, comme pour l'enveloppe Personnel, cette augmentation intègre les reports pour 2 011 150 euros en AE et 2 135 603 euros en CP et puis également au titre donc du BR1 pour 4 653 935 euros en AE et 4 583 035 euros en CP.

Alors, juste pour votre information, les dépenses relatives à la formation continue et à la formation initiale s'élèvent ici à 1 983 113 euros.

Les principaux réajustements effectués ont porté sur divers éléments, je vous fais apparaître là encore les éléments essentiels, à savoir la taxe d'apprentissage pour 400 000 euros, laquelle également apparaîtra aussi côté recettes.

Et vous le savez maintenant, nous n'avons plus qu'un seul BR. Donc cette somme sera inscrite en central et après, on basculera donc sur les composantes.

Alors, pourquoi on effectue cela ? Tout simplement, parce que cela nous permettra de ne pas attendre le BR2, pour plus de facilité et plus de réactivité vis-à-vis des composantes.

La cotisation donc vie étudiante et campus, la CVEC, au titre des inscriptions 2018-2019 pour 220 000 euros.

Les appels à projets régionaux pour 283 566 euros.

Alors, simplement pour information, le montant total des appels à projets remonté ici était de 263 566 euros au titre des appels à projets « Vie étudiante » et de 20 000 euros au titre des appels à projets « Équipements pédagogiques ».

Je vous rappelle simplement ici, ces 20 000 euros, c'est pour le fonctionnement. Il y aura 80 000 euros dans le cadre donc des investissements, ce qui fera une enveloppe totale de 100 000 euros.

Et puis également l'ouverture de moyens nouveaux à hauteur de 698 634 euros.

Ensuite, vient l'enveloppe Investissement.

Donc les autorisations budgétaires d'investissement après BR1, vous le voyez, s'élèvent à 19 013 274 euros pour les AE et 20 394 120 euros pour les CP, dont 8 472 596 euros en AE et 9 853 422 euros en CP pour le secteur de la recherche, ce qui représente une augmentation de 7 971 714 euros en AE et 9 352 560 euros en CP.

Comme précédemment, ces crédits intègrent les reports pour 1 849 977 euros en AE et 3 230 823 euros en CP et, au titre du BR1, 6 121 737 euros en AE et CP.

Simplement, au titre des reports, les crédits ouverts sur 2017 et non consommés ont vocation à être reprogrammés sur l'exercice 2018. Ces crédits... Cette reprogrammation se fait dans le cadre des reports réglementaires et ces crédits concernent la recherche à hauteur d'un peu plus de 2 millions d'euros et les PPI en phase d'achèvement, à savoir Droit-Lettres, l'infrastructure réseau, la carte multiservice ou encore le traitement de l'air, pour un peu plus de 1,2 millions d'euros.

Au titre du BR, les ouvertures de crédits recherche concernent également des appels à projets régionaux « Plateformes » et hors « Plateformes » pour un peu plus de 1,1 million d'euros.

Des réajustements entre masses ou l'inscription de nouvelles recherches. Cette... Recettes, pardon. C'est le cas de l'ANR, de cofinancement CNRS.

Et puis également un prélèvement sur réserves opéré au titre des plateformes ARCEN et CATTANOMA.

Maintenant, l'équipe de gouvernance a également fait le choix de financer plusieurs équipements engageant la sécurité des usagers ainsi que des travaux de mise en conformité et en sécurité, ce qui nécessite... Alors, je vais juste passer sur cette diapositive... voilà. Ce qui nécessite un financement par prélèvement sur réserves, vous le voyez, pour un peu plus de 2 millions d'euros.

Cela concerne principalement le bâtiment B3 pour 388 000 euros.

L'ISAT pour 60 000 euros.

Également des travaux pilotés par le pôle Patrimoine pour 272 700 euros. C'est le cas d'étanchéité, de menuiserie, de sécurisation des accès, de rénovation des voiries du campus, également du remplacement par exemple d'un poste de transformation électrique au niveau du site de l'ESPE.

On a également pour l'IUT de Chalon un mouton de... Le remplacement d'un mouton de Charpy. Je vous ai mis une petite photo parce que je ne savais pas ce que c'était, voilà. Ainsi que pour la mise en sécurité d'accès de trois bâtiments.

L'IUVV pour 30 000 euros pour le remplacement d'un pulvérisateur.

Le bâtiment Chabot-Charny, 85 000 euros au titre de travaux de mise en accessibilité.

La Fédération française de cancérologie digestive, pour un peu plus de 71 000 euros ouverts au titre de la convention d'hébergement.

Et puis le contrôle d'accès pour 100 000 euros.

Nous avons fait également le choix d'investir dans des équipements qui sont destinés au bon accomplissement des missions de l'université.

C'est le cas de la DNUM pour 300 000 euros pour l'acquisition de logiciels et 186 433 euros au titre de l'équipement réseau de la salle des ECNI.

Également pour l'UFR Santé, à hauteur de 300 000 euros, au titre du remplacement des tablettes et de l'installation du Wifi dans le cadre des ECNI.

Également pour les équipements pédagogiques. Donc on l'a vu côté fonctionnement, on avait 20 000 euros. Ici, on a donc 80 000 euros au titre du cofinancement sur ressources propres de l'établissement dans le cadre de l'appel à projets régional, et puis pour l'UFR SVTE, 31 106 euros au titre du remplacement d'un minibus destiné aux déplacements dans le cadre des camps de terrain et d'équipements dans le cadre de l'opération « Conservation Écologie Biologie ».

Par ailleurs, un point important, 126 520 euros correspondent à un prélèvement sur le reliquat de la formation continue pour l'UFR Sciences et Techniques, l'UFR SVTE et le SEFCA.

Donc, au final, nous avons un total de dépenses qui se monte à 246 926 320 euros en AE et 248 360 856 euros en CP représentant, vous le voyez,

une augmentation totale des autorisations d'engagement de +18 918 380 euros et de +20 352 916 euros en CP.

Alors, on a vu donc les dépenses, voyons maintenant, côté droit, les recettes avec tout d'abord la recette globalisée.

Au titre des reports, les prévisions de recettes, vous le voyez, s'élèvent à 7 194 388 euros.

Plus précisément, au titre du BR1 juste à côté, les prévisions de recettes s'élèvent à 6 674 273 euros.

Alors, elles peuvent être analysées de la façon suivante.

Tout d'abord, la subvention pour charges de service public a été réévaluée à hauteur de 585 027 euros.

Les recettes d'investissement ont été réévaluées à hauteur de 1 050 000 euros. 100 000 ont été inscrits au titre du plan investissement étudiant sur notification du Rectorat en date du 19 juin. Le financement de deux projets a été retenu, ont été inscrits.

Également des financements obtenus dans le cadre du CPER, notamment pour la restructuration de l'ESIREM, pour la deuxième tranche des infrastructures numériques, pour le Learning Centre ou encore pour la deuxième tranche de la restructuration du bâtiment Droit-Lettres.

Le solde budgétaire, donc, après budget rectificatif, vous le voyez ici en rouge, est déficitaire de 8 171 494 euros.

Ce solde budgétaire évolue défavorablement par rapport à la prévision du budget initial qui affichait, lui, un déficit prévisionnel, vous le voyez, de 1 687 240 euros.

Il résulte, en fait, de l'intégration des opérations de reports réglementaires, vous l'avez vu, et puis bien évidemment du BR1.

Ce solde aura vocation à évoluer dans le cadre des opérations de budget de reprogrammation de fin d'exercice, on le verra en fin d'année, qui permettront d'actualiser les données au plus près de la réalité concernant notamment les opérations pluriannuelles.

Ce solde prévisionnel résulte ainsi tout simplement du double effet du décalage de ces opérations pluriannuelles et puis, vous l'avez vu, de l'ouverture, j'ai insisté là-dessus, de moyens supplémentaires au budget.

Nous avons fait le choix, effectivement, de financer sur le fonds de roulement un certain nombre d'opérations de maintenance, de sécurité et d'équipement, ce qui a pour effet tout simplement un effet mécanique d'accroître le déficit budgétaire dans la mesure où ces dépenses ne peuvent pas être financées par les produits de notre établissement.

Ainsi, un chiffre important à retenir, ces près de 4 millions sont prélevés au titre du BR1 afin de financer ces opérations et cela est un choix politique.

Par ailleurs, il convient également de noter que le financement de la compensation de la hausse de la CSG n'a pu être inscrit à ce budget, faute d'une notification ministérielle qui n'est pas arrivée à temps pour la réalisation de ce BR1.

Ensuite, le tableau 4 concernant l'équilibre financier qui permet une analyse sur notre variation de trésorerie. Qui permet également de retracer les moyens financiers de couverture de ce solde budgétaire déficitaire qui s'affiche ici à l'écran, donc de 8 171 494 euros.

Ce solde budgétaire donc s'analyse de la manière suivante avec, tout d'abord, vous le voyez, 1 500 000 provenant des opérations pour compte de tiers (TVA) et 1 400 000 provenant d'opérations de décaissements sur compte de tiers.

Le sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie est donc de 11 071 494 euros.

À l'inverse, le sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie, quant à lui, vous le voyez, est de 2 900 000 euros.

Nous aboutissons ainsi à une variation de trésorerie, lorsque vous faites la différence de ces sous-totaux entre besoins et financements, à 8 171 494 euros.

Cela nécessite donc un prélèvement sur la trésorerie de cette même somme pour arriver ici, vous le voyez, en bas du tableau, à un équilibre financier de 11 071 494 euros côté dépenses et côté recettes.

Ensuite donc, viennent les agrégats comptables qui sont destinés à présenter la situation patrimoniale de l'établissement, ce qui vous est relaté ici dans le tableau n° 6.

Après intégration des opérations de report du BR1, des charges d'amortissement et des reprises de quote-part, lorsque vous effectuez ici la différence entre le total des produits, à savoir 246 846 893 euros, et le total des charges, à savoir 247 501 595 euros, vous obtenez un compte de résultat prévisionnel qui affiche un résultat déficitaire de 654 702 euros.

Alors, ce résultat prévisionnel de l'exercice évolue défavorablement par rapport au budget initial qui était, ici vous le voyez, de 892 115 euros.

Les reports ont permis d'afficher un excédent comptable, ici vous le voyez, de 803 603 euros, alors que le BR1 présente un déficit comptable de 2 350 420 euros.

Alors, cette dégradation, vous l'avez bien compris, résulte des moyens budgétés dans le cadre des opérations de BR1 : de nouveaux moyens ouverts contribuent mécaniquement à l'aggravation du résultat prévisionnel comptable.

Il est toutefois, et je le rappelle encore, important de noter que l'absence de financement de la compensation de la hausse de la CSG par l'État à la date de la réalisation de ce budget... de ce BR1, cela n'a pu être pris en compte. Néanmoins, cette notification ministérielle du 29 juin 2018 nous alloue, vous le voyez, une compensation de la CSG pour un montant de 593 419 euros, soit environ 73 % du coût estimé.

Alors, il est juste à noter pour votre information que dans le courrier du ministère, il est annoncé que cela représentait un premier versement, donc il faudrait certainement s'attendre à un deuxième versement, mais vous savez toujours comment c'est avec les courriers ministériels, parfois le deuxième versement ne vient pas ou que très tardivement. Donc affaire à suivre.

Sinon, vous le voyez, la marge pour arriver à l'équilibre financier va être très réduite et ne représente en aucun cas la même marge que nous avons eue l'année dernière. Donc cela est un point extrêmement important à avoir à l'esprit.

Alors, ce prélèvement se répercute sur le fonds de roulement, ici, entraînant ainsi une variation du fonds de roulement de cette même somme.

Le niveau initial du fonds de roulement... Alors... Oui, je vais passer sur ce tableau... voilà. On arrive ici au fonds de roulement.

Donc ce déficit prévisionnel budgétaire de 8 171 494 euros.

Ici, le niveau initial du fonds de roulement qui a été actualisé au regard de l'exécution du compte financier à hauteur de 36 307 241 euros.

Et après prélèvement opéré pour équilibrer le budget 2018, le niveau final prévisionnel, vous le voyez, serait de 28 135 747 euros.

Donc le niveau du besoin en fonds de roulement a été actualisé ici à -1 220 922 euros après correction du niveau initial au regard, bien sûr, de l'exécution du compte financier 2017.

Le niveau de trésorerie a, de la même manière, été actualisé en intégrant le niveau final exécuté dans le cadre du compte financier. Donc vous le voyez ici à hauteur de 37 528 163 euros.

Et après intégration de la variation de trésorerie pour couvrir justement le solde déficitaire qui est affiché tout en haut de 8 171 494 euros, le niveau final prévisionnel au titre de l'exercice 2018 se porte à hauteur de 29 356 669 euros.

Ensuite, les tableaux 9 permettent d'apprécier la soutenabilité des opérations pluriannuelles sur leur durée.

L'analyse des écarts entre les crédits de paiement et les prévisions de recettes ouvertes en 2018 permet de constater un déséquilibre, je vous l'ai dit, d'un peu plus de 4 millions, 4,100 millions.

Globalement, les opérations pluriannuelles font apparaître à ce stade une prévision d'excédent sur les exercices à venir puisque les dépenses prévisionnelles se portent à un peu plus de 7,5 millions d'euros et les recettes à un peu plus de 11 millions d'euros.

En conclusion donc, ce BR1 2018 permet d'inscrire des moyens complémentaires destinés à financer des opérations de sécurité, de maintenance et d'équipement, nécessaires à la bonne poursuite des missions de l'université.

Ces moyens ont pu être mobilisés, vous l'avez vu, grâce aux efforts réalisés sur l'exercice précédent.

Les marges dégagées en 2017 peuvent donc être mobilisées en 2018 afin de financer ces opérations.

Toutefois, les différents agrégats mettent en évidence une situation financière qui reste très fragile, malgré les bons résultats obtenus, et qui justifie pleinement le maintien d'une plus grande vigilance.

Voilà de ce que l'on pouvait dire au niveau de ce BR1.

Le Président.- Merci, Dominique.

Cette présentation est ouverte à votre discussion et je crois que M. Denis Hameau voulait intervenir.

M. Hameau.- Oui, simplement dire que je pense que l'uB revient de loin et que ce travail montre que les efforts... Alors, bien que j'ai bien compris qu'il y a des débats entre vous, donc moi, je ne rentrerai pas dans les débats, mais dire que pour la métropole, c'est important que l'uB se porte bien. Que ce travail que vous avez réalisé, de longue haleine, vous permet d'être plus solide. Pour nous, c'est important.

La deuxième chose, j'ai noté l'étude sur l'ESIREM. Cela aussi est un point important parce que nous avons une pépite, mais on en a beaucoup, en fait, des pépites sur l'université de Bourgogne et donc il faut absolument qu'on change de catégorie.

C'est un petit peu ma façon de dire les choses. C'est-à-dire qu'un peu comme l'équipe du DFCO, elle jouait en ligue 2. Nous aujourd'hui, on a la capacité à jouer en ligue 1, je pense, à l'uB, voire même au niveau européen, et c'est déjà le cas, à l'international. Donc notre volonté, c'est vraiment d'accompagner là où on a des pépites, de leur permettre de prendre leur envol et donc d'être à vos côtés notamment.

Je souligne l'ESIREM parce que la question des écoles d'ingénieur est un élément très, très stratégique pour nous si on veut vraiment commencer à être dans une dynamique territoriale très forte et créer de la valeur. Ou des valeurs, parce que la valeur ce n'est pas seulement des finances, c'est aussi de l'écologie, c'est du lien social.

Donc j'insiste vraiment là-dessus. Pour nous, c'est un élément vraiment très, très important. C'est à partir de votre bonne santé financière qu'on peut aussi se permettre ces éléments-là.

Le Président.- Merci.

En réalité, quand on examine sur une période de plusieurs années, la situation de l'université de Bourgogne n'a jamais été terriblement dégradée. En réalité, nous avons connu une première année de déficit qui était sur l'année 2015, qui est une première année où le déficit est un déficit purement comptable et non politique et qui s'explique exclusivement, presque exclusivement, par le prélèvement sur le fonds de roulement qui a été opéré par l'État. Et donc cette première année de déficit était une année de déficit purement, mais alors vraiment purement technique et purement artificielle.

J'ajoute et je suis content qu'on puisse engager le débat là-dessus et que vous me donniez l'occasion d'en parler. Vous savez que j'ai sollicité l'inspection générale, suite à cette période de difficulté budgétaire, pour avoir un audit assez complet de la situation financière de notre université.

L'inspection générale a maintenant quasiment finalisé son travail et il est apparu de cet audit très approfondi qu'un autre élément de déséquilibre financier de notre université est le fait que c'est l'université de Bourgogne qui assume sur ses ressources financières le financement d'un certain nombre d'enseignants qui sont des enseignants du Rectorat, qu'on appelle des « enseignants en AFA », qui sont des affectations à l'année, qui sont des enseignants du premier et du second degrés et qui viennent enseigner à l'École supérieure du professorat et de l'éducation.

Partout ailleurs, ces enseignants qui sont des enseignants académiques restent payés par le Rectorat et il se trouve qu'ici, pour des raisons historiques, c'est l'université de Bourgogne qui assume la charge financière.

Cela représente un coût qui est considérable et qui, cette année même, alors même qu'on a réduit le nombre de ces postes en AFA, représente environ 600 ou 700 000 euros.

Donc là, il y a clairement un élément qui est un élément sur lequel il va falloir qu'on travaille. On a commencé d'en parler avec les services du Rectorat pour mettre fin à cette situation.

Je vous dis ceci parce qu'on voit bien que la situation dite « difficile », à travers laquelle on est passé et dont on est sorti, est une situation qui résulte grandement de décisions qui sont des décisions de l'État et qui sont transférées à l'établissement et ce n'est pas les fondamentaux structurels de l'établissement qui sont malsains.

Deuxième élément... Donc cela, c'était pour 2015.

Deuxième élément sur le budget 2016, où effectivement nous avons accusé un déficit de 1,8 million. On voit bien là encore sur le long terme que ce déficit, il n'était pas aussi profond que 1,8 million et qu'une partie de ce déficit correspondait... était conjoncturelle et correspondait à des masses financières qui auraient dû nous être versées en 2016 et qui ne l'ont pas été. Et donc la réalité du déficit 2016 était

probablement, non pas de 1,8 million, mais peut-être de 800 000 ou de 1 million d'euros.

Tout ceci nécessite de bien relativiser et de bien comprendre que bien que techniquement nous ayons eu deux années de déficit, la situation financière de l'université de Bourgogne n'a jamais été profondément dégradée.

Et donc effectivement, là aussi, nous sommes revenus à l'équilibre budgétaire, mais de façon symétrique, il ne faut pas considérer que cet équilibre budgétaire est un équilibre avec une situation d'opulence parce que là aussi cet équilibre, il est en partie structurel et en partie conjoncturel et, de fait, le deuxième élément très important de la présentation que vient de nous faire Dominique Delmas, c'est de bien montrer que le résultat comptable prévisionnel de l'année 2018 tel qu'il se dessine, il est à peu près à l'équilibre.

C'est-à-dire que vous voyez qu'il est là à -650 000 euros. Si on réinjecte la compensation financière de la CSG, on va être environ à l'équilibre, mais ce n'est que l'équilibre. Alors que l'an passé, nous avons enregistré un résultat comptable positif qui était d'environ 5 millions d'euros.

Et donc ceci est très important, on vous a expliqué... on a bien expliqué aux administrateurs au mois de mars, à l'occasion du compte financier, qu'il ne fallait pas pécher par excès d'optimisme et que le résultat comptable était en partie conjoncturel.

On voit bien à travers ce résultat comptable qui n'est que prévisionnel, qui n'est que le mois de juillet pour le mois de décembre, mais que la situation doit toujours nous inciter à beaucoup de prudence et beaucoup de rigueur.

Et je reprends le point sur les emplois en affectation à l'année par le Rectorat. Si actuellement ces emplois étaient repris à leur compte et refinancés par le Rectorat, c'est bien environ 6 à 700 000 euros de marge dont pourrait bénéficier l'université de Bourgogne et là il y a un élément qui est un élément qui est très important.

Donc les deux points importants, c'est cela, je crois, de ce BR1, c'est volontarisme politique important à travers des prélèvements sur le fonds de roulement pour l'ensemble des composantes et services, ciblés sur la sécurité et sur la maintenance, d'une part, et puis, d'une certaine façon, objectivation d'une situation qui reste une situation fragile même si cette situation est fondamentalement saine.

Peggy voulait intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai plusieurs questions et une sur le tableau des emplois. Donc je vais... Il y en a d'autres qui sont sur le tableau 3, mais je vais commencer par le tableau des emplois.

En fait, c'est une question que j'aurais dû vous poser plus tôt, mais là, d'avoir les deux chiffres l'un à côté de l'autre, je ne comprends pas pourquoi il y a une différence si importante entre les emplois sous plafond d'État du compte financier 2017 et le budget initial 2018.

Par exemple, si on regarde le total enseignants-chercheurs, il y a une centaine d'emplois de différence entre les deux et puis il y a un peu plus de 100 emplois de différence sur BIATSS.

Cela me paraît curieux qu'il y ait une telle différence entre les deux, entre le compte financier 2017 et le budget initial, mais... Enfin, du coup, c'est quelque chose que j'aurais dû voir plus tôt et je m'excuse de ne pas avoir posé la question plus tôt.

M. Thepenier.- Pour répondre à votre interrogation, en fait, c'est que la colonne emplois sous plafond État au BI 2018, 2 559, c'est la délégation, donc le plafond d'emplois délégué par l'État, alors que les 2 411 qui apparaissent, c'est les ETPT, en fait, le constat sur le compte financier. La consommation qu'on a fait en 2017 et non pas le plafond d'emplois délégué qu'on ne peut pas dépasser.

Mme Cénac-Guesdon.- Ah ! D'accord.

M. Thepenier.- C'est-à-dire qu'on ne peut pas saturer, en fait, notre plafond d'emplois. On ne sera jamais à 2 559. Concrètement, en masse salariale, on ne pourra jamais arriver à ce chiffre-là.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord, c'est pour cela que...

M. Thepenier.- Oui... Oui.

Mme Cénac-Guesdon.- Ce n'est pas tout à fait le même périmètre...

M. Thepenier.- Non.

Mme Cénac-Guesdon.- ...et c'est pour cela qu'on ne peut pas vraiment...

M. Delmas.- Vous avez la même chose pour le plafond II.

Mme Cénac-Guesdon.- OK.

Après, mes questions concernaient plutôt le tableau 3.

Je suis un peu surprise en voyant dans les dernières colonnes, dans les colonnes de totaux, en fait, la ligne avec les budgets, mais nettement plus importante que le reste, c'est la ligne 215 « pilotage et support ». On voit qu'on dépense plus, mais de l'ordre de dix fois plus en pilotage et support que sur la formation initiale et continue, par exemple. Cela me surprend un petit peu quand même d'avoir ces montants-là. Est-ce qu'on peut avoir une idée de ce qui se range derrière cette ligne « pilotage et support » ?

Mme Khatri.- Je vais déjà vous apporter des réponses techniques.

Ce tableau 3, il nécessite des retraitements manuels, c'est-à-dire qu'il n'est pas... Il est censé ressortir de Sifac, de notre outil financier Sifac, en respectant les domaines fonctionnels.

Les chiffres qui sont retransmis finalement, ils sont conditions également de la manière dont sont saisies les prévisions budgétaires, c'est-à-dire que si une composante, un laboratoire ou un service ne va pas flécher correctement la dépense qu'il compte faire sur la bonne destination, du coup, forcément on a des écarts qui peuvent être significatifs.

La première explication, elle est là, et cela, quand on agglomère le budget au niveau de l'établissement, on n'est absolument pas en capacité de le mesurer ou voire même de le corriger.

Le deuxième élément d'explication, c'est qu'effectivement, le pilotage et le support de l'établissement... les activités de pilotage et support de l'établissement, elles intègrent tout ce qui concerne la masse salariale de l'établissement. Donc ce sont des chiffres assez importants.

Ensuite, ils intègrent toutes les enveloppes qu'on a inscrites au niveau du budget central de l'établissement type taxe d'apprentissage, type appels à projets « Recherche », « Vie étudiante », etc., parce qu'on n'avait pas la possibilité de détricoter finalement toutes ces grosses enveloppes de manière fine de sorte à les affecter dans les domaines fonctionnels cohérents.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci beaucoup pour votre réponse.

Donc je pense que cela va être une réponse un peu analogue sur le tableau des recettes cette fois.

En fait, en dehors de la subvention pour charges de service public la ligne qui est la plus importante, c'est la ligne « autres recettes ».

Donc cela m'interpelle toujours quand les choses importantes sont dans la colonne « autres », c'est qu'on a mal... Enfin, on ne regarde pas forcément des choses qui sont les plus pertinentes.

Donc peut-être qu'il faudrait réfléchir à une manière d'aller creuser ce qu'il y a dans cette case « autres » pour la faire ressortir parce que c'est vraiment la ligne la... (*Effet Larsen*)... pardon... la plus importante après la subvention pour charges de service public.

Mme Khatri.- Mais alors là, je vous donne une réponse purement technique. Il s'agit de documents qui sont formés, qui nous sont transmis par le ministère des Finances, par les autorités de tutelle, et qu'on n'a pas possibilité de modifier.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Mme Khatri.- Donc nous, effectivement, on est en capacité, à l'intérieur du budget, de cibler plus précisément les recettes. Là, je ne pourrai pas le faire de manière très précise, cela nous demanderait beaucoup plus de temps, mais effectivement on a maintenant, avec la GBCP, quatre grandes catégories de recettes :

- la subvention pour charges de service public ;
- la catégorie qui s'appelle « autres financements de l'État », qui correspondent à tous les financements de l'État sauf la subvention pour charges de service public ;
- les autres financements publics, qui correspondent principalement aux collectivités territoriales, aux financements ANR, etc. ;
- et puis ce qu'on appelle « les ressources propres », qui correspondent finalement à tout le reste.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci pour vos réponses.

Le Président.- Y a-t-il d'autres... Oui, Mademoiselle.

Mme Privé.- Au niveau des documents complémentaires... enfin, des documents envoyés, on remarque que le FSDIE régresse de 155 647,47 euros et l'explication fournie est la régularisation de la subvention de la Région et j'aurais voulu savoir si on avait pu... si on pouvait avoir plus de détails sur cette régression et sur pourquoi les subventions baissent, vu que c'est assez important pour la vie étudiante, cette subvention.

Le Président.- Je vais répondre rapidement. La réponse, elle est vraiment très politique, c'est que quand nous étions sous le format de l'ancienne Région Bourgogne, la Région Bourgogne, pour des raisons politiques, doublait les fonds du FSDIE, c'est-à-dire rajoutait un euro pour un euro.

On n'est plus sous ce mode de fonctionnement et la nouvelle Région a décidé d'allocations de ressources qui sont différentes et a notamment réduit ses ressources sur le FSDIE.

Vous voulez dire un mot, Madame Chopard ?

Mme Chopard.- L'explication que je peux donner, c'est qu'effectivement, auparavant, la somme était globale et a été divisée entre Bourgogne et Franche-Comté au moment de la fusion.

Le Président.- Oui, Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je réalise que j'avais oublié une question, du coup. C'est sur les crédits pédagogiques.

Je n'ai pas revu là le chiffre passé où en avait discuté lors de la commission finances de mener une réflexion sur pallier au non-financement de l'appel à projets « crédits pédagogiques » par la Région.

Est-ce qu'il va être organisé quelque chose au niveau de l'uB ou pas pour...

M. Delmas.- C'est quelque chose qu'on doit discuter au sein du conseil d'administration et ensuite au sein de groupes de travail peut-être sur... au vu de comment se présentera le résultat comptable prévisionnel et la sortie du fonds de roulement, de manière à pouvoir l'année prochaine, si jamais la Région se désiste au niveau des équipements pédagogiques, de savoir comment on peut pallier à cela.

Je pense que pour l'instant, à l'heure actuelle, il est encore trop tôt pour avoir une vision très précise de la sortie de l'établissement au niveau du résultat comptable et du fonds de roulement, mais je pense que dès qu'on va avancer vers la fin de l'année et que les choses se préciseront, nous pourrons entamer une réflexion, une discussion sur comment utiliser le fonds de roulement pour nos composantes.

Mme Cénac-Guesdon.- Parce que les équipements pédagogiques, ce n'est vraiment pas du luxe. C'est fondamental.

M. Delmas.- Non, non. Mais c'est fondamental pour le fonctionnement de l'ensemble des composantes. C'est quelque chose qu'on attend avec impatience. Enfin, je sais qu'au sein de ma composante, c'est quelque chose d'important.

Le Président.- Sur les équipements pédagogiques, sur l'appel à projets régional, on attendait en théorie, hier, la date. Le délai qui nous avait été donné était le 9 juillet et, pour l'instant, on n'a pas reçu d'information sur le... sur cet appel à projets.

Pas d'autres interventions sur le budget rectificatif ? Les choses sont bien claires ?

Très bien.

Donc encore une fois je vous répète les éléments importants, avant de vous lire la délibération.

Ce que nous dit ce budget rectificatif, il nous dit que l'uB investit, d'une part, et que la situation financière, elle est saine mais elle reste fragile et, finalement, ce sont deux mots que j'utilise depuis 2012 et qui sont deux mots qui restent...

M. Rollin.- La dernière fois que vous nous l'avez dit...

Le Président.- ...qui restent valides.... Comment ?

M. Rollin.- Non, rien. J'allais dire en plaisantant que la dernière fois que vous nous l'avez dit...

Le Président.- Oui ?

M. Rollin.- ...trois mois plus tard, vous nous avez annoncé une mauvaise nouvelle, alors...

Le Président.- Oui, je sais bien, mais vous savez, fondamentalement la situation n'a jamais été aussi profondément dégradée que cela, mais elle n'est jamais aussi opulente que cela.

Donc si vous n'avez pas d'autre intervention sur ce budget rectificatif, je vais vous lire le texte de la délibération assez formelle qui est proposée.

« Article 1.

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 559 ETPT au titre du plafond I et 380 ETPT au titre du plafond II.
- Autorisations d'engagement totales pour un montant de 246 926 320,54 euros après le BR1, qui se décomposent en :
 - 190 633 117,97 euros en personnel ;
 - 37 279 928,31 euros en fonctionnement ;
 - 19 013 274,26 euros en investissement.
- Crédits de paiement pour un montant de 248 360 856,30 euros après le BR1, qui se décomposent en :
 - 190 633 254,38 euros en personnel ;
 - 37 333 481,12 euros en fonctionnement ; et
 - 20 394 120,80 euros en investissement.
- 240 189 361,83 euros de prévisions en recettes après le BR1.
- 8 171 494,47 euros de solde budgétaire déficitaire après le BR1.

Article 2.

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes après le BR1 :

- 8 171 494 euros de variation négative de trésorerie ;
- -654 702 euros de résultat patrimonial – c'est donc le résultat déficitaire auquel on faisait référence, il y a quelques minutes ;
- 4 275 842 euros de capacité d'autofinancement ; et
- 8 171 494 euros de variation négative du fonds de roulement – donc diminution sur le fonds de roulement.

Enfin, Article 3.

Le conseil d'administration approuve les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale (compte de résultat et tableau de financement), et des opérations pluriannuelles. »

Je soumetts donc ces trois articles à votre approbation.
Y a-t-il des oppositions ? Quatre oppositions.
Y a-t-il des abstentions ? Une abstention.
Très bien, je vous remercie.

21 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention

Et on va pouvoir passer au reste des questions financières et je passe la parole à Frédéric.

2. Tarifs, subventions et dons

M. Debeaufort.- Vous avez reçu le grand tableau très détaillé. Je vous ferai grâce de toutes les lignes avec le tarif du paquet de chips au bar de l'Atheneum ou du tarif de l'inscription à X ou Y congrès.

Vous avez vu, cela reprend essentiellement des recettes comme celles que je viens de citer. Quelques dépenses qui sont souvent, par exemple, des prises en charge d'un intervenant dans un colloque organisé par l'université et quelques dépenses en lien avec les adhésions à des associations sportives, etc.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce tableau des tarifs, subventions et dons ?
Oui, Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- La dernière ligne, donc juste de la curiosité. À quoi correspond le prix de vente de « tarif formation courte CAPEPS externe » ? Est-ce que c'est des droits spécifiques ? Est-ce que c'est contre des documents ou... ? Je ne sais pas... Pourquoi ce n'est pas les tarifs habituels de préparation au CAPEPS ?

M. Debeaufort.- Je ne sais pas, je n'ai pas d'info spécifique sur ce tarif, mais...

Sur la dernière ligne. Sur la préparation aux épreuves écrites et orales du CAPEPS de STAPS.

Bon, c'est les formations courtes qui sont, j'allais dire, pas obligatoires et qui sont proposées aux étudiants qui préparent le CAPEPS, donc...

Mme Cénac-Guesdon.- C'est un DU ?

M. Debeaufort.- Non, c'est une préparation. Ce n'est pas forcément du diplômant. C'est une action de formation courte, donc c'est une action de formation...

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Debeaufort.- Mais ce n'est pas forcément du diplômant ni forcément du certifiant.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Debeaufort.- C'est cela, normalement.
Pas d'autres questions sur tarifs, subventions et dons ?
Je vous le soumetts donc pour vote.
Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

25 voix pour, 1 abstention

Je vous propose de passer aux sorties d'inventaire.

3. Sorties d'inventaire

M. Debeaufort.- Là encore, vous avez reçu le tableau. Cela concerne juste la sortie d'anciens oscilloscopes de l'IUT du Creusot. Des outils qui ne sont plus beaucoup utilisés maintenant.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Donc qui s'oppose ?

Pardon...

M. Clerc.- Je voulais savoir si c'était proposé, comme cela l'est pour certains ordinateurs, là, j'ai vu, désormais, aux personnels ou étudiants de la composante. Parce que, je regardais, c'est du matériel qui peut encore parfaitement servir pour... Enfin, s'il y a des possibilités, c'est peut-être intéressant de mettre en œuvre quelque chose dans ce sens-là.

M. Debeaufort.- Oui, il faut... Cela se fait déjà pour d'autres équipements type informatiques. Il faut mettre en place une procédure...

M. Bourgeon.- Non, non.

M. Debeaufort.- ...et peut-être contacter l'IUT du Creusot pour savoir s'ils sont en état de fonctionnement.

M. Bourgeon.- C'est relativement réglementé, on ne peut pas donner ce qu'on veut. C'est... C'est encadré.

Là, sur ce type d'équipement, on ne peut pas le donner.

M. Debeaufort.- D'accord.

On me précise : ce type d'équipement ne peut pas être donné puisque c'est très encadré.

Donc je mets au vote cette sortie d'inventaire.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

25 voix pour (unanimité)

Je vous propose de passer aux deux points qui ont été ajoutés par la suite.

Donc la tarification des diplômes d'université. C'est Alain Helleu, je crois... Ou c'est toi, pardon.

Donc c'est le Président qui présente.

4. Tarification des diplômes d'université

Le Président.- Deux points rapides et un peu techniques qui ont été rajoutés à l'ordre du jour.

Le premier porte sur la tarification des diplômes d'université.

Vous savez que sur les diplômes d'université hors droits spécifiques, on a actuellement une tarification qui est la même tarification que le droit d'inscription en licence, à savoir 184 euros et donc, en fait, le tarif n'est pas de 184 euros, il est identique au tarif... aux droits d'inscription en licence.

Comme je vous l'ai dit en ouverture de ce conseil, il se trouve que pour la rentrée universitaire qui arrive, la tarification des droits en licence va être réduite de 14 euros et cette réduction de 14 euros par étudiant est susceptible de compromettre l'équilibre financier d'un certain nombre de diplômes d'université que nous portons.

Et donc la proposition qui est la nôtre est de maintenir à l'identique la tarification sur les diplômes d'université de façon à ne pas compromettre cet équilibre financier de nos diplômes d'université.

Donc concrètement, cela veut dire qu'on ne les baisse pas, on les maintient strictement à l'identique, ce qui représente un différentiel modéré qui, de toute façon, pour les personnes qui s'inscrivent, ces personnes ne s'attendent pas nécessairement à une baisse de ces droits d'inscription.

Donc je... Oui, Frédéric ?

M. Debeaufort.- Je peux aussi ajouter que suite à la demande du conseil d'administration du 24 mai, si je ne m'abuse, il avait été demandé qu'il y ait une cartographie complète des DU. Celle-ci est engagée. On espère pouvoir vous la présenter pour l'un des conseils d'administration de la fin de l'année, mais dans cette cartographie, bien sûr, la base actuelle de fonctionnement de ces DU était basée sur le tarif de 184 euros, et pour ne pas remettre en cause ce qui était prévu pour la rentrée prochaine, c'est pour cela qu'on vous soumet la demande de maintenir ces droits tels qu'ils étaient jusqu'à aujourd'hui.

Le Président.- Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Je remercie pour la cartographie.

Je demande des précisions par rapport à... Je n'ose pas appeler cela une réduction des droits d'inscription parce que vous avez rappelé tout à l'heure qu'il y a maintenant la CVEC qui est obligatoire en parallèle, donc... Qui s'élève à 90 euros pour les étudiants. Donc, de fait, pour les étudiants, c'est plutôt une augmentation des droits d'inscription.

Vous avez dit tout à l'heure que 25 % ou... 41 euros par étudiant, pardon, seraient reversés, du coup, vers l'université.

Donc là, je vois un plus pour l'établissement de l'équivalent de 41 euros et donc une réduction de 14 euros sur la licence.

Donc je pense qu'on devrait percevoir plus et je ne vois pas en quoi cela pose un problème de soutenabilité.

Le Président.- Je parle des diplômes d'université ici. Je ne parle pas des diplômes en formation initiale.

Sur les diplômes d'université hors droits spécifiques, on a un droit d'inscription et ce droit d'inscription, il a toujours été... Comment dire ? Étalonné, mis à l'identique des droits d'inscription en licence.

Donc si on reste sur la même politique, de fait, les droits d'inscription en diplômes d'université, ils vont baisser de 14 euros et donc le risque, c'est de compromettre l'équilibre financier de tout un ensemble de nos diplômes d'université

qui ne rapportent pas forcément beaucoup et qui sont parfois à la limite de l'équilibre financier. C'est la raison pour laquelle on vous propose tout simplement de maintenir à l'identique la valeur des droits sur les diplômes d'université.

Donc on n'est pas ici sur le débat de l'équilibre entre CVEC et droits de formation initiale, qui ne concernent que la formation initiale. C'est un autre... Qui est un autre débat qu'on pourra avoir peut-être plus en détail à la rentrée.

Mme Cénac-Guesdon.- Parce que ce que je veux dire... Ce que je veux dire, c'est... Je pense, alors peut-être que là est mon erreur, mais que globalement on a quand même beaucoup plus d'étudiants inscrits en formation initiale que dans les DU, mais c'est peut-être là mon erreur, et que de fait, ce qu'on va percevoir en plus doit compenser ce qu'on va percevoir en moins pour les DU.

Le Président.- Oui, mais la CVEC n'a pas vocation à financer la formation. La CVEC, elle a pour vocation de financer la vie étudiante et un ensemble d'actions liées à la vie étudiante comme le sport, comme l'équivalent du FSDIE, des actions culturelles, comme la médecine préventive. Donc ce n'est pas la même chose. Les DU, c'est de la formation et il n'y a pas vraiment de raison...

Encore une fois, je crois qu'il faut qu'on recontextualise bien tout ceci dans la difficulté de la situation économique, la fragilité de la situation économique globale des universités en France, et réduire de notre propre chef nos ressources ne me paraît pas être de bonne politique.

D'autant plus que chaque DU a son propre équilibre économique et que si on maintient... si on baisse... de fait, si on baisse les droits d'inscription en DU, on est susceptible de fragiliser un certain nombre de nos DU.

Mme Cénac-Guesdon.- La fragilité économique des établissements et des universités, certes, mais il y a aussi la fragilité économique des étudiants. Donc... Enfin, je pense que vous n'êtes pas très surpris qu'on ne soit pas d'accord sur cette question autour des droits d'inscription.

Le Président.- Mais je connais votre position et je la comprends bien, mais encore une fois, ici, il s'agit d'étudiants en diplômes d'université qui ne sont pas forcément... Qui n'est pas le même public que les étudiants qui sont en formation initiale. On n'est pas du tout devant la même typologie d'étudiants à la même typologie d'autonomie économique.

Mme Cénac-Guesdon.- Non... Oui, mais cela ne veut pas dire que les étudiants de diplômes d'université sont vraiment plus riches.

Le Président.- Vous voulez intervenir ?

Mme Privé.- Moi j'ai, du coup, un petit souci avec les DU, c'est : quel est le pourcentage sur l'université de Bourgogne de DU ayant des droits spécifiques et de DU ayant des droits classiques alignés sur ceux de licence ?

Le Président.- Je ne peux pas vous répondre à cette question-là, mais je ne vous parle ici que de la part... Je ne vous parle pas de la partie droits spécifiques, je vous parle de la partie droits d'inscription normaux. Je n'ai pas la réponse à la

question du pourcentage des DU qui ont des droits spécifiques et de ceux qui n'en ont pas.

Mme Privé.- Et donc, du coup, juste pour finir, les DU, c'est quand même un... quelque chose qui met un fossé entre certains types d'étudiants qui ont moins les moyens et d'autres qui pourraient se payer un DU. Du coup, forcément, on ne pourra pas être pour cette tarification avec ou sans baisse et alignement.

Le Président.- Je vous rappelle qu'il ne s'agit pas d'augmenter les tarifs des DU, mais de les maintenir à l'identique. Là, cette proposition que nous faisons est simplement du maintien à l'identique.

Je vous rappelle également, mais je veux bien comprendre votre point de vue et on ne va pas... Il faut qu'on avance dans l'ordre du jour, donc on ne va pas parler trop longtemps de ce point, mais je vous demande quand même de bien contextualiser cette réflexion et ce vote dans le cadre de la situation économique globale des établissements et de bien avoir conscience du fait que plus les universités sont asphyxiées sur le plan financier et plus globalement elles seront en difficulté d'offrir à leurs étudiants des formations qui soient des formations de qualité et donc on a besoin aussi de maintenir des droits d'inscription.

Globalement, dans notre université, les droits d'inscription, c'est environ 5 millions d'euros sur un budget qui, vous le voyez, est de l'ordre de 240 millions d'euros. On a besoin de maintenir un volant de financement propre qui soit suffisant et donc je pense qu'il n'est pas de bonne politique, de notre propre chef, de réduire nos ressources propres à l'heure où on a plutôt tendance et où le discours et où le besoin est d'augmenter nos ressources propres.

Mais je pense que chacun a bien compris les enjeux de cette discussion. Je comprends parfaitement qu'on puisse avoir des points de vue qui soient différents de celui que je vous propose.

Et si chacun s'est exprimé, je vais soumettre à votre approbation donc ce maintien à l'identique de la tarification des DU hors droits spécifiques.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien, je vous remercie.

23 voix pour, 3 voix contre

Et puis le tout dernier point que nous avons mis à l'ordre du jour des questions financières va vous être présenté par Alain Helleu.

C'est un point de tarification lié au Master REVI et au financement hybride présentiel/à distance un petit peu compliqué sur le plan technique et qu'Alain va vous présenter.

5. Master REVI hybride

M. Helleu.- Bonjour à tous.

Il s'agit du Master REVI Anglais/Espagnol. C'est le Master 1 qui comprend une version hybride formation à distance plus présentiel. Formation initiale également. Pour un montant de 800 euros qui est prévu pour une application au 1^{er} septembre 2018.

Et le Rectorat nous a envoyé un courrier en nous disant que cette formation ne devait pas engendrer de frais supplémentaires par rapport à la formation en

présentiel et nous a demandé donc de revoir complètement cette organisation pour annuler ces droits d'inscription supplémentaires relatifs au Master donc 1 REVI.

La difficulté, c'est que si nous révisons cette augmentation de... Enfin, ce n'est pas une augmentation puisqu'elle est prévue, mais si on révisé ces droits d'inscription, cela fait tomber le Master, (*suite inaudible*), puisque de toute façon, cela ne peut pas fonctionner pour ces cours à distance dans le cadre de l'enveloppe prévue sur les droits comme si c'était une formation initiale.

Donc il est proposé, pour l'instant, à ce que ce soit voté tel quel.

D'autant plus qu'il y a deux courriers qui sont intervenus du ministère, qui comprennent, l'un, une information faisant état, en fait, de ces formations par correspondance, et le deuxième courrier du ministère, les deux datés du même jour, ne faisant plus état des formations à distance. Donc il semblerait qu'il y ait une incertitude sur le plan juridique à ce niveau-là par le ministère.

Donc on en a parlé avec Maud Girin puisque le courrier est intervenu de la part du Rectorat et c'est un point que l'on doit revoir, mais en attente d'une clarification côté ministère.

Donc il est proposé de le voter en l'état tel quel, tel qu'il existe aujourd'hui, tel qu'on le pratique, donc sans rien changer, parce que l'information n'est pas claire du côté de ce qui redescend du ministère avec deux lettres différentes.

Le Président.- Merci, Alain.

Je crois qu'en pratique, on n'a pas nécessairement besoin de voter puisqu'on va simplement vous proposer de maintenir la tarification de ce DU en l'état.

Alors, Peggy voulait intervenir et Mme Girin voulait intervenir, c'est cela ?
Peggy, allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- On est bien d'accord que c'est lié à... Dans le tableau des questions financières diverses qu'on avait reçu la dernière fois, j'avais posé une question justement parce qu'il y avait les frais d'inscription du Master REVI. C'est bien de ce parcours-là et de cette raison-là qui n'était pas indiquée dans le tableau et pour laquelle je posais la question justement pourquoi il y avait des droits spécifiques ou c'est autre chose ?

M. Debeaufort.- Non, non. C'était indiqué dans le tableau qu'il y avait des droits spécifiques.

La discussion, elle porte sur le fait qu'on mélange formation initiale en présentiel et formation à distance sur le même diplôme.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Debeaufort.- Mais la formation à distance offre d'autres services. Les gens ne sont pas sur place, cela demande des déplacements, etc. Ce qui justifiait les droits spécifiques. Donc c'est cela qui est remis en cause.

Mais, pour le moment, ce qui est proposé, c'est qu'on ne change pas la décision qu'on a prise lors du CA qui concernait ce point-là en attendant d'avoir plus d'éclaircissements.

Mais cela remettrait en cause tous les dispositifs hybrides de l'université...

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, c'est ce que j'ai...

M. Debeaufort.- ...et la soutenabilité de tous les dispositifs hybrides.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est ce que j'allais poser comme question. Il y a d'autres formations...

M. Debeaufort.- C'est clair que cela ne concernera pas à terme que le Master REVI.

Mme Cénac-Guesdon.- OK.

Le Président.- Et c'est probablement la raison pour laquelle, la semaine dernière, on a eu en à peu près trois heures de temps deux courriers contradictoires venant de la DGESIP, l'un incluant ce point sur les formations à distance et puis l'autre le retirant, parce que probablement au niveau de la DGESIP, il a été pris conscience du fait de ce que Frédéric vient d'indiquer.

C'est-à-dire que supprimer les droits spécifiques sur la formation à distance, c'est faire tomber l'ensemble de l'offre de formation à distance qui est importante pour les étudiants et qui est aussi un élément majeur de rayonnement du pays parce que beaucoup d'étudiants à distance sont des étudiants qui sont dans des pays étrangers et qui ont ce cordon ombilical qui est établi avec la France à travers l'enseignement à distance, et je ne vois pas la France se couper la possibilité de maintenir cet enseignement à distance qui est un élément majeur de rayonnement international du pays.

Donc je pense qu'il y a eu un problème technique sur ce courrier qui a très vite été retiré, ce qui montre bien qu'il y a une volonté de surseoir à ce type de décision.

M. de Mesnard.- C'est aussi un instrument de développement de la francophonie.

Le Président.- Tout à fait. Absolument.

M. Debeaufort.- C'est clair qu'il y a tout le volet international sur le Master REVI, mais sur les autres diplômes, il y a tous les gens empêchés, c'est-à-dire à handicap, des salariés qui reprennent un diplôme et à distance parce qu'ils ne peuvent pas venir sur site, etc. Donc à terme, l'impact peut être extrêmement important pour les usagers à distance.

Le Président.- Tout à fait.

Madame Girin, vous voulez dire un mot ?

Mme Girin.- Je tenais simplement à apporter une petite précision pour la parfaite information de tout le monde.

L'intervention du Rectorat, suite à ce tarif, se basait sur la réglementation bien avant que le courrier soit publié sur les nouveaux droits d'inscription et donc plus particulièrement sur un paragraphe, donc je vais juste lire pour l'information des membres du CA, qui précise :

« - les contributions complémentaires susceptibles d'être perçues en contrepartie de rémunérations pour services rendus. Il appartient aux

conseils d'administration de délibérer sur la fixation et l'objet de ces éventuelles redevances.

En vertu d'une jurisprudence constante, la perception de telles redevances, fixées par une délibération du CA, n'est possible qu'à condition que celles-ci soient facultatives, clairement identifiées et perçues en échange de prestations effectivement rendues aux usagers, et que leur non-paiement ne puisse écarter l'étudiant du cursus qu'il souhaite poursuivre. Le juge proscrit également les redevances qui correspondent aux activités habituelles déjà couvertes par les droits d'inscription. »

Ce paragraphe existait donc déjà sur le précédent courrier, il est maintenu.

Je voulais simplement préciser l'objet du courrier du Rectorat qui se basait effectivement sur ces éléments-là.

Peut-être aurons-nous des précisions ultérieures, effectivement.

Le Président.- Oui, je crois qu'il faut qu'on attende tranquillement. On a bien vu qu'il y a des discussions techniques au niveau de l'État. Il faut qu'on attende. Mais ce que vous lisez ne me semble pas antinomique avec la possibilité de financement de notre formation à distance où il y a bien des contreparties en matière de services qui sont avérés.

Mme Girin.- Effectivement, peut-être l'essentiel, c'est de préciser quelles sont ces contreparties de façon plus explicite pour sécuriser les choses.

Mme Rousseaux.- Juste un petit témoignage. Je suis responsable d'un DU qui est à distance, hybride, et également en présentiel et, effectivement, le travail n'est pas le même. Il y a une ingénierie pédagogique, une aide aux apprenants qui sont derrière la plateforme qui peuvent rencontrer des difficultés, des fois des tchats pour justement répondre à certaines questions, et c'est un coût supplémentaire et, effectivement, on peut les énumérer. Comme vous le disiez, c'est identifié.

Mme Girin.- Je voulais juste préciser... Il faut bien distinguer les DU des diplômes nationaux, attention.

Mme Rousseaux.- Oui... Oui, oui. C'est la même... C'est le même travail.

Mme Girin.- D'accord. Mais les droits d'inscription sont nationaux pour les diplômes nationaux. On est d'accord.

Mme Rousseaux.- Le travail, c'est exactement le même.

Le Président.- Ce point sera donc réétudié secondairement en fonction des éléments techniques qui nous parviendront.

Donc le point suivant de l'ordre du jour, soutenabilité de l'offre de formation à distance dans le cadre du CFOAD, et donc c'est Stéphanie et Frédéric qui vont porter la discussion.

IV) Soutenabilité de l'offre de formation à distance (CFOAD)

Mme Grayot-Dirx.- Nous vous avons fait envoyer deux documents, donc une charte qui avait été soumise au conseil d'administration, en date du 12 décembre 2011, et puis une proposition qu'on soumettra à votre vote tout à l'heure après discussion.

Quelques mots sur cette proposition.

En fait, la charte qui a été votée en CA en 2011, aujourd'hui, est d'une application très réduite pour ne pas dire pas appliquée dans notre université.

Les deux composantes qui sont concernées au premier chef par cette charte, ce sont l'UFR Lettres et l'ESPE.

Concernant l'ESPE, ils ont leur propre fonctionnement qui se distingue assez nettement. Cela nous est apparu au fil des discussions, ces deux dernières années, avec cette composante.

Quant à l'UFR Lettres, sous l'impulsion du directeur pédagogique du CFOAD, une charte propre à cette composante a été votée l'année dernière.

Cette charte nous apparaît donc, pour ces raisons-là déjà, assez obsolète.

Par ailleurs, dans cette charte, il y a un volet rémunération qui pose difficulté puisque notamment cela laisse à l'appréciation des étudiants, finalement, le nombre de devoirs qu'ils vont rendre et donc le coût que représente, finalement, cette formation pour l'année puisqu'il y a un système de tutorat hors maquette qui est prévu, qui dépend, selon cette charte, du nombre de devoirs que va rendre l'étudiant. Cela met donc les composantes en... Notamment à l'ESPE, il y a eu des discussions assez importantes sur cette question. Cela laisse les composantes dans une assez grande incertitude concernant la soutenabilité de cette offre de formation.

Par ailleurs, tout le travail qui a été fait ces dernières années autour de l'enseignement à distance tend à rendre finalement la main aux composantes sur cet enseignement à distance.

C'est aussi un travail qu'on est en train de poursuivre pour d'autres raisons qui sont liées au personnel au niveau du CFOAD.

Je travaille actuellement étroitement avec le pôle RH, avec les collègues du CFOAD et les composantes concernées pour que le personnel de scolarité qui était dans ce centre et qui était doté depuis un an d'un directeur pédagogique, que ce personnel réintègre les composantes.

Donc le mouvement quand même, depuis quelques années, concernant l'enseignement à distance est un mouvement de réappropriation par les composantes.

D'où la proposition concernant la soutenabilité de cette offre de formation un peu spécifique qui est de réattribuer la main aux composantes, et c'est la raison du petit texte qu'on vous soumet aujourd'hui.

Si vous avez besoin d'explications plus détaillées sur cette question, je suis évidemment, avec Frédéric Debeaufort, qui connaît aussi bien que moi ce dossier que nous suivons tous les deux depuis plusieurs années, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. Debeaufort.- Oui, pour être clair, c'est vrai que la charte était, on va dire, pratiquement plus du tout suivie dans aucune des deux composantes principales pour diverses raisons, diverses évolutions aussi, depuis 2011, de l'offre de formation à distance.

Cela a aussi induit des biais d'un point de vue *stricto sensu* pédagogique entre ceux qui étaient en présentiel et ceux qui étaient à distance pour un même diplôme puisque le nombre de devoirs, le nombre de notes d'évaluation pouvaient être extrêmement différents et sur lesquels les composantes, puisque c'était porté par la DNUM, donc le service informatique de l'université, les composantes n'avaient pas toute la main sur la maîtrise pédagogique des diplômés à distance.

Donc c'est vrai que c'est un dossier que l'on suit depuis quelques années et, progressivement, sur tout le volet pédagogique, on a rendu la main aux composantes concernées puisque c'est elles qui délivrent le diplôme, c'est leurs équipes d'enseignants qui suivent ces diplômés et les étudiants à distance. Donc il était logique qu'on aille jusqu'au bout et donc qu'on revoie les modalités de fonctionnement.

On arrive donc à une modification de la charte... Pas « une modification ». Il va falloir qu'on abroge l'ancienne charte et qu'on revote ces nouvelles modalités et puis dans les composantes, en parallèle, elles ont refait leur charte ou modalités sur les diplômés à distance.

Mme Grayot-Dirx.- Pour terminer. En fait, on n'en a pas terminé avec l'enseignement à distance. On y reviendra puisque, je l'ai dit, le pôle RH et le personnel du CFOAD sont en train de travailler à une restructuration avec une intégration du personnel dans les composantes. Donc c'est encore en cours de réflexion.

Il y a évidemment plein de difficultés de tous ordres à solutionner avec le personnel, avec le pôle RH, avec la DNUM qui, du coup, n'aura plus le CFOAD en son sein, et puis évidemment avec les composantes qui sont concernées et je pense évidemment, en premier lieu, à l'ESPE et à l'UFR Lettres. Donc, de toute façon, ce sont des questions que l'on reverra ensemble.

Et on travaille notamment, entre autres choses, et c'est un document que l'on soumettra en CFVU et en CA notamment, à une espèce de charte pour l'établissement sur l'enseignement à distance, avec peut-être une espèce de comité d'orientation stratégique au niveau de l'établissement pour quand même avoir une réflexion au niveau de l'établissement sur ce qu'on veut pour l'enseignement à distance.

Ça rejoint aussi un peu les discussions qu'on a eues tout à l'heure, qu'on ne pourra pas ignorer.

Et puis d'avoir une charte « comment je crée dans ma composante un enseignement à distance en formation initiale ou en formation continue ». D'avoir un document, une procédure à suivre qui serait unique pour l'établissement, qui repositionnerait bien tous les acteurs, tout ce à quoi il faut penser quand on veut ouvrir une telle formation.

C'est un document sur lequel on travaille, qui mérite encore beaucoup de travail, mais qu'on vous soumettra, je pense, dans les mois à venir pour l'avenir de l'enseignement à distance dans l'établissement.

M. Debeaufort.- Cédric ?

M. Clerc.- Je vais faire un petit aparté sur les chartes en général parce que vous nous dites, Monsieur Debeaufort, qu'il faudra annuler cette charte.

Les chartes ne valent que ce qu'elles valent.

On a mis en place des chartes pour les contractuels qu'on respecte lorsqu'on en a envie parce que c'est pratique. Sinon, on fait à son bon vouloir.

On a une charte sur la messagerie, c'est pareil. Malgré ce qui est inscrit dedans, on peut se prendre des réflexions lorsqu'on envoie des mails à des heures visiblement indues.

Voilà pour les chartes.

Pour ce qui est de ce que vous souhaitez faire voter par le CA, je crois que cela engendre un impact important pour les personnels actuellement en poste parce qu'il y a encore un centre de formation à distance, et c'est la raison pour laquelle nous, on ne souhaite pas voter ce texte en l'état tout de suite parce qu'on acterait, de fait, des restructurations au niveau du CFOAD qui n'ont pas été étudiées ni en CT ni concrètement avec les personnels.

Intervenant.- *Intervention inaudible.*

M. Clerc.- Eh bien, vous m'expliquerez comment non, alors.

M. Debeaufort.- On peut répondre tout de suite. Sinon, j'y vais.

Là, cela concerne exclusivement la pédagogie et la gestion de la pédagogie et des intervenants enseignants. Cela ne concerne absolument pas l'équipe de personnels BIATSS sur le CFOAD.

Enfin, Stéphanie, tu peux compléter.

Mme Grayot-Dirx.- À la limite, si vraiment vous voulez chercher une conséquence sur l'organisation du travail du personnel BIATSS du CFOAD, ce serait plutôt un plus parce que c'est un encouragement à ce que les services soient gérés dans les composantes comme cela doit normalement se faire.

Or, on a constaté, ces dernières années, qu'il y avait des services qui étaient rentrés par le personnel BIATSS, ce qui ne devrait normalement pas arriver, pas comme cela en tout cas, et qui est une charge de travail assez lourde pour le personnel BIATSS du CFOAD.

M. Debeaufort.- M. Hameau avait aussi une question.

M. Hameau.- Oui, simplement sur cet enjeu de la formation à distance, je voulais faire quelques remarques qui me viennent.

La première, c'est que... Je pense que c'est l'avenir de la formation tout court. C'est-à-dire qu'il y aura toujours du présentiel, il y aura toujours du face-à-face, mais d'une certaine manière, compte tenu des évolutions technologiques, on va devoir de plus en plus avoir cette modalité-là aussi, puisqu'on arrive aujourd'hui à faire des tables rondes en ayant des gens à La Rochelle, d'autres à Essaouira et d'autres à Dijon, par exemple. On arrive à faire cela. Donc à un moment, c'est dans ce monde-là qu'on rentre et qu'il faut l'intégrer.

La deuxième chose, c'est qu'il y a des enjeux sur la formation qui sont des enjeux de développement et d'attractivité et on a des pépites là aussi, je le disais tout à l'heure, sur notre territoire.

On a un projet autour de la formation avec la simulation. Donc mettez cela aussi dans la réflexion, je pense que c'est important.

On ne peut pas rester autocentré sur les problématiques très opérationnelles de l'uB, ce que je comprends bien, mais il faut essayer de monter d'un étage, à mon avis, pour justement avoir une vision plus stratégique.

J'ai visité une entreprise la semaine dernière, une start-up qui a été montée par des gens qui étaient plutôt des urgentistes au départ, qui s'appelle Entropie. Ils ont développé tout un concept de formation qui est à partir de la voix, du numérique. Ils ont des codeurs, ils les appellent les « Vikings ». Ils sont en train de transformer la capacité, pour des plateformes, à répondre en urgence, mais pas seulement, à une demande de renseignement, d'information, peut-être de formation.

Enfin, j'aurais aimé savoir votre réflexion parce que je pense qu'il faut aussi élargir le sujet.

Pour moi, en tout cas, dans ma vision, c'est un élément d'attractivité fort du territoire, et comme vous avez ce point fort à l'uB, voilà, je voulais le partager avec vous.

M. Debeaufort.- Si je peux me permettre, on a vécu l'année dernière une composante qui s'est complètement désengagée sur un dispositif en FOAD parce qu'elle n'avait pas la main sur la pédagogie. C'est un DAEU qui est aussi un diplôme d'accès à l'université pour les étudiants qui n'ont pas le bac, donc c'est de la promotion sociale quand même importante.

Je vous rappelle qu'une composante s'est complètement désengagée très peu de temps avant la rentrée parce que justement elle n'avait pas du tout la main sur la maîtrise pédagogique, les volumes horaires, les copies, etc.

On a trouvé une solution, entre guillemets, à l'arrache, à quinze jours de la rentrée, et c'est une des raisons pour laquelle il faut évoluer vers plus de prise en considération et surtout une appropriation complète des composantes d'enseignement sur le dispositif d'enseignement à distance.

Si cela reste sur un service central et que les composantes n'ont pas l'impression d'être impliquées, mais simplement être là comme prestataires pour assurer les cours ou corriger les copies, on ne motivera pas nos collègues et encore moins les composantes à développer et à s'investir.

Donc c'est pour cela aussi que la charte telle qu'elle a été conçue en 2011, elle était très bien, cela a permis de lancer et de développer. Au jour d'aujourd'hui, elle ne répond plus suffisamment à ce qu'on peut faire et on est tout à fait conscient que l'avenir, c'est de pouvoir enseigner de plus en plus à distance, mais si on n'a pas derrière, les composantes qui s'approprient les dispositifs et qui ont l'impression de maîtriser le dispositif, leurs équipes impliquées là-dessus, on n'arrivera pas à avancer et à développer dans ce sens-là.

Donc l'abrogation de la charte qui vous est proposée et la modification, c'est pour rendre complètement la main d'un point de vue pédagogique.

Certes, il y a un volet soutenabilité puisque quand on... Avant, on avait un pool d'heures pour payer le CFOAD qui était en central. Ce pool d'heures, on le rend aux composantes, mais il faut qu'on le leur rende en leur donnant les moyens de pouvoir gérer les heures dédiées au CFOAD. C'est cela qu'on vous propose aujourd'hui.

Je crois que Jean-Emmanuel... Pardon. Jean-Emmanuel Rollin avait aussi une question et puis Peggy.

M. Rollin.- J'interviendrai à la fin... J'interviendrai tout à la fin.

M. Hameau.- Ne voyez pas ce que j'ai dit comme un... Comment dire ? Une attaque.

M. Debeaufort.- Non, non !

M. Hameau.- Ce n'est pas l'objet.

M. Debeaufort.- C'est juste, bien au contraire.

M. Hameau.- Je pense qu'au regard de ce que vous dites, cela me fait penser un peu à ce qu'on fait au Grand Campus d'une certaine manière. C'est-à-dire que là, vous avez des composantes qui se sont senties dépossédées... Enfin, en tout cas, c'est ce que j'entends. Parce qu'il y a eu un phénomène de rationalisation/centralisation pour être plus efficace, mais... Et on s'est aperçu que cela ne l'était pas puisqu'en fait, vous avez, en faisant cela, été efficace probablement dans les économies ou dans l'efficacité globale du dispositif, mais vous avez perdu un élément d'efficacité clé, c'est que quand on ne s'approprie pas quelque chose, on n'y participe pas.

Moi, je fais un peu de politique et j'ai appris cela.

Donc vous avez l'opportunité en supprimant la charge... la charte, pardon, et en retransférant le dispositif, avant de le retransférer, d'en faire un projet. C'est-à-dire l'idéal, serait qu'il y ait un projet, je ne sais pas comment vous l'appellez, « Enseigner demain », « Enseigner tout de suite », « Enseigner dans le futur »... voilà. Mais que tout le monde se l'approprie, que tout le monde construise ou coconstruise ce dispositif, de manière à ce que vous créiez cette appropriation pour, ensuite, redescendre les moyens.

Parce que si vous faites les choses en descendant les moyens et en espérant après que les gens se l'approprient, je crois que vous aurez le même écueil. Cela marchera parce que les gens vont faire des choses, mais vous n'aurez pas une dynamique forte et une synergie forte.

C'était juste pour cela que je disais aussi ce que je vous disais précédemment.

M. Debeaufort.- Il y avait Peggy qui voulait intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- Il y a deux choses.

La première chose, je relativiserais un petit peu vos propos selon lesquels le numérique serait l'avenir... (*Effet Larsen*)... Je m'éloigne un peu...

Le numérique repose quand même beaucoup sur le matériel, sur des minéraux qui sont... des minerais qui sont de plus en plus difficiles à aller chercher. Donc en termes de ressources de notre planète, je ne suis pas sûre que le numérique soit l'avenir. Donc juste cette parenthèse.

Alors, maintenant, pour en revenir au CFOAD.

Est-ce qu'on a une idée du budget qui... Alors, que je n'ai pas... Excusez-moi, il faut que je retrouve la formule... Donc ce que vous appelez « les autres modalités d'accompagnement donnant lieu à des déclarations de – alors, je mets des guillemets parce que ce n'est pas quelque chose que je partage – « charge » d'enseignement (tutorat, encadrement, soutenance...) ».

Si je comprends bien la délibération telle qu'elle nous est proposée, cette partie-là qui, jusqu'à présent, était financée un peu en central, ne serait plus financée

du tout et serait laissée à l'appréciation des composantes et créerait des différences entre les composantes riches qui ont les moyens de les subventionner et celles qui sont pauvres et qui ne pourraient pas.

M. Debeaufort.- Non, puisque je viens de dire que l'enveloppe qui était avant en central et qui était donc sur la DNUM pour le CFOAD, mais sans vision des composantes, a été redispachée dans les composantes qui portent ces formations en FOAD.

C'est-à-dire qu'une composante...

Mme Cénac-Guesdon.- Ce n'est pas exactement ce qui est écrit dans le texte qui nous a été envoyé, par contre.

Si je relis le paragraphe en question, c'est le troisième paragraphe...

M. Debeaufort.- Il y a deux choses. Il y a ce qui avait été sur les maquettes et une part de tout ce qui est suivi/accompagnement qui est pris en central, et puis sur certains dispositifs, il y avait des choses qui étaient payées sur les dispositifs de formation et qui n'étaient ni en maquette et qui étaient hors maquette et qu'on découvrait à l'issue des formations et qui étaient des dérives année par année, etc., des habitudes, et sur lesquelles les composantes n'avaient... enfin, n'arrivaient plus forcément à justifier ces actions et ces dépenses.

Donc les composantes ont souhaité que ceci puisse être géré par la composante avec un cadre défini. L'ESPE a voté une charte et des modalités de ces diplômes en FOAD avec des règles. Ce qui est la maquette, c'est la maquette. Ce qui est à côté de la maquette, des règles définies et pas... voilà, comme cela venait au fur et à mesure.

Mme Cénac-Guesdon.- Donc ce que vous dites, c'est que...

M. Debeaufort.- C'est la même chose en Lettres.

Mme Cénac-Guesdon.- ...l'uB ne finançait pas le tutorat, l'encadrement, le suivi...

M. Debeaufort.- Pas tout. Pas la totalité... Pas la totalité.

Mme Grayot-Dirx.- C'est précisément là-dessus qu'il y a une différence dont on parlait tout à l'heure, c'est les droits d'inscription pédagogiques spécifiques à l'enseignement à distance parce que la spécificité de l'enseignement à distance... enfin, une des spécificités, c'est de nécessiter un suivi des étudiants et ce suivi, il se compte en heures côté enseignants, et pour comptabiliser ce suivi, en fait, il y a en tout cas une pratique qui se fait en fonction du nombre de devoirs corrigés et cela, c'est comptabilisé en fin d'année. Et ce qui est un peu...

Enfin, ce sur quoi les composantes voulaient travailler, elles, c'est justement de voir avec leurs enseignants de combien de devoirs ils ont besoin et d'avoir une prévisibilité là-dessus. Mais aujourd'hui ce n'était pas possible.

M. Debeaufort.- Mais aussi une équité par rapport aux diplômes qui sont à la fois en présentiel et à distance, de façon à ce que tous les élèves aient sensiblement le même type d'évaluation, de cursus ou d'accompagnement

spécifique pour ceux qui étaient à distance, de regroupement sur site, de déplacement, de mise à disposition du robot ou des robots, par exemple, pour les étudiants handicapés, etc.

Mme Cénac-Guesdon.- Parce que là, ce que je comprends du paragraphe 3, c'est que l'uB, du coup, ne financera que la partie maquette et que le reste, elle ne le financerait pas, alors qu'on pourrait imaginer demander aux composantes des règles spécifiques, sur la composante, d'encadrement, de tutorat, de soutenance qui soient plus cadrées, mais chaque composante choisit ce cadre et, après, l'uB le finance quand même.

Parce que là, la tournure du paragraphe, on a l'impression que, du coup, l'uB ne donnera plus rien...

M. Debeaufort.- Non.

Mme Cénac-Guesdon.- ... et que toutes ces choses-là seront couvertes par les composantes.

M. Debeaufort.- La tournure du paragraphe, elle dit que ce qui est hors maquette, mais ce qui était déjà le cas, c'est-à-dire les recettes spécifiques qui arrivaient soit directement au CFOAD soit via le SEFCA, par exemple, pour certains diplômes qui étaient à distance portés par le SEFCA, et qui servaient à payer ce hors maquette. Cet argent arrivait déjà à l'université, sauf qu'aujourd'hui, au lieu que ce soit mis à la DNUM ou au SEFCA...

Mme Cénac-Guesdon.- (*Intervention inaudible*).

M. Debeaufort.- ...ce sera mis à la composante. Donc les recettes, cela ne change rien, si ce n'est que la composante reprend la main sur tout ce qui est...

L'uB paye la maquette - d'accord ? - de ces diplômes. Tout ce qui était hors maquette, c'était les droits spécifiques, ce qui correspond à l'accompagnement, aux actions spécifiques - un déplacement à l'étranger d'un enseignant, etc.

Cela, les composantes ne le voyaient pas. Cela servait, cela payait le CFOAD aujourd'hui. À l'issue, c'est que ces recettes-là seront reversées aux composantes et non plus à la DNUM ou resteront au SEFCA.

Mais sur l'engagement de l'université, le volume d'heures qui étaient pris en charge par l'université, il n'y a pas de différence, si ce n'est que les X heures qui étaient mises en central, elles seront mises une fraction à l'ESPE, une fraction en Lettres, une fraction à l'IUVV, en Sciences et...

Mme Grayot-Dirx.- En Langues.

M. Debeaufort.- En Langues, voilà. Je veux dire, il y a plusieurs composantes. On parle toujours de l'ESPE et de Lettres parce que ce sont les deux les plus impliquées, mais c'est vrai qu'il y a beaucoup d'autres composantes qui pourraient et qui peuvent développer de l'enseignement à distance.

Mais c'est sûr qu'elles ne peuvent pas se sentir investies si elles ne maîtrisent pas la gestion de leur maquette et de tout ce qui est autour. Et de leurs équipes d'enseignants, par conséquent.

Mme Privé.- Donc, concrètement, pour les étudiants, si l'enveloppe est redistribuée aux composantes, il n'y aura pas de changement au niveau du volume d'horaires, au niveau de l'accompagnement des étudiants et au niveau des maquettes. Il n'y aura pas de changement par rapport à cela.

M. Debeaufort.- Après, cela sera le choix des composantes, mais par rapport à ce qui se fait déjà aujourd'hui, on n'est déjà pas du tout sur ce qui est dans la charte. Chaque composante fonctionne différemment. Donc par rapport au fonctionnement actuel, cela ne changera pas grand-chose, si ce n'est que c'est la composante qui inscrira des heures sur ses équipes pédagogiques et non pas le SEFCA ou la DNUM, ce qui est quand même plus cohérent que ce soient les composantes qui suivent les activités pédagogiques de ses équipes.

M. Helleu.- L'intérêt de procéder comme cela, c'est qu'en fait, les composantes se réapproprient, en fait, les formations qui font l'objet de discussions en conseil de département et conseil d'UFR, alors qu'actuellement, dans le système, comme on est sur le SEFCA et la DNUM, on échappe à des discussions de conseil. Donc c'était aussi important de le réintroduire au plus près des composantes. C'est-à-dire que c'était aussi l'intérêt qui guidait cette réorganisation.

Le Président.- Vas-y, Sandrine.

Mme Rousseaux.- Est-ce que, à l'exemple de l'UFR Lettres qui a créé sa propre charte, les composantes pourront créer leur propre charte indépendamment, en fonction d'un mode de fonctionnement qui est propre ?

M. Debeaufort.- Bien sûr, au contraire. C'est même encouragé. On a dit Lettres, mais l'ESPE aussi a voté dans son conseil les modalités de ces diplômes en FOAD.

Le Président.- C'est l'objectif, Sandrine.

Mme Rousseaux.- Oui.

Le Président.- L'idée, c'est de faire de l'enseignement à distance une modalité parmi d'autres. Je rejoins tout à fait ce que disait Denis Hameau. Une modalité valorisée parmi d'autres d'enseigner et de permettre l'appropriation de cette modalité d'enseignement par toutes les composantes. Mais si on ne décentralise pas cela, on n'arrivera pas à cette appropriation.

M. Debeaufort.- Et puis dernier élément, j'allais dire, tous les diplômes n'ont pas vocation à fonctionner de la même façon, de demander les mêmes acquis, compétences, d'évaluer de la même façon selon les domaines, selon la typologie au niveau du diplôme, et donc il est plus logique, plutôt que d'avoir une charte qui se voulait universelle mais qui, au final, ne s'applique pas... Parce que ce qu'on fait en DAEU, ce n'est pas la même chose que ce qu'on peut faire sur un DU équivalent bac+5, par exemple. On ne va pas demander la même chose, on ne va pas faire le même accompagnement. Donc pouvoir rendre la main aux composantes, cela permet aussi de s'adapter par rapport aux types de diplômes, au niveau d'études et au niveau du public. Si c'est du public empêché, à handicap, si c'est du public à

l'étranger, etc., ce n'est pas forcément les mêmes modalités pédagogiques qu'il faut mettre en face. C'est aussi pour répondre à ces éléments.

Sylviane.

Mme Leoni.- Je voulais simplement dire, puisque j'enseigne au CFOAD en Lettres, que spontanément, les collègues enseignants ne se précipitent pas tous sur les enseignements à distance.

D'une part, c'est lourd. Enfin, il y a un investissement personnel. Et donc je pense qu'une réappropriation par la composante, effectivement, est souhaitable.

D'autre part, comme l'a dit Alain Helleu, effectivement cela ne se discute pas habituellement en conseil d'UFR. Donc on invite le responsable pédagogique, mais c'est toujours quelque chose d'artificiel. Si cela passe en conseil d'UFR, c'est quelque chose de souhaitable.

Ensuite, un petit détail. Pourquoi ces coûts hors maquette ? Pour donner un exemple très précis. Comment ils peuvent varier d'une année à l'autre ? C'est-à-dire qu'un collègue qui décide une année que pour former ses étudiants, il donne, mettons, trois devoirs dans l'année et donc il a tant de copies et cela a une incidence sur ces coûts hors maquette.

Si le collègue qui vient l'année d'après décide qu'il a un coût plus faible... Enfin, pour des motivations qui lui appartiennent, il décide qu'il va donner six devoirs dans l'année et donc, effectivement, il y a une variation des coûts et un équilibre qui n'est peut-être pas respecté par rapport à la formation en présence.

D'autre part, effectivement, nous avons parfois des demandes d'universités étrangères.

L'université de Bourgogne est fortement engagée dans la formation des cadres de l'université de Djibouti et donc vous comprenez qu'on n'enseigne pas... Sans faire de discrimination. Mais on n'enseigne pas à un étudiant... On ne forme pas au doctorat puisque c'est cela, il faut les accompagner de la licence jusqu'au doctorat. Il faut accompagner ces étudiants et ces doctorants djiboutiens. Ce n'est pas le même public qu'un étudiant qui a toujours suivi des cours à l'université de Bourgogne.

Donc voilà pourquoi il peut y avoir des variations hors maquette qui font que pour... Parce qu'effectivement, le diplôme qui est validé, c'est un seul diplôme qui est validé. La distance est une modalité et ce n'est pas un autre diplôme. Donc effectivement, il faut garder un équilibre entre la formation en présence et la formation à distance.

M. Debeaufort.- Merci.

Je crois que Jean-Emmanuel Rollin voulait dire un dernier mot avant qu'on ne passe au... Et puis Cédric, oui. Avant qu'on ne passe aux délibérations.

M. Rollin.- Oui, c'était simplement une explication de vote.

Le CFOAD, c'est quand même un dossier que l'on suit depuis un petit moment. Alors, de temps en temps, c'est bon un peu de se plonger dans l'histoire parce que je vais... Je pourrais dire enfin, je pourrais voter un texte sur lequel, depuis cinq ans, je me bats pour qu'on revienne dans les composantes car je rappelle quand même qu'en 2012, avant le... voilà, quand il y a eu un changement de gouvernance, le CFOAD était déjà dans les composantes. Était un service au service des composantes et était un service au service de la pédagogie.

En 2012-2013, lors de la restructuration des services généraux, la grande... Et c'était une position que le Président a défendue ardemment, c'était que le CFOAD n'était qu'un outil technique, l'informatique était d'abord primordiale sur la pédagogie et, finalement, cinq ans plus tard, on s'aperçoit que cela ne fonctionne pas dans les services.

On pourra faire aussi le bilan de la casse humaine de ce transfert parce qu'il y a un certain nombre de personnels de ce service-là qui sont en très grande difficulté quand même. C'est important. Ce n'est pas négligeable.

Mais moi, je suis satisfait, en fait. Il y a... On est là sur un retour vers les composantes. C'était une demande des personnels, que ce soient les personnels enseignants-chercheurs qu'on contactait et les personnels techniques et administratifs qui étaient dans ce service-là qui disaient « on est d'abord au service de la pédagogie et non pas du numérique, ce n'est pas notre cœur de métier ». Cela revient.

Par contre, je ne pourrai pas, pour le moment, voter. Je ne voterai pas contre. Je ne prendrai pas part au vote parce que j'attends de voir le projet global, ce qu'il en sera des personnels dans sa globalité.

De toute façon, à chaque fois qu'il y a eu une restructuration d'un service, j'ai demandé quel était le projet de service, et c'est cela qui est important.

Je rejoins tout à fait, je pense que le numérique est un des enjeux majeurs de notre université. C'est pour cela que... Je pense qu'on commence à être sur la bonne voie. J'espère que très rapidement on va pouvoir clôturer positivement, au moins du point de vue des personnels, ce dossier douloureux qu'est le CFOAD.

Je ne participerai donc pas à ce vote pour ces raisons-là.

M. Debeaufort.- Cédric voulait... Un dernier mot.

M. Clerc.- Oui, le SNPTES ne remet pas du tout en cause le bienfait de ce retour dans les composantes en termes de pédagogie, effectivement. Je pense que c'est beaucoup plus simple.

Ceci étant, l'impact pour les personnels, il est réel. Madame Grayot-Dirx, vous nous avez cité une situation qui pourrait être arrangeante, mais on n'en a pas discuté pour l'instant.

Parce que beaucoup de questions se posent. Les chaînes d'inscription sont-elles les mêmes à distance ou en présentiel ? Donc *quid* des personnels de scolarité ? Le suivi n'est pas le même. L'ouverture des centres se faisait de manière centralisée aussi dans ce centre. On appelait cela « un centre » pour centraliser les choses justement. Donc si c'est éclaté, il y a forcément des répercussions sur les personnels.

Or, acter ceci qui est forcément une bonne chose, tout le monde l'a évoqué ici, c'est aussi discuter des conditions d'exercice de nos collègues, ne serait-ce qu'avec les quelques exemples que j'ai cités là et celui que vous avez cité tout à l'heure.

Donc il aurait été préférable, plutôt qu'une présentation rapide et un point d'information au comité technique, qu'on puisse évoquer ce sujet plus largement et plus dans le fond.

Donc nous prendrons part au vote mais nous voterons contre pour ces raisons.

M. Debeaufort.- Pas d'autres éléments ?

Je vous propose qu'on fasse en deux temps. Il faut déjà qu'on abroge la charte de 2011, dans un premier temps, pour pouvoir ensuite voter les nouvelles modalités proposées.

Donc concernant l'abrogation de la charte qui avait été votée en conseil d'administration du 12 décembre 2011.

Qui ne prend pas part au vote ? Deux.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Merci.

22 voix pour, 2 refus de participer au vote, 2 abstentions

Et donc deuxième délibération. Là, cela concerne les nouvelles modalités que je vous relis et qui sont ici à l'écran :

« Les composantes veilleront désormais à la soutenabilité de l'offre de formation à distance. Les charges en dehors des maquettes devront être autofinancées par les composantes, notamment via les droits perçus dans le cadre de cette activité. Les droits spécifiques devront être perçus directement par les composantes ».

Je le soumets à votre approbation.

Qui ne prend pas part au vote ? Donc deux personnes.

Qui s'oppose ? Deux.

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

22 voix pour, 2 refus de participer au vote, 2 voix contre

On en a fini avec ce point n° IV de l'ordre du jour.

Je vous propose de rentrer dans le point n° V qui concerne les travaux du comité technique du 11 juin et je rends la parole à Stéphanie Grayot-Dirx.

Mme Grayot-Dirx.- Merci, Frédéric.

V) Travaux du Comité Technique (CT) du 11 juin 2018

Mme Grayot-Dirx.- Je vais suivre évidemment l'ordre du jour que vous avez reçu pour ce conseil d'administration.

Simplement, en guise de très, très brève introduction, je signale qu'il y a un point que nous avons évoqué en comité technique que je ne traiterai pas puisque cela relève du compte rendu des travaux de la CFVU.

Cela concerne le calendrier qui a quand même été évoqué, discuté en comité technique, avec quelques questions qui ont été soulevées, notamment en ce qui concerne le rythme de travail pour les enseignants/enseignants-chercheurs, entre les premier et deuxième semestres.

Avec pas assez de temps, c'est ce qui était remonté en CT, pour lire, pour que les étudiants lisent aussi des ouvrages, notamment dans des formations qui nécessitent la lecture d'ouvrages.

Et côté enseignants et enseignants-chercheurs, c'est la difficulté parfois à préparer les cours d'un semestre à l'autre, difficulté qui était remontée également en CFVU.

En ce qui concerne le comité technique, le calendrier universitaire avait recueilli sept voix pour et une abstention.

Je m'arrête sur ce point puisque, encore une fois, cela sera traité via le compte rendu de la CFVU.

1. Dispositif de formation des nouveaux MCF

Mme Grayot-Dirx.- Pour ce qui concerne les travaux du CT proprement dit, nous avons d'abord à évoquer ensemble, cet après-midi, le dispositif de formation des nouveaux maîtres de conférences.

Pour mémoire, les maîtres de conférences auront désormais une formation qui sera dispensée par l'établissement et pour laquelle il y a également une décharge qui est prévue par les textes.

Lors du comité technique du mois de juin, nous avons évoqué surtout la question des maîtres de conférences stagiaires.

Nous reviendrons sur ce dispositif de formation des nouveaux maîtres de conférences pour un autre volet au mois d'octobre parce que nous en traiterons à travers le... sous l'angle du plan de formation de notre établissement.

Concernant les maîtres de conférences stagiaires, ce que nous avons proposé au comité technique, c'est de prévoir 32 heures de décharge et une formation qui est fondée sur une partie constituée, on va dire, d'invariants et puis deux parcours différenciés en fonction du parcours antérieur du maître de conférences stagiaire qui suit la formation.

Donc deux parcours un petit peu types avec, évidemment, des ajustements possibles en fonction des besoins et des demandes de ces nouveaux maîtres de conférences puisqu'évidemment, pour notre établissement, ce dispositif est pris en charge par le CIPE que vous connaissez bien, qui est notre Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation qui est visible dans notre établissement depuis plus de dix ans maintenant, avec une expertise reconnue nationalement et internationalement en ce qui concerne Joëlle Demougeot-Lebel qui est vraiment la cheville ouvrière pour la proposition de cette formation qui a été soumise à l'attention du comité technique.

Sur ce dispositif, donc encore une fois, pour son volet spécifique pour les maîtres de conférences stagiaires, le vote du comité technique était le suivant : quatre votes pour et cinq abstentions.

L'abstention, en l'occurrence, c'était la FSU.

De mémoire, tu me corrigeras si je me trompe, c'est parce que la FSU aurait souhaité que nous allions plus loin dans notamment la décharge que propose l'établissement.

On est resté au niveau de ce que prévoit le texte, c'est-à-dire 32 heures, et on n'a pas été au-delà et, si ma mémoire ne me fait pas défaut, la FSU aurait souhaité que nous allions plus loin.

Il est vrai que souvent les services qui sont ceux des nouveaux maîtres de conférences sont assez lourds alors même qu'ils doivent monter les cours puisqu'ils arrivent sur leur poste.

Je ne sais pas si vous avez des questions ou des remarques.

M. Debeaufort.- S'il n'y a pas de remarque... S'il n'y a pas de remarque, je vous le sou mets au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions.
Je vous remercie.

24 voix pour, 2 abstentions

On passe au deuxième point.

2. Bilan action sociale 2017 et projet 2018

Mme Grayot-Dirx.- Le deuxième point concerne le bilan action sociale 2017 et le projet 2018, qui a été présenté en CT par Audrey Conry, notre assistante sociale, qui représentait son service.

Donc elle a présenté son bilan et pour ce qui nous concerne aujourd'hui, son projet, qui a été voté avec un avis favorable à l'unanimité de la part des membres du comité technique.

Ce projet d'action sociale 2018 est le même que l'année passée avec l'actualisation du taux interministériel et des fiches des actions concertées de la MGEN après une rencontre avec ces derniers, donc une continuité qui a recueilli l'avis favorable des membres du comité technique.

Là encore, si vous avez des questions, je peux, dans la mesure de mes moyens, Audrey n'étant pas là, y répondre.

Si vous n'avez pas de question ou de remarque, j'en profite quand même pour souligner l'important travail qui est mené par Audrey Conry et par son service, qui est très important pour notre communauté.

M. Debeaufort.- Merci, Stéphanie.
Pas de commentaire ni de remarque ?
Je le soumets donc à votre vote.
Qui ne prend pas part au vote ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

26 voix pour (unanimité)

Pour le troisième point, « Nomination d'un délégué à la protection des données », je vais donner la parole à Alexandre.

3. Nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Mme Grayot-Dirx.- Simplement quelques mots peut-être...

M. Debeaufort.- Pardon. Excuse-moi, Stéphanie.

Mme Grayot-Dirx.- ...pour rendre compte de ce qui s'est passé en comité technique.

Nous avons eu une discussion sur exactement le périmètre de la délibération du comité technique. Donc je précise bien à l'attention des membres du conseil d'administration qu'il s'agit d'un vote qui a eu lieu en comité technique et nous allons y procéder cet après-midi, sur le principe d'un poste de délégué à la protection des

données. De nommer un délégué à la protection des données, ce qui, de toute façon, nous est imposé par le texte.

Et donc le comité technique a voté : pour, quatre voix et cinq abstentions.

Par ailleurs, il y a aussi le schéma directeur du numérique. Vous allez tout coupler. Là, c'est les...

M. Debeaufort.- On va enchaîner.

M. Fournier.- On enchaîne les deux.

Je vais vous faire une présentation très rapide puisque l'université a procédé à la nomination de son DPD.

Alors, très rapidement le DPD, c'est le délégué à la protection des données. C'est, bien sûr, lié au RGPD dont je vais parler à la fin du conseil d'administration.

La traduction en anglais, c'est « data protection officer ». Donc vous allez probablement entendre les deux termes quand vous entendrez parler de DPD.

J'ai... Oui, Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Je suis désolé, mais cela n'aurait aucun sens de parler du RGPD si on a déjà voté le DPD parce que c'est... Le DPD est issu du RGPD.

C'est quand même une logique complète. C'est la logique complète du dispositif qu'il faut expliquer, pourquoi on est obligé de nommer un DPD.

Enfin, c'est issu du RGPD, ce n'est pas l'inverse. Donc faire une présentation, à la fin, du RGPD, c'est intéressant pour les administrateurs, mais je pense qu'il faut comprendre le processus global de pourquoi on arrive à cela.

C'est la loi. La loi, elle dit que le DPD est issu du RGPD.

M. Fournier.- Cela ne me dérange pas de le faire.

M. Rollin.- Non, enfin, ce n'est pas... C'est... Moi, je... Ça va. Le RGPD, j'en ai passé quatre heures ce matin dans ma collectivité, je connais très bien. Mais je pense que pour l'ensemble des administrateurs, ce serait plus compréhensible d'avoir la globalité. C'est mon point de vue.

M. Debeaufort.- C'était prévu dans les questions diverses, mais si les administrateurs sont d'accord, je pense que cela ne nous pose pas de problème de présenter le RGPD et, ensuite, de présenter le DPD.

Cela tombe bien, c'est toi qui devais présenter le RGPD, donc tu es déjà prêt.

IX) Questions diverses

2. Présentation du RGPD

M. Fournier.- Qu'est-ce que le RGPD ? C'est l'acronyme pour le règlement général de l'Union européenne sur la protection des données qui est entré en application le 25 mai 2018.

Bien sûr, au niveau de l'université de Bourgogne, on a eu un travail préparatoire de plusieurs mois avant d'entrer dans cette application.

Alors, on avait une directive européenne qui datait... qui était assez ancienne, qui datait de 1995. Donc vous vous doutez bien que c'était une

réglementation qu'il fallait remettre au goût du jour notamment à cause de tous les enjeux liés au big data et dans un contexte de développement très, très rapide des nouvelles technologies, avec toutes les questions liées à la protection des données et à l'utilisation des données personnelles comme, par exemple, les objets connectés, le profilage, la localisation, les réseaux sociaux et les achats en ligne.

Donc c'est une des raisons pour lesquelles le RGPD a été... enfin, est apparu.

En outre, la directive européenne avait fait l'objet d'une... enfin, celle datant de 1995, avait fait l'objet d'une assez grande disparité au niveau des diverses nations de l'Union européenne, ce qui produisait une insécurité juridique qui pouvait mettre à mal la fluidité des échanges au sein de l'Union européenne, notamment tout ce qui était sur les échanges économiques en particulier.

Le RGPD permet de garantir une protection des données personnelles de tous les résidents européens dont les droits sont maintenant systématiquement protégés.

Alors, évidemment, le RGPD s'applique pour une organisation qui est située dans l'Union européenne et qui traite des données personnelles mais également pour des organisations situées hors de l'Union européenne qui, là aussi, sont amenées à traiter des données personnelles mais d'un résident de l'Union européenne.

C'est un règlement qui s'applique à tous les organismes, ce, quels que soient leur taille, leur secteur, et du fait qu'ils soient ou publics ou privés. Avec un renvoi notamment aux droits nationaux, avec un certain nombre de renvois assez importants.

Donc le RGPD est censé s'adapter aux transformations de nos modes de vie actuels notamment liés au numérique et il pose les grands principes à respecter.

Alors, il faut savoir qu'en France, on était basé sur la loi Informatique et Libertés qui datait de 1978 et qui était appliquée assez strictement dans notre pays et on a été... Enfin, la France a été une vraie inspiratrice au niveau du RGPD en proposant de réfléchir au RGPD en partant aussi de cette loi fondatrice de 1978.

C'est une loi qui proposait quand même déjà un fort niveau de protection par rapport aux autres pays européens. Donc l'impact du RGPD même s'il est important en France est aussi à relativiser du fait de l'existence de cette loi de 1978.

Donc évidemment le RGPD amène un certain nombre de changements, que ce soit pour les personnes, les organismes, ou également pour la régulation par les autorités de contrôle, et je conclurai par tout ce qui change au niveau de l'université de Bourgogne puisqu'on a déjà commencé le travail depuis plusieurs mois.

Pour les personnes, le RGPD renforce évidemment le droit de chacun en renforçant la question de la transparence, notamment avec la précision de la notion de consentement et la nature de toutes les informations dont chacun de nous doit pouvoir disposer pour être éclairé sur l'utilisation de ses données personnelles et également sur la violation des données personnelles - quand c'est le cas, il faut qu'on en soit informé.

Il y a aussi un droit à la portabilité des données qui est instruit dans le RGPD.

Pour les organismes, le RGPD responsabilise les acteurs qui traitent les données en définissant quelques grands principes comme, par exemple, l'obligation de transparence et l'information.

Alors, je ne vous cite pas, bien sûr, le nom des articles qui correspondent.

La documentation continue de la conformité.

La protection des données dès la conception et par défaut.

Le RGPD doit donner aussi des outils avec la nomination d'un DPD.

La tenue obligatoire d'un registre.

L'analyse d'impact pour les données sensibles.

La politique de sécurité des données.

Également un accompagnement par les autorités de contrôle, que ce soit par des codes de conduite ou des certifications également.

Enfin, pour la régulation, le RGPD doit la crédibiliser grâce à une coopération renforcée entre les diverses autorités de protection des données. Cela est donc un élément fort aussi du RGPD.

Et la chose... enfin, l'élément dont on a tous entendu énormément parler, c'est également le renforcement des sanctions. Le RGPD inclut cette partie-là avec jusqu'à 20 millions d'euros d'amende ou 4 % du chiffre d'affaires mondial pour les entreprises concernées.

Enfin, au niveau de l'université de Bourgogne.

Alors, effectivement, dans la mesure où cette loi Informatique et Libertés qui datait de 1978 est une forte inspiratrice du RGPD, elle était appliquée dans notre université.

Donc depuis 2005, on avait fait le choix d'avoir un correspondant Informatique et Libertés qui avait démissionné en 2016, je crois, et qui est maintenant remplacé... et qui avait été remplacé par un personnel de l'uB à mi-temps. C'est cette personne de l'uB, je parlerai plus tard du DPD, qui a été nommée à la place de l'ancien CIL.

À l'université, on avait un CIL mais également un registre des traitements qui est maintenant rendu obligatoire par le RGPD, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Par ailleurs, une politique des services... une politique de sécurité des SI, donc des systèmes d'information, est également déjà déployée au sein de notre université et là, c'est également un élément fort du RGPD.

Enfin, la nomination du DPD qui a été faite à l'université de Bourgogne.

La réflexion collective avec les CIL, les différents CIL des établissements ou DPD des établissements au niveau de la COMUE, qui est déjà en cours.

Le travail sur l'actualisation des mentions légales qui, là aussi, est un point fort du RGPD. C'est un impact fort, c'est l'actualisation de tout ce qui est mentions légales des sites Internet. Donc cela est également quelque chose auquel s'est attelée notre DPD.

Et, bien sûr, des actions de formation qui vont débiter dès la rentrée de septembre.

Enfin, pour terminer, la dernière action qui est lancée dès le mois de septembre, c'est la mise en place d'un groupe de travail au sein de notre université pour réfléchir sur les impacts du RGPD au sein de l'uB.

Voilà une présentation très rapide du RGPD, de ce qu'il implique au niveau européen et national mais également sur notre université.

M. Debeaufort.- Est-ce que vous avez des questions sur le RGPD ou on enchaîne sur le DPD ?

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, je pense que... De toute façon, on n'est qu'au début puisque le 24 mai, on sait qu'au niveau de l'Europe, comme il y a eu... il y avait quand même... La France était en avance avec ces lois déjà mises en place à travers la

CNIL. Donc on sait que par rapport à d'autres pays, on sera moins regardant dans l'application. Cela ne veut pas dire qu'on a dix ans pour le faire, mais on sait au moins que la première année, l'Europe sera moins... Comment ? Moins exigeante avec la France. Mais cela, ce n'est que les textes. Ce n'est pas...

Moi, ce que je voulais... C'était important, je pense, de parler du RGPD avant de parler du délégué de la protection des données parce qu'en fait, finalement, le délégué de la protection des données n'est que la conséquence du RGPD, mais c'est surtout... il y a toute une philosophie derrière qu'il va falloir repenser au niveau de l'université, vous avez tracé globalement les grandes lignes.

Mais c'est aussi... il va falloir que dans tous les bureaux, dans tous les labos, etc., où il y a des bases de données qui traitent, etc., il va falloir faire un inventaire, une cartographie complète et les process de comment on les passe.

Cela a des enjeux importants. On a parlé lors d'un dernier comité technique et d'un conseil d'administration du télétravail. Cela aussi, des données qui se baladent un peu partout, cela, maintenant, la nouvelle réglementation qui nous est imposée par le RGPD, elle va être beaucoup plus stricte.

Et surtout, il y a un facteur qui est là, qui découle, je pense, dans la réflexion que l'on doit avoir sur l'application du RGPD au-delà simplement du DPD ou du DPO selon comment on l'appelle, c'est quelle organisation on va mettre parce qu'une seule personne ne pourra pas faire tout ce travail-là.

Il faut savoir que dans le RGPD, il y a quand même un élément important qui est valable quel que soit... à titre personnel ou à titre d'une entreprise, c'est la réversibilité de la preuve.

Jusqu'à maintenant, une personne qui contestait la détention de ses données devait dire pourquoi. Elle devait apporter la preuve que la détention était contradictoire avec les données. Là, c'est l'inverse.

M. Fournier.- C'est l'inverse, oui.

M. Rollin.- C'est l'inverse. Cela va être l'entreprise, l'université de Bourgogne, qui va devoir dire « j'utilise vos données » pour telle ou telle raison et surtout, c'est un point important dans la loi, il devra le dire de manière claire et compréhensible par la personne à qui il s'adresse, qui a demandé.

Cela veut dire que ce n'est pas préparer une réponse type pour les 2 500 personnels de l'université et les 30 000 étudiants. Non, ce sera, je dirais, pour chacun, suivant le style dans lequel il écrit, on doit lui apporter la réponse.

Donc il y a quand même un certain nombre d'éléments importants qui vont demander du travail sur la partie... C'est pour cela que je voulais que ce soit quand même présenté, la philosophie globale, pour vraiment qu'on comprenne les enjeux d'un DPO.

M. Fournier.- Et vous parliez des procédures qui sont mises en place par la CNIL. Elles sont seulement au début.

M. Rollin.- Oui.

M. Fournier.- Elles vont nous arriver au fur et à mesure...

M. Rollin.- Oui.

M. Fournier.- ...parce qu'il y en a énormément qui sont retravaillées, refaites, repensées complètement et là, on reçoit les premières. Donc évidemment il y aura une mise en application qui va se faire au fur et à mesure, mais on n'a pas toutes les procédures.

M. Rollin.- Non. C'est vrai qu'il y a des services qui le font très bien. Il y a la CNIL. Il y a l'ANSSI aussi qui fait cela aussi très, très bien. L'ANSSI est un très bon support pour ceux qui travaillent dessus depuis un petit moment.

Mais je pense que le RGPD va quand même, à tous les niveaux des personnels, que ce soient même des enseignants-chercheurs, je parle, ou même des personnels administratifs. On a tous dans notre ordinateur une base de données avec le numéro étudiant ou les étudiants, l'adresse étudiante, etc. Cela fait partie des registres qu'on doit référencer, de dire « est-ce que la personne qui les détient a le droit ou pas de les détenir ? ».

Alors qu'avant, c'était un peu plus large. Maintenant, c'est plus contrôlé.

M. Fournier.- Une des raisons pour lesquelles il va falloir être très vigilant, c'est que... J'ai lu cela récemment. C'est que le nombre de plaintes depuis le lancement du RGPD avait augmenté de 100 %.

M. Rollin.- Le fait que ce soit la réversibilité...

M. Fournier.- Forcément, c'est une conséquence logique.

M. Rollin.- (*Intervention inaudible*).

M. Fournier.- Du coup, je vous propose d'enchaîner sur le DPD.

Le Président.- Non, M. Denis Hameau voudrait intervenir avant d'en venir au DPD.

M. Fournier.- Pardon.

M. Hameau.- Simplement, pour donner une illustration de ce que cela peut être dans la vie quotidienne.

Par exemple, la CNIL a rendu un avis concernant le stationnement puisqu'aujourd'hui vous avez peut-être pu voir, à Dijon Métropole, de nouvelles bornes de stationnement. Vous mettez votre plaque d'immatriculation et vous êtes verbalisé ou pas. Si vous êtes vertueux, vous ne l'êtes pas. Si vous n'êtes pas vertueux, vous avez le temps rapidement de rembourser. Enfin, en tout cas, de payer votre forfait post-stationnement et si vous traînez trop, c'est plus cher.

Et donc il y a, par rapport à ces données sensibles parce que finalement, on peut vous tracer avec votre plaque d'immatriculation, l'obligation à la fois de responsabilité en termes de stockage. Cela ne peut pas être stocké en Inde ou je ne sais pas où. En tout cas, c'est un élément clé par rapport aux datacenters.

Et deuxièmement, il y a une obligation de destruction avec un délai.

Ça, c'est pour l'illustrer.

Deuxième chose concernant ce RGPD. Moi, je pilote le projet « onDijon » de métropole intelligente et donc depuis trois ans, quand on a travaillé, on s'est mis tout de suite RGPD compatible. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on est déjà dans une logique

où on correspond et où on répond au cahier des charges demandé par la CNIL et le RGPD. Simplement, il faut qu'on invente aussi une gouvernance de la data puisque d'une certaine manière, on va récupérer des données d'exploitation.

« onDijon », c'est la gestion connectée de l'espace public. Donc c'est des données qualifiées et donc à partir de ces données anonymisées – enfin, on respecte tout le processus -, on va faire en sorte y compris de créer du développement économique.

Et donc j'en profite pour vous dire que nous avons travaillé avec l'UFR Droit, Science éco, Science politique, Gestion, pour élaborer, à partir aussi de ces éléments-là, une chaire numérique et des formations autour du numérique qui vont positionner l'université comme un élément majeur et un élément référent dans le domaine.

Quelques éléments autour, évidemment, de la formation mais aussi l'intelligence artificielle, la cybersécurité et un sujet qui est comment on transforme le service public avec, aujourd'hui, la data. Ce n'est pas la digitalisation du service public, c'est vraiment une transformation.

Par exemple, pour vous illustrer le sujet, au niveau de la métropole de Dijon, on a 60 comités techniques qui se réunissent actuellement avec ce sujet-là et on a élaboré une première réunion avec l'ensemble des grands directeurs de la métropole sur « la data, on en fait quoi ? », comment on travaille dans cette logique RGPD.

M. Fournier.- Merci.

Je vais donc continuer avec la présentation sur le DPD.

V) Travaux du Comité Technique (CT) du 11 juin 2018 (Reprise)

3. Nomination d'un délégué à la protection des données (DPD) (Reprise)

M. Fournier.- Les missions allouées au DPD, elles ont été adressées à Mme Iniesta qui a été nommée DPD le 15 juin par le Président de l'université.

Alors, j'ai isolé les mots-clés. Je ne vous les présente pas complètement, mais les mots-clés qui concernent les différentes missions du DPD, avec des missions d'information, de conseil, de contrôle, de veille également, d'alerte en cas de problème.

Le DPD est également l'interlocuteur privilégié de la CNIL, bien sûr, donc le représentant de l'uB auprès de la CNIL.

Des actions de pilotage.

Le fait de tenir un registre à jour et des opérations de rédaction pour informer, conseiller au niveau de l'université.

Donc c'est vraiment les thématiques principales des missions allouées au DPD au sein de notre établissement.

La nomination a eu lieu le 15 juin, elle a été validée par la CNIL également.

Donc maintenant... Mais Mme Iniesta, qui a été nommée, est au travail sur le RGPD depuis plusieurs mois. Donc elle et moi avons assisté à plusieurs... Donc elle surtout, des formations, des colloques, etc. où on a eu énormément d'informations qui nous ont amenés à proposer l'application du RGPD au sein de notre université tel que je vous le présente aujourd'hui.

M. Debeaufort.- Merci, Alexandre.

Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- J'ai une question très pratique. Puisque le DPO peut être mutualisé, est-ce qu'il a été pensé à un moment à une mutualisation avec... sur l'université de Besançon ? Je parle bien d'université qui a les mêmes thématiques qu'elles soient pédagogiques ou.... Ou non, pas du tout ?

M. Fournier.- En fait, normalement, chaque établissement doit avoir son propre DPD.

M. Rollin.- Oui.

M. Fournier.- Par contre, il y a une réflexion au niveau de la COMUE. Il y a un groupe de travail...

M. Rollin.- Elle peut être mutualisée jusqu'à...

M. Fournier.- Voilà. Il y a un groupe de travail au niveau de la COMUE entre les différents DPD qui ont d'ailleurs rédigé, je crois, un document qui a été adressé à toute la communauté sur l'application du RGPD au sein de nos établissements.

Par contre, il y a bien...

M. Rollin.- Parce que moi, je reviens toujours. Au-delà du DPO, quand on voit déjà toute la charge de travail qu'il y a, est-ce que... Là, c'est la fonction même qui est donnée... voilà. Cela va être un temps plein à 100 % sur ces missions-là ?

M. Fournier.- 50 %. Mme Iniesta, c'est 50 % de son temps de travail.

M. Rollin.- D'accord. Vous pensez que 50 % de son temps de travail va être... Donc, dans ce cadre-là, comment on va s'organiser parce que seule, elle ne pourra pas le faire ? Donc de quelle manière cela va s'organiser en termes de quelques... Comment la mise en place... Concrètement, au fur et à mesure de la montée en puissance du RGPD, comment on va gérer cela ?

M. Fournier.- Au niveau RH, c'est ce qu'on pouvait allouer au DPD, c'était 50 % du poste d'une personne qui était déjà impliquée, puisqu'elle était CIL avant, et elle a été CIL déjà à 50 %.

Donc, effectivement, on peut imaginer qu'il va y avoir des impacts qui vont amener à beaucoup plus de travail sur le RGPD. Pour l'instant, par rapport à ce qui a été décidé au niveau de l'université sur les actions à mener dès maintenant, 50 %, c'est ce qu'on a décidé d'allouer au DPD.

M. Debeaufort.- Je pense que cela pourrait évoluer en fonction de comment évoluent les demandes, les éventuels recours, etc., mais bon...

M. Rollin.- Je pense que dans... Il n'y a pas que la partie recours.

M. Debeaufort.- Non, non ! Je suis d'accord, mais il y a toute...

M. Rollin.- On voit toujours cela, mais il y a quand même toute la partie organisationnelle, process, qu'il faut mettre en place. Moi, je vois tout ce... Dans la

RGPD, je vois en fait que... Je pense que dans les premiers temps, il y a un très lourd travail à faire puisqu'il y a toute cette partie de cartographie.

Quand on voit le nombre de services, de bureaux, de... voilà, et de données qui traînent un peu partout, cette cartographie, il y a cette obligation de la faire. Cela va être, je dirais, à la rigueur, le premier... la première mission à réaliser, la cartographie complète de nos données parce que...

Si je prends un cas concret. Un enseignant... un étudiant en Master 1 en écologie qui adresse la demande « comment sont traitées mes données au sein de l'université ? », on doit être capable de lui dire qu'en central, il est là, mais aussi dans le laboratoire, il est traité comme cela, et cela, actuellement, on est peut-être capable de le dire en central, mais on est incapable de dire comment ces données sont traitées en... Alors qu'on doit faire toute la chaîne. Vous voyez ce que je veux dire ?

(M. Fournier acquiesce)

Et c'est ce gros travail de cartographie qui va demander... Que le DPO ne peut pas faire parce que par les fonctions mêmes d'un DPO, ce n'est pas forcément quelqu'un qui... Cela peut être quelqu'un qui est issu de la partie informatique, mais cela peut être quelqu'un qui est un juriste, qui est... voilà, suivant un autre... de question. Mais il y a quand même un travail au niveau de chacun des services qu'il faut mettre tout en relation et savoir quels sont... comment on met cela.

Donc ce travail-là de cartographie et de recherche des données, de savoir ce qui traîne un peu partout en fichiers, en logiciels, à quoi ils servent, quelles sont les données qui sont dedans. Il va falloir regarder de quelle manière le service... Parce que même la DSI va être vite... Donc il y a un process à mettre en place pour tout cela.

C'est pour cela que sur la partie 50 % avec tout le travail qu'il y a à faire de récolte de données, cela me semblait un peu juste.

M. Debeaufort.- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ?

Donc je vous propose de voter cette délibération.

Qui vote contre la nomination d'un délégué à la protection des données ?

Qui s'abstient ?

Merci.

24 voix pour (unanimité)

Donc nous avons officiellement un délégué à la protection des données.

Je vous propose d'enchaîner avec le schéma du numérique et je rends la parole à Alexandre.

4. Schéma directeur du numérique 2017-2022

Mme Grayot-Dirx.- Juste, je veux introduire ce...

M. Debeaufort.- Pardon.

Mme Grayot-Dirx.- Deux secondes... Je suis désolée...

Juste pour mémoire, en CT, ce schéma directeur du numérique a fait l'objet d'une présentation, d'une discussion et d'un vote. Il a obtenu un avis favorable à

l'unanimité après discussion sur qu'est-ce que ce schéma, quels sont les objectifs, quel est son périmètre et après discussion aussi par rapport à certains intitulés de fiches qui figurent dans ce schéma directeur du numérique qui méritaient explications et amendements.

M. Fournier.- Les chiffres clés du schéma directeur du numérique qui fait suite à celui établi en 2012-2016.

146 projets ont été retenus dans le portefeuille.

On a eu 73 rédacteurs différents, avec notamment une forte implication des services.

42 lecteurs qui ont relu plus ou moins profondément le dossier au final.

Alors, évidemment, il y a eu un coût humain au niveau du SDN puisqu'il y a eu une très forte implication de la DNUM sur l'établissement de ce document très stratégique.

Une réalisation en interne de très, très grande qualité. Cela, je m'en rends compte en consultant les autres établissements qui soit passent par... la plupart du temps passent par une externalisation pour réaliser ce document.

Donc cela a été une source également d'économie pour l'établissement avec... On a estimé l'économie à à peu près 200 000 euros pour la réalisation d'un SDN.

Donc le SDN est constitué d'un bilan en 2012-2016, d'un portefeuille de projets et d'un document de synthèse qui est en cours de finalisation de rédaction qui sera pour vous tous beaucoup plus lisible puisqu'il fera une cinquantaine de pages par rapport aux mille et quelques pages du schéma initial.

Donc quatre programmes avec huit axes :

- le numérique au service des missions de l'uB pédagogie et recherche, premier programme,
- le numérique pour la modernisation et la simplification des procédures,
- le numérique pour le développement du campus d'@venir,
- et enfin, le numérique pour la sécurité des personnes et des biens, avec un axe très fort sur la sécurité, ce qui n'était pas le cas sur le précédent schéma directeur du numérique.

Donc je passe très rapidement, les huit axes dans les quatre programmes sont :

- le numérique au service de la pédagogie et au service de la recherche,
- le numérique pour le développement d'un E-campus des usagers,
- le numérique au service de la modernisation de l'uB, notamment les aspects administratifs,
- ensuite, le numérique pour le développement du campus d'@venir,
- le numérique au service de la gouvernance et du pilotage,
- le numérique au service de la COMUE, même si... qui est un axe qui évidemment n'existait pas dans le précédent schéma directeur,
- et enfin, l'axe 8, le numérique au service de la sécurité des usagers, des biens et du SI - on a isolé cet axe sécurité qui était... suite à une décision du DGS et de moi-même pour en faire un axe moteur du schéma directeur.

Voilà, je passe le schéma global, une présentation des programmes et des différents axes.

Donc, là, vous avez la présentation des différents axes avec le nom des fiches. Donc évidemment, chaque fiche a un nom propre mais qu'on peut faire

évoluer. On en avait discuté avec M. Rollin en CT. On a été amené à revoir certaines dénominations.

Non, ce n'était pas avec vous ?

M. Rollin.- Ah non, je n'étais pas là.

M. Fournier.- Vous n'étiez pas là ? D'accord.

En tout cas, on en avait discuté en CT et on avait été amené à modifier, effectivement, certains titres des fiches, donc je passe très vite.

L'axe 1, au service de la pédagogie.

La recherche.

Le E-campus des usagers pour son développement.

La modernisation de l'uB.

Le campus d'@venir – donc vous avez toutes les fiches, bien sûr.

La gouvernance et le pilotage.

Alors, l'axe 7 de la COMUE, il a une couleur différente parce qu'en fait, la COMUE n'a encore rendu aucune fiche pour le moment, si ce n'est deux fiches qui ont été rédigées par Marie-Ange Rito. Donc on attend le retour de la COMUE pour compléter notre SDN.

L'axe 8, sécurité des usagers et des biens. Donc vous voyez que c'est un axe très fort du schéma directeur puisqu'on a quand même 21 fiches correspondantes.

Donc la première partie qui est une partie bilan du SDN, c'est... il y a une partie introductive :

- présentation de l'université Bourgogne, de la COMUE UBFC,
- un état des lieux de l'organisation numérique à l'université de Bourgogne,
- le bilan du schéma directeur 2012-2016,
- vision et besoins du schéma directeur 2017-2022, et
- le plan d'action avec les axes... enfin, les enjeux majeurs du schéma.

Pour conclure, on a 146 projets. On a isolé ces 146 projets en 8 projets majeurs. Donc vous pouvez voir qu'on a :

- le Datacenter,
- le Learning Centre,
- la rénovation de l'architecture réseau, qui a débuté depuis quelques semaines,
- le développement des usages du numérique dans les activités d'enseignement,
- le développement des usages du numérique dans les activités de recherche - toujours enseignement et recherche,
- le pilotage et l'urbanisation du système d'information, et
- la mise en valeur d'une gestion électronique de documents.

Et on a un axe transversal qui est l'axe sécurité qu'on a mis en transversal parce qu'il concerne bien évidemment tous les autres projets.

Parallèlement, pour pallier au nombre de projets qui sont arrivés hors du schéma directeur du numérique, comme on a pu le constater entre 2012 et 2016, on a développé une fiche projet qui permet à chaque service ou composante de nous transmettre par courriel... enfin, les fiches en format électronique pour qu'on puisse statuer sur le montage d'un projet, les conséquences financières d'un projet, etc. Donc on a déjà eu... Vous le voyez, j'ai mis des exemples. On a déjà eu quatre

fiches projets hors SDN qui nous sont parvenues et dont on a discuté en réunion de CORINFO ou en COSNUM.

C'est très synthétique, mais c'était important de vous le présenter parce que cela a demandé un énorme travail de la DNUM et des services.

M. Debeaufort.- Merci, Alexandre.

Est-ce qu'il y a des questions ou remarques sur le schéma du numérique... directeur du numérique, pardon ?

Pas de remarques ? Alain ?

Le Président.- Non, je voulais simplement redire ce qu'a dit Stéphanie, c'est qu'il a été approuvé à l'unanimité par le comité technique au terme d'un débat qui a été vraiment un débat tout à fait sérieux et approfondi et stratégique.

M. Debeaufort.- Merci.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vous propose de voter ce schéma directeur du numérique, donc pour la période 2017-2022.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

24 voix pour (unanimité)

Nous allons donc attaquer les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire. Je vais donc donner la parole à Jean-Jacques Boutaud.

Le Président.- Pendant que Jean-Jacques charge son document, je voudrais vous dire que de façon exceptionnelle, nous allons recevoir deux invités pendant ce conseil d'administration. Ce sont deux collègues qui sont porteurs de projets de masters internationaux dans le cadre d'ISITE.

Vous savez que la nouvelle vague des appels à projets pour les masters internationaux se termine au tout début du mois de septembre. Le dépôt des projets nécessite une délibération du conseil d'administration et les deux porteurs de ces projets, compte tenu de la lourdeur de la tâche de conception de ces masters internationaux, n'ont pas pu présenter leur projet ni en commission de la pédagogie ni en CFVU.

Pour autant, je n'ai pas voulu les pénaliser puisque l'appel à projets des masters internationaux de septembre est le dernier appel à projets. Ensuite, la phase probatoire de notre ISITE se terminant en avril 2020, il n'y a plus de possibilité de créer de nouveaux masters internationaux. Je leur ai donc proposé de venir ici, au conseil d'administration, dans le cadre des travaux de la CFVU qui est notre séquence pédagogique, pour présenter en quelques minutes leur projet de master international.

Les administrateurs pourront leur poser toute question qu'ils jugeront utile et c'est nous qui *in fine*, en tant qu'administrateurs, prendront la décision en l'absence de filtre antérieur de la commission de la pédagogie et de la CFVU, mais c'était la seule façon de leur permettre de tenter leur chance sur la labellisation de deux masters internationaux.

Ceci étant, je passe la parole à Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Merci.
Bonjour à toutes et à tous.
Voilà le programme cet après-midi... Pardon.

Mme Cénac-Guesdon.- Peut-être juste avant de commencer les points, par rapport à ce que vous venez de dire, Monsieur le Président.

Donc c'est une remarque que j'avais déjà faite lors de la commission à la pédagogie, mais je pense que d'un point de vue calendrier, que la dernière commission à la pédagogie ait lieu, je ne sais plus si c'était le 5 ou le 6 juin...

M. Boutaud.- Le 6 juin, oui.

Mme Cénac-Guesdon.- Le dernier CFVU le 18 juin, c'est relativement tôt dans le calendrier universitaire par rapport à la date de ce CA, en fait, et donc je pense que c'est aussi à cause de cela qu'on est embêté d'un point de vue calendrier et c'est vrai que la fin des cours ayant souvent lieu en avril-mai, c'est au mois de juin qu'on peut vraiment commencer à passer du temps à faire des choses en plus et donc c'était vraiment un peu court cette année au niveau du timing.

M. Boutaud.- Oui... L'idée, c'est de se donner un petit peu plus de latence pour travailler, mais vous vous rappelez aussi qu'en CP ou en CFVU, on avait évoqué cette question avec Xavier Urbain qui nous disait aussi qu'on est sous la pression administrative d'un certain nombre de données qui doivent être enregistrées par nos services administratifs.

En tout cas, moi je suis favorable évidemment à une réflexion à ce niveau-là. C'est-à-dire qu'on n'entérine pas et qu'on voit si cela participe... Si on peut améliorer, évidemment, le calendrier. Mais on est pris entre différentes logiques et donc il faut faire cet arbitrage.

Mais c'est vrai qu'avec une CP le 6 juin, cela faisait assez tôt cette année, le 6 juin. Je le reconnais.

Merci.

VI) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 18 juin 2018

1. Commission Vie de l'étudiant du 6 juin 2018

M. Boutaud.- Donc premier point. Vous voyez, on a à peu près une bonne quinzaine de dossiers à aborder. Je pense que l'important, c'est d'être prêt pour 20 heures, on a un rendez-vous important... On devrait pouvoir le faire.

(Sourires)

Alors, nous commençons avec la commission de la vie étudiante qui s'est bien passée, je me tourne vers Ambre, qui avait un certain nombre de dossiers à aborder et qui procédait notamment à des labellisations.

Ambre, je te laisse peut-être la parole par rapport à ce qui a pu être labellisé, non labellisé ou en report éventuel.

Mme Adamiak.- Bonjour à tous.

Merci, Jean-Jacques.

Je vais passer très rapidement sur la CVE puisqu'il n'y avait pas tant de choses.

Effectivement, nous avons labellisé... Il y avait une demande de labellisation d'une association qui est l'association APPRENDS, qui a été créée à l'automne 2017.

C'est une association qui est en relation avec deux formations relevant uniquement de la formation continue, donc qui me semble être la première qu'on labellise en formation continue, dans le domaine du juridique.

C'est le DU Droit du travail appliqué qui existe donc depuis cinq ans et le Master du Droit du travail expert qui a ouvert cette année.

Ils ont de très, très beaux projets.

Il y a un bureau donc étudiant, avec des professeurs également, et des anciens... anciens étudiants, pardon.

M. Boutaud.- Ils font des petits déjeuners à l'Atheneum sur des thématiques en vue...

Mme Adamiak.- Voilà.

M. Boutaud.- L'égalité hommes/femmes professionnelle, la loi Macron, etc. Ils essaient de montrer comment, dans la culture juridique, il faut absolument s'imprégner de ces points d'actualité.

Mme Adamiak.- Tout à fait. Du coup, il y a des conférences, des séminaires également qui sont organisés. Donc ils ont de très, très beaux projets.

La commission a statué sur un avis favorable pour leur labellisation.

M. Boutaud.- Ensuite, les points d'étape sur les... On avait demandé des compléments de dossier.

Mme Adamiak.- Alors, il y a deux associations qui étaient proposées en examen des points d'étape puis, à la suite, en examen de délabellisation puisque ce sont des associations qui sont labellisées depuis un petit peu plus d'un an maintenant mais qui, dès suite de leur labellisation, n'ont jamais donné de réponse aux différents mails que France Herrscher a pu leur envoyer.

Ce sont deux associations, donc l'AJMP et...

M. Boutaud.- QAPS.

Mme Adamiak.- QAPS, pardon. Qui sont des associations, en fait, de Master de Qualité du médicament. Qui n'ont jamais donné suite, dès lors qu'on les contactait pour qu'ils viennent présenter leurs points d'étape. Leur... Comment ? Le doyen en avait été informé également puisque cela commençait à nous inquiéter, sauf qu'il a essayé de les joindre, personne ne répond. Ce sont deux associations qui, du coup, ne sont pas passées en point d'étape, mais en délabellisation puisque c'est quelque chose qui avait déjà été évoqué à la CVE précédente que Valentin Gomes présidait à ce moment-là.

Puis, du coup, trois associations...

M. Boutaud.- Oui.

Mme Adamiak.- L'AEED, l'Association des étudiants en géographie de Dijon, qui a été labellisée, il y a un peu plus d'un an de cela, qui est une association qui fonctionne très, très bien, qui encadre très bien ces étudiants en géographie. Ils ont fait énormément d'événements et ils commencent à être relativement visibles sur le campus.

Il y a également les Zacro'artistes, qui est... Pardon...

M. Boutaud.- Oui.

Mme Adamiak.- Cette association a pour objectif d'organiser et de promouvoir les arts vivants. Ils ont moins de visibilité, mais c'est surtout au niveau des étudiants en STAPS...

M. Boutaud.- C'est une association STAPS.

Mme Adamiak.- Voilà, mais bilan positif également.

Et l'AEAC, qui est l'Association des étudiants et amis du Congo, qui sont en train de travailler... Donc qu'on a mis en relation, du coup, pendant cette commission, avec d'autres personnes en vue de créer une fédération justement d'étudiants étrangers pour essayer d'avoir un impact un petit peu plus important.

Donc des bilans très positifs pour tous.

Et donc au niveau des délabellisations, nous avons l'AJMP, qui est l'Association Jardin Médicinal Pharmacie de Dijon, et... pardon, QAPS, comme je le disais...

M. Boutaud.- QAPS et Sing'all.

Mme Adamiak.- ...et Sing'all. En fait, Sing'all nous avait contactés en nous disant « on est déjà délabellisé ou pas ? », donc en fait...

M. Boutaud.- Il y avait un aspect rédhibitoire pour une association étudiante, c'est qu'il n'y avait plus d'étudiant.

Mme Adamiak.- Tout à fait et ils sont...

M. Boutaud.- C'est quand même gênant.

Mme Adamiak.- Ils ne sont plus du tout implantés sur l'université à l'heure actuelle. Mais ils continuent quand même leurs activités...

M. Boutaud.- Oui, bien sûr...

Mme Adamiak.- Mais ils n'ont pas besoin de la labellisation.

M. Boutaud.- ...mais sous une autre forme.

M. Debeaufort.- Merci, Ambre et Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces labellisations et délabellisations ?

Donc je vous soumetts au vote la labellisation des quatre associations :

- APPRENDS,
- AEGD,
- Zacrob'Artistes,
- AEAC,

et la délabellisation de :

- AJMP,
- QAPS – avec un « Q », et
- Sing'all.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

24 voix pour (unanimité)

Et je rends donc la parole à Jean-Jacques et Ambre pour la commission FSDIE.

2. Commission FSDIE du 7 juin 2018

M. Boutaud.- Oui, commission FSDIE du 7 juin 2018. 8 dossiers en report, 9 nouveaux dossiers et 2 conventions annuelles ainsi que l'aide aux élus.

Voilà c'était le programme, Ambre.

Mme Adamiak.- Tout à fait.

M. Boutaud.- Et tu as abordé aussi, si ma mémoire est bonne, la question des dossiers au fil de l'eau qui posent un problème sur l'attribution et les modalités d'attribution de la Région... financières par la Région. Avec une mauvaise nouvelle, c'est qu'on a pensé que les dossiers qui couvraient 2018 pouvaient être recevables, on s'est aperçu qu'ils ne pouvaient être recevables qu'à partir du moment où ils étaient passés dans les conseils.

Mme Adamiak.- Je me suis fait une note justement pour vous expliquer un petit peu la situation.

M. Boutaud.- Oui... Oui, merci parce que c'est un point important pour la suite.

Mme Adamiak.- Oui. Alors, tout d'abord, dans un premier temps, concernant les dossiers FSDIE, effectivement, nous avons 17 dossiers au total à traiter, avec un budget au cours de cet FSDIE de 125 945 euros de disponibles.

Sur ces 17 dossiers, il y a 4 refus et 2 reports sur lesquels la commission a statué.

Et nous sommes sur un total d'attribution qui s'élève, au cours de cette commission, à 71 652 euros.

En ce qui concerne les dossiers des appels... qui répondaient à l'appel à projets au fil de l'eau, donc lancé par la Région, quelque deux semaines avant la commission FSDIE, j'ai reçu un mail de M. Gilles Boissier qui m'informait que les

dossiers déposés par les associations auprès de la Région devaient être abordés et traités en commission FSDIE puis présentés en CFVU et en CA afin de pouvoir être entrés dans le logiciel pour qu'ils puissent passer en commission, après, au niveau de la Région.

Des choses ont été modifiées également quelques jours avant la commission FSDIE. C'est-à-dire qu'on nous a informés à ce moment-là que deux critères étaient mis en lumière à cet instant, alors que ce n'était pas du tout le cas au préalable.

D'une part, les événements s'étant déroulés avant le 30 juillet ne pouvaient pas être financés par la Région, donc c'est-à-dire toutes les associations, alors qu'on nous avait dit que la fin de dépôt des dossiers était prévue fin avril, à l'époque, si je ne me trompe pas.

(M. Boutaud confirme)

Ne pouvaient plus être pris en compte, chose que je trouve quand même un petit peu aberrante.

Et, d'autre part, que le taux maximal d'intervention de la Région par action sera de 50 % des dépenses, chose qui n'était pas stipulée puisqu'à l'époque, la Région nous avait dit qu'il n'y avait pas de minimum de financement, à savoir que les associations qui souhaitent bénéficier... enfin, donc déposer un dossier auprès de la Région, on leur avait dit « faites attention quand même, ne dépassez pas un certain pourcentage non plus de demandes ».

Donc ce qu'on a fait. À savoir que moi je ne pouvais pas statuer sur les demandes des associations puisque je ne connais pas les autres critères de la Région à part ces deux-ci.

Les dossiers ont été présentés. Tous les dossiers qui étaient au-delà de 50 % au niveau de leur budget demandé, on leur a envoyé un mail pour qu'ils rectifient cela, en fait, et qu'ils revoient, en fait, à la baisse, du coup, leur demande et, malheureusement, toutes les associations qui étaient hors délai au niveau du déroulement de leurs événements, on n'a pas pu présenter les dossiers tout simplement.

M. Boutaud.- Bon, on peut dire que c'est une période d'ajustement, prenons-le comme cela, mais on espère que les règles du jeu seront quand même plus claires pour l'an prochain. Sans animosité, mais...

Mme Adamiak.- Justement, je suis en train...

M. Boutaud.- Pour nous, cela ne nous permet pas de donner évidemment...

Mme Adamiak.- Mais tout à fait.

M. Boutaud.- ...évidemment aux associations et aux étudiants des informations claires.

On prend donc les choses en l'état et...

M. Debeaufort.- Je crois qu'il y a Mme Chopard qui voudrait intervenir.

Mme Chopard.- Oui, je voulais intervenir en vous disant que bien évidemment, je serai un porte-parole de vos réflexions et de votre mécontentement, bien évidemment.

Ce qui m'étonne, c'est effectivement que vous n'avez reçu ces renseignements que fort tard.

M. Boutaud.- Oui.

Mme Chopard.- Jamais on ne vous avait précisé les...

Mme Adamiak.- Non.

Mme Chopard.- ...ces critères ?

Mme Adamiak.- Pour ma part, non.

Mme Chopard.- Non ?

Mme Adamiak.- Pour vous dire, les mails ne nous sont pas adressés directement...

Mme Chopard.- D'accord.

Mme Adamiak.- ...mais soit à Aline Fulon soit à France Herrscher qui me transmettent les mails.

Mme Chopard.- Oui.

Mme Adamiak.- Moi, je leur ai renvoyé, du coup, quelque chose par derrière en leur demandant d'avoir un éclaircissement et d'avoir davantage de critères puisque moi, je veux bien traiter les dossiers en commission FSDIE, mais si je n'ai rien pour m'appuyer, je peux les traiter avec mes critères qui me sont personnels finalement.

Là, de toute manière, je suis en train de rédiger un communiqué qui sera transmis prochainement à la Région, dans lequel les associations font part justement de leur mécontentement de cette situation et, évidemment, dans laquelle moi, j'exprime les difficultés que j'ai rencontrées suite à ces annonces tardives et très éparses.

Mme Chopard.- Oui, c'est vrai que je suis un peu surprise parce que c'est vrai que les règles avaient été édictées à la Région, enfin, en interne, il y a déjà pas mal de temps.

M. Boutaud.- (*Intervention inaudible*).

Mme Adamiak.- Oui, après, je vous dis... Pour vous dire, moi, les derniers mails, il y en a un qui date du 24 mai... Un du 24 mai et un du 1^{er} juillet.

Mme Chopard.- OK.

Mme Adamiak.- Du 1^{er} juin, pardon. Excusez-moi.

M. Boutaud.- Voilà, Madame Chopard. Donc c'était... Il ne s'agit pas de le dire avec rancœur, encore moins avec agressivité, il s'agit d'exprimer une déception.

Mme Adamiak.- Oui, tout à fait.

M. Boutaud.- Parce qu'évidemment, mettez-vous à notre place, quand on a des informations... Par exemple, en commission de la pédagogie, on dit « les règles du jeu vont être prochainement définies ».

Donc moi, je me l'explique aussi peut-être par cette période, on va dire, de coulissage, d'intégration sur de nouveaux dispositifs et de nouvelles dispositions, mais on espère que pour l'an prochain, on aura bien défini le cadre à partir duquel on peut donner des informations fiables à tous les publics.

Mme Chopard.- Moi, je voudrais juste, effectivement, vous confirmer mon étonnement parce que, en interne, c'était... les règles étaient définies depuis très longtemps. Donc je suis très, très surprise qu'il n'y ait pas eu de communication...

M. Boutaud.- Oui.

Mme Chopard.- ...auprès des étudiants et des associations.

M. Boutaud.- Bon, je pense que c'est tout.

M. Debeaufort.- Merci. Merci, Ambre et Jean-Jacques.

S'il n'y a pas d'autres questions ou commentaires, je vous soumetts au vote les travaux... Pardon, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Je suis un peu surprise des décisions qui ont été prises. Alors, je ne vais pas tout détailler, mais je vais revenir sur la bourse aux livres de... la demande de bourse aux livres de l'UNEF qui faisait une demande de 1 415 euros et qui reçoit 90 euros. Cela est en page 2.

Après, la description en page 5. On nous dit que le montant de la location de tonnelle est élevé et on propose des solutions gratuites comme la salle Multiplex.

Mais je pense que pour organiser une bourse aux livres, et j'imagine que c'était la raison de l'UNEF, mais vouloir être de façon plus centrale sur le campus pour que les étudiants puissent y avoir accès plutôt qu'excentrés sur la salle Multiplex, c'était la raison pour laquelle ils voulaient avoir quelque chose qui permettait d'être à l'extérieur. Donc je ne comprends pas...

Enfin, de mon point de vue, c'est quand même de l'ingérence dans les demandes qui sont faites au niveau des associations.

Et donc je voudrais lire la dernière phrase qui dit que pour ne pas compromettre le projet, vous donnez 90 euros, mais je pense que le projet, il est quand même bien compromis s'il n'a une dotation que de 90 euros.

M. Debeaufort.- D'autres interventions ?

Donc, Ambre, si tu veux répondre.

Mme Adamiak.- Oui, si je peux juste répondre rapidement, avant que vous ne preniez la parole.

J'apprécie moyennement qu'on dise que ce serait de l'ingérence. Après, libre à vous.

Cependant, quand je vois que toutes les associations quasiment, présentes sur le bâtiment Droit-Lettres, organisent leur bourse aux livres dans leurs locaux directement, cela n'engendre donc aucun frais au niveau du FSDIE.

On est dans un cas du FSDIE où, effectivement, on a peu d'argent à l'heure actuelle. Comment va se dérouler la fin de l'année 2018 ? Je ne sais pas et je l'appréhende puisque la CVEC ne sera pas versée tout de suite, on ne va pas se le cacher, et cela il ne faut pas l'oublier.

Par ailleurs, c'est un dossier à qui, comme je vous l'avais expliqué, j'avais laissé la possibilité, donc le jour même de la commission précédente, pour qu'il soit revu. À ce moment-là, il avait été donc reporté puisqu'il n'était pas en règle et c'est moi-même qui avais dû... Comment ? Préciser à la personne en question qui était venue qu'il fallait faire une demande auprès de Mme Pascale Bouchot, à savoir s'il leur était possible d'installer une tonnelle puisqu'à l'heure actuelle, si c'est un point que je n'avais pas soulevé, la commission aurait statué pour la location de cette tonnelle et, du jour au lendemain, une tonnelle se serait montée. La faute... Enfin, après, on m'aurait fait des remarques à moi, d'une part.

D'autre part, je trouve inadmissible, alors que c'est une association qui est labellisée, association de campus, et qu'ils ont la possibilité de louer des salles, que ce soit à la MDE, que ce soit dans le bâtiment Droit-Lettres, que ce soit la Multiplex, partout sur le campus, d'engendrer des coûts si importants pour une bourse aux livres, pour quelque chose qui n'est pas censé être coûteux pour les étudiants.

Dans tous les cas, ça, ce sont des faits qui ont été exposés au cours de la commission. La commission a statué là-dessus. Les 90 euros qui ont été attribués sont effectivement... Comment ? Dédiés à l'UNEF afin qu'ils puissent quand même financer leur communication là-dessus.

Et je rajouterai également qu'une fois de plus, j'apprécie moyennement que ce soit vous qui me fassiez la remarque en conseil d'administration parce que le conseil d'administration n'est pas fait pour régler ce genre de problèmes, à savoir que...

Intervenant.- *(Intervention inaudible).*

Mme Adamiak.- Melle Clara Privé qui est juste à mes côtés n'a jamais pris contact avec moi pour avoir des explications là-dessus. Donc j'aurais apprécié effectivement que tu viennes me voir...

Mme Cénac-Guesdon.- Si on nous fait voter le document en conseil d'administration, je pense que les administrateurs ont un droit de regard sur ce qui leur est soumis au vote quand même.

Mme Adamiak.- Tout à fait, mais je vous fais remarquer également que c'est le deuxième conseil d'administration sur lequel on revient sur ces mêmes points et que ce ne sont pas les personnes concernées, alors qu'elles sont présentes, qui interviennent là-dessus tout simplement.

M. Magnat.- Moi, je ne vais pas entrer dans l'excitation ni la colère. C'est juste... En fait, moi, je voulais saluer le travail d'Ambre depuis qu'elle est arrivée à la commission FSDIE, parce qu'elle a eu à cœur de remettre en place les règles et de les appliquer vraiment avec conviction.

Première commission FSDIE de son mandat, elle nous a fait à tous repasser les conditions de validité des dossiers. Une représentante de l'UNEF était là et, première commission FSDIE, déjà un problème avec trois dossiers. Trois dossiers qui ont été reportés.

Sur le dossier de la tonnelle, il avait déjà été reporté. On nous donnait juste un devis avec un montant d'une tonnelle sans nous préciser la taille, la location chez quel prestataire et juste avec un prestataire. Après, cela, c'est du détail.

Mais ce qui, en fait, est afférent au problème, c'est le souci d'avoir plusieurs dossiers à chaque fois qui... Ambre ou France Herrscher, qui fait aussi un travail énorme, qui est obligée d'aller courir après les dossiers.

Ce n'est pas forcément qu'à l'UNEF, mais tous les étudiants.

Et le souci c'est qu'Ambre, elle essaie de mettre de la justice en appliquant les règles et, en fait, on vient, derrière, lui saborder son travail en inventant des problèmes.

Le problème de la bourse aux livres, c'est que concrètement, le dossier, il n'est pas tenable. Il n'est pas tenable parce qu'on n'a pas assez d'informations.

On a des dossiers avec le nombre d'étudiants attendus, etc. J'ai déjà rempli des dossiers FSDIE, c'est très conséquent, mais il faut faire le travail dans les règles.

Intervenant.- (*Intervention inaudible*).

M. Armand.-...Ils ont répondu, ils ont déjà dit ce que j'allais dire, je vous remercie.

Mme Privé.- Justement, Ambre, tu nous demandais de prendre la parole. Je pense qu'il est temps.

Évidemment, nous, on votera contre ce bilan... enfin, ce document présenté parce que, Pierre-Louis, tu parlais du fait de remettre un petit peu d'ordre, mais je pense qu'il y a surtout eu un grand manque de transparence par rapport aux critères appliqués en FSDIE et dans la charte... et ceux évoqués dans la charte.

M. Magnat.- Le manque de transparence, il y a un document, il y a une charte, il y a tel point, article 1, article 2, article 3...

Mme Privé.- Est-ce que je peux terminer, s'il te plaît, Pierre-Louis ?

M. Magnat.- Mais c'est... Il n'y a pas de souci, je te laisse terminer, mais c'est juste : n'invente pas des problèmes là où il n'y en a pas. On est en train de revenir sur quelque chose de cadré. France et Ambre font un travail que, honnêtement, je salue mais, encore une fois, il faut arrêter de trouver des problèmes là où il n'y en a pas.

Mme Privé.- Nous avons constaté, sur les dossiers qui nous concernent et qui ne nous concernent pas, un manque de transparence entre les critères de la charte et les critères appliqués.

De plus, on trouve qu'il peut y avoir une affectation des subventions à géométrie variable au sein de cette commission.

Et, de plus, je reprendrai les mots que Mme Cénac-Guesdon utilisait même s'ils n'ont pas plu : on a remarqué les tentatives d'ingérence et cela, vous pourrez facilement le remarquer dans les décisions rendues par la commission FSDIE sur les projets des étudiants.

Je conclurai simplement en disant que je pense aujourd'hui que la Vie étudiante, elle est là pour émanciper tous les étudiants et que cette commission devrait donner les moyens aux étudiants de s'émanciper et qu'aujourd'hui, nous, on pense que cette commission, elle ne le fait plus.

M. Magnat.- Pourquoi votre représentante se tait et ne dit rien en commission ?

Tout le monde intervient, que ce soient des représentants de la CFVU, du secrétariat, des enseignants. Tous les membres de cette commission prennent part et essaient de tenter... d'apporter des solutions aux projets. On essaie de corriger les projets pour aider les étudiants à ce que les projets se tiennent et, après, on vient me dire « ah oui, mais les projets ne se font pas ».

Si votre représentante ne parle pas, c'est qu'il n'y a rien à dire après, derrière.

Vous ne pouvez pas vous positionner en... voilà, en défenseuse d'une vie étudiante en danger, alors que votre représentante se tait et ne prend pas part aux discussions.

Le Président.- Tu intervies ?

M. Armand.- Excusez-moi, pour reprendre ce qu'a pu dire Pierre-Louis, vous parlez d'ingérence, vous parlez de manque de transparence. Encore une fois, vous nous inventez des problèmes là où il n'y en a pas parce que vous n'avez, derrière, que ce spectre d'ingérence, ce spectre de choses qu'on cacherait et, derrière, vous n'avancez rien.

Mme Adamiak.- Alors, si je peux me permettre, je n'ai pas du tout envie de partir dans un débat qui va tourner en rond et qui soit (*suite inaudible*).

Le Président.- On conclut... On conclut ce point, Ambre.

Mme Adamiak.- Voilà. Tout simplement pour dire qu'effectivement, au même titre que l'UNI, on vous a octroyé la possibilité d'avoir un siège en commission. Vous ne siégez pas, tout simplement. Donc ne me parlez pas de transparence puisque la transparence, vous pouvez l'avoir.

Et je suis désolée, mais sur des projets comme cela, il n'y a pas de... Enfin, il n'y a pas de... On ne peut rien cacher. Il ne faut pas... Effectivement, il ne faut pas inventer de problème là où il n'y en a pas.

Donc dès l'instant que vous avez quelqu'un qui est censé siéger en commission, que cette personne vienne et elle aura les réponses qu'elle attend.

Par ailleurs, si toutefois il y a de très gros problème et qu'effectivement vous me jugez incapable de traiter ce genre de dossiers ou alors totalement incompétente, libre à vous de le penser, je ne le prendrai pas mal.

Cependant, vous venez me voir en amont pour qu'on puisse en discuter et puis cela évitera ce genre de discours, mal poli, en conseil d'administration, chose que je déplore totalement.

Mme Cénac-Guesdon.- Je n'ai jamais dit que vous étiez incompétente.

M. Magnat.- (*Inaudible*) d'ingérence, c'est pareil.

Mme Adamiak.- Après, pour revenir, pour clôturer ce débat...

Mme Cénac-Guesdon.- Ah non ! Ce n'est pas la même chose.

Mme Adamiak.- Et pour revenir très rapidement sur les chartes. Les chartes, je les ai à chaque fois sur moi. Ce sont des critères que je rappelle en permanence puisque je suis quelqu'un qui est extrêmement attaché justement à tout ce qui est écrit et je n'aime pas quand c'est fait dans le vent. Donc cela, c'est une remarque qu'on ne peut pas me formuler.

Donc voilà, à savoir qu'on reporte quand même un dossier qui vous avait été refusé à la commission précédente pour que vous revoyiez les critères et qu'on puisse quand même vous apporter un financement sur quelque chose qui n'a jamais été financé jusqu'alors.

Donc, s'il vous plaît, ne me parlez pas de transparence et ne me parlez pas d'ingérence.

Le Président.- Bien, on va clore cette partie du débat. Je pense que chacun s'est exprimé et Jean-Jacques va prendre le relais pour synthétiser.

M. Boutaud.- Très bien.

Pour ce qui concerne la FSDIE, c'est simplement un vote favorable, je pense.

M. Debeaufort.- Voilà... Pardon, excuse-moi.

Donc vous avez eu les tableaux récapitulatifs avec les projets qui sont acceptés, ceux qui sont refusés et la hauteur des financements. C'est sur cette ventilation budgétaire des crédits du FSDIE accordés aux associations que nous devons nous prononcer.

Je vous soumetts donc au vote ces documents et cette ventilation.

Qui vote contre ? Deux voix.

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

21 voix pour, 2 voix contre

Et je vous propose de passer au troisième point des travaux de la CFVU, c'est-à-dire la rentrée 2018 en L1 et le dispositif AGIL.

Cela va être une présentation conjointe de Jean-Jacques et de Christelle.

3. Rentrée 2018 en L1 : vote des maquettes relatives aux parcours personnalisés de formation dans le cadre du dispositif AGIL

M. Boutaud.- Oui, moi, je pense qu'on s'est tous familiarisé avec ce dispositif AGIL. Ce n'est pas la première fois, loin de là, que nous le présentons.

Rappelons quand même l'acronyme : Approche Globale de l'Intégration en Licence.

Nous en avons abondamment présenté les principes entre ce qui est de nature transversale, ce qui est de nature disciplinaire, l'encadrement qui est fait, le parrainage, le contrat d'études, tout ce qui relève aussi du suivi administratif de cette question-là, mais il nous fallait valider maintenant...

On avait vu aussi les grands principes d'action qui guidaient les composantes qui entraient dans ce dispositif. Elles sont sept au total.

Et il nous fallait, et c'est ce que nous allons faire maintenant, voir dans le détail les fiches filières, les compléments aux fiches filières apportés par ces sept composantes.

Nous avons systématiquement ajouté la mention suivante pour ces fiches filières :

« Cette fiche est un complément de la fiche filière de base ; elle décrit l'organisation des cours en L1 et L1' du parcours personnalisé de formation de licence dans le cadre du dispositif AGIL. Les UE socles de L1 fonctionnent dans leur contenu et leurs modalités d'évaluation selon les mêmes modalités que dans le cadre de la L1 classique. Les modules de remédiation ne donnent pas droit à des crédits ECTS et sont évalués en contrôle continu ».

C'est une mention systématique pour les sept compléments de fiches filières apportés à ce dispositif.

Donc il fallait évidemment définir dans le détail la distribution des heures en CM, en TD, et l'affectation des ECTS en fonction des UE distribuées dans le cadre de la remédiation.

Donc vous avez eu, bien évidemment, connaissance de ces sept compléments de fiches filières dans le cadre de la remédiation.

Je ne sais pas si toi, Christelle, tu veux ajouter par rapport à ces éléments-là.

Évidemment, notre souci, c'était de voir s'il y avait déjà, évidemment, une correspondance terme à terme entre les principes annoncés dans le cadre d'AGIL, ceux adoptés dans le cadre de la composante, et *in fine* ce qui était fait dans les filières avec, il est vrai, un peu de... des marges de liberté, de manœuvre d'une composante à l'autre selon, évidemment, les besoins, les priorités qui avaient été définis.

Une chose qu'on a abandonnée au passage, je crois, Christelle, pour ne pas dire une bêtise, c'est cette fameuse distribution entre les UE de Mathématiques pour SHS ou UE Mathématiques qui nous paraissait une bonne idée, qui était finalement une fausse bonne idée, et donc finalement on a UE Mathématiques, point barre.

Mme Serée-Chaussinand.- En fait, ce n'est pas forcément une fausse bonne idée, mais étant donné la nature des formations qui se sont inscrites dans le dispositif pour l'instant, il n'y a pas de nécessité de créer un module Mathématiques SHS. Ce sera peut-être le cas dans les années ultérieures.

M. Boutaud.- Donc il n'y aura pas de discrimination mathématique pour l'instant en fonction de l'origine des étudiants.

On soumet donc au vote les fiches filières qui ont été communiquées à tous les...

Oui, alors, le résultat du vote en CFVU. Il figure évidemment sur le slide, mais il est pris dans les spots. Cela a été un avis favorable à l'unanimité en CFVU du 18 mai.

M. Debeaufort.- Je vous propose donc de voter pour les maquettes relatives aux parcours personnalisés de formation dans le cadre du dispositif AGIL - AGIL pour Approche Globale de l'Intégration en Licence.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Je vous remercie.

22 voix pour, 1 abstention

Et je vous propose de passer au point suivant, c'est-à-dire les travaux de la commission de la pédagogie du 6 juin et je rends la parole à Jean-Jacques.

4. Commission de la pédagogie du 6 juin 2018

- Projets internationaux

M. Boutaud.- Oui, nous commençons comme d'habitude, vous êtes familiarisés avec cette procédure, par les projets internationaux.

Il y en avait beaucoup entre les projets non diplômants, diplômants, et une annexe financière à un projet avec une université de Mayence en Allemagne.

Je n'ai pas remis, parce que c'est très difficile de pouvoir distinguer les éléments sur grand écran. Je vous renvoie donc, là encore, si vous le permettez, aux documents qui vous ont été fournis pour ces relations internationales.

Pas de surprise puisque nous sommes dans un cadre à la fois de renouvellement des accords existants et puis de nouveaux accords qui concernent très principalement des échanges étudiants.

J'ai repéré cinq nouveaux accords avec l'Argentine, le Chili, la Malaisie, le Mexique et le Pérou, qui sont systématiquement des échanges d'étudiants dans des proportions de deux à quatre étudiants par année.

Sinon, ce sont des renouvellements d'accords avec le Japon, la Malaisie, la Suisse - vous savez d'ailleurs qu'à chaque fois avec la Suisse, qui est hors cadre Erasmus, on fait des accords ad hoc spécifiques qui sont, d'ailleurs, plus intéressants pour les étudiants -, Taiwan, les USA et le Vietnam.

Donc pas de problème spécifique sur ces diplômes... pardon, ces échanges non diplômants, avec 11... non pas 11 pays, mais dans le cadre de 11 nouvelles conventions.

Pour ce qui concerne les... Alors, vous le voyez, la question différente, donc avis favorable à l'unanimité en CFVU pour les projets 1 à 11 et l'annexe financière 15.

Je ne vous ai pas encore parlé de cette annexe financière 15. Très rapidement, en fait. Cela a rapport avec Mayence. Ce sont des échanges bilatéraux et ils nous avaient versé, pour deux colloques, la globalité du budget pour ces deux colloques à Dijon et donc on va rétrocéder la moitié du budget pour que... C'est-à-dire 12 000 euros, pour que l'organisation de ce colloque puisse se tenir comme prévue maintenant à Mayence.

Donc aucune... Procédure tout à fait classique et tout à fait saine.

Les votes ont divergé, en revanche, pour ce qui concerne le projet d'échange diplômant n° 12. C'est un projet avec le Cameroun (Yaoundé) et qui concerne principalement... et qui concerne très directement, pardon, l'ESIREM.

Il y avait deux annexes, une annexe... Donc on a déjà évoqué ce projet de master délocalisé à Yaoundé, et il fallait encadrer ce projet délocalisé avec une convention faite sous l'égide et avec, évidemment, toute l'expertise des Relations internationales.

Donc on a deux annexes dans le cadre de cet accord avec Yaoundé et l'IFTIC Supérieur qui est l'école d'attache pour ce diplôme délocalisé à Yaoundé.

Une première annexe qui permet à l'ESIREM d'accueillir, là encore de façon classique, les étudiants avec le partenaire, donc qui est l'IFTIC (I-F-T-I-C) Sup à Yaoundé, une école de télécommunications et d'innovation technologique.

L'acronyme, c'est exactement cela, c'est-à-dire « métiers des télécommunications, de l'innovation technologique, du commerce et de la gestion ».

Et il y avait une annexe 2 qui était particulièrement attendue aussi puisque c'est une annexe financière qui précisait et encadrait cette délocalisation du master avec l'IFTIC.

Il y a une petite discussion qui a été faite. On a demandé que le complément soit apporté.

Vous vous souvenez que ce master était fait, évidemment, sous l'égide de l'UFR Sciences et Techniques et que dans le conseil d'UFR, un certain nombre de réserves a été exprimé et on a demandé qu'elles soient reportées dans la convention.

Ces réserves, je les rappelle :

- que les gestions administratives, financières, logistiques et financières soient prises en charge et réalisées au sein de l'ESIREM ;

- deuxième réserve, que les membres... et deuxième attente, que les membres de l'équipe pédagogique soient agréés par le bureau de commission de proposition de la Section 27 du CNU pour les membres de cette équipe qui ne sont pas des universitaires de l'établissement – effectivement, il y aura un enseignant qui aura en charge un certain nombre d'heures de cours, donc le BCP se prononcera sur la qualité de la personne qui donnera ces cours ;

- et, enfin, qu'un bilan... c'était la troisième réserve, qu'un bilan annuel soit présenté au conseil de l'UFR Sciences et Techniques.

Nous veillons évidemment particulièrement pour que ces remarques soient intégrées dans le cadre de la convention et ce à quoi s'engageait aussi Bernhard Altheim qui avait présenté ce projet dans un premier temps en commission de la pédagogie.

Voilà ce qui explique peut-être les abstentions puisque, vous voyez, il y a eu un avis favorable à 19 pour, 3 contre et 5 abstentions.

Alors, je pense qu'il faut peut-être procéder là encore... Je donne le dernier ?

M. Debeaufort.- On vote sur l'ensemble.

M. Boutaud.- Et le dernier donc, c'est les échanges 13 et 14.

C'est un échange avec la Malaisie, c'est le renouvellement d'un accord avec la Malaisie avec l'ISAT et donc d'un accord qui prévoit l'accueil d'étudiants français et malaisiens dans des programmes diplômants.

Et puis le 14, c'est un deuxième accord avec la Malaisie. Donc j'avais des réserves sur ce pays peut-être. Renouvellement de l'annexe 2 de l'accord de coopération avec l'UTM. C'est l'Université technologique de Malaisie qui permet aux étudiants des deux universités d'obtenir un double diplôme franco-malaisien.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des questions sur les projets internationaux ?

S'il n'y a pas de remarque, je vous les sou mets au vote, sachant qu'on vote sur... Le conseil d'administration doit se prononcer sur l'ensemble des projets présentés sur le tableau et les documents que vous avez reçus.

Donc qui s'oppose aux projets internationaux ? Donc un vote contre.

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

20 voix pour, 1 voix contre

Et nous passons au point suivant qui concerne les appels à projets ISITE que l'on va traiter en deux temps, comme on vous l'a dit tout à l'heure.

Quatre dossiers ont été présentés... Attends... Deux minutes, Jean-Jacques.

Quatre dossiers ont été déposés à temps et ont été présentés en commission de la pédagogie et en CFVU, qu'on va vous présenter tout de suite, sur lesquels on va... le CA va se prononcer, puis deux dossiers qui sont arrivés après coup, donc trop tard pour être traités en commission de la pédagogie et en CFVU, mais que le conseil d'administration peut examiner et se prononcer dessus.

Les deux porteurs de projets sont actuellement là et viendront présenter ces deux projets en deuxième temps.

Donc je vous propose déjà de commencer par les quatre projets qui ont été examinés auparavant.

Merci, Jean-Jacques. Je te rends la parole.

M. Boutaud.- Oui, je vais aller assez vite pour ces quatre projets.

- Appels à projets ISITE : ouverture de Masters en anglais UBFC – rentrée 2019

M. Boutaud.- Alors, quatre projets. On verra aussi... On ne demande pas à ce stade un dossier complètement finalisé.

Je rappelle que nous avons, ou les porteurs de projets, on devait à la date du 15 janvier transmettre l'avis de l'établissement porteur et des établissements partenaires. Voilà pour le calendrier. Voilà la raison pour laquelle on se prononce aujourd'hui.

En revanche, on émet un avis sur un document qui peut être encore partiel. On ne demande pas une version totalement finalisée et aboutie du dossier.

J'avais fixé à peu près huit critères très clairs auxquels... Classiques : l'ambition, le positionnement, les partenariats, l'équipe pédagogique... Donc pour qu'on comprenne aujourd'hui l'essence du projet et son niveau de maturation. Parce que si on vous dit « je pense que je pourrais éventuellement prendre un contact », là on se dit que c'est encore trop velléitaire. Donc je voulais vérifier avec l'équipe ces points-là.

Les choses se sont faites en bonne intelligence, mais je rappelle que cet appel à projets aussi a été initié au mois de janvier, donc on avait quand même le temps de préparer un peu les éléments.

Même aujourd'hui avec les deux collègues qui n'ont pas pu présenter en CFVU les projets, on ne leur demande pas un projet complètement finalisé aujourd'hui. On leur demande seulement de bien expliquer l'essence de leur projet et ils auront jusqu'au 7 septembre pour envoyer à ISITE le projet finalisé.

Alors, on peut peut-être reprendre rapidement chacun des projets qui...

Alors, le premier qui... Et j'ai reçu entre-temps aussi l'avis d'UFC lorsqu'il y avait, évidemment, comme partenaire l'UFC dans le projet.

C'est le cas du premier projet « Innovative Drugs ». En fait, il s'agissait pour « Innovative Drugs » de créer un parcours unique en Sciences du médicament. Donc comme il y avait un certain nombre de parcours... Je vais essayer d'être clair. Il y avait un certain nombre de parcours qui existaient déjà en M1, on a sorti un de ces parcours qui s'appelle « LipTherapl », alors, qui donne toutes les garanties : adossement à un labex Lipstic ; il fait partie d'un programme sur les thérapies innovantes ; un M2 qui est déjà enseigné en anglais en 2017-2018.

Donc tous les feux étaient au vert par rapport à ce projet et donc on a sorti parmi l'ensemble des parcours M1 le parcours LipTherapl qui devient finalement la base du parcours M1 pour le Master Sciences du médicament et le M2...

Master du médicament, j'ai dit quoi ?

Mme Serée-Chaussinand.- Du médicament.

M. Boutaud.- Ah bon, pour une fois que je n'ai pas dit « des aliments », qui est quand même le lapsus le plus courant.

Et le M2 « Innovative Drugs ».

Donc là tous les feux étaient au vert sur l'assise scientifique et de recherche, les partenariats internationaux, le positionnement par rapport aux diplômes européens. Donc pas de souci.

Un dossier qui a été présenté par Yves Artur et qui a reçu de l'UFC un avis très favorable.

Deuxième projet, « D-A-S-E-E », que j'ai mal prononcé pendant un certain temps parce que je disais basiquement « DAZÉ », il faut dire « DÉZI », D-A-S-E-E.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un diplôme... Alors, « DASEE ». Alors, attention, je vais m'exprimer en anglais, je vous prie de m'excuser. «Data Analyst for Spatial and Environmental Economics ».

Voilà, je crois que j'aurais besoin de remédiation aussi à ce niveau-là.

Donc il s'agit de la mention Économie de l'environnement, Transport et Énergie.

L'UFC n'a pas remis, pour l'instant, d'avis parce qu'ils n'ont pas véritablement identifié d'intervenant UFC dans... Il y a un nom qui a été mentionné, mais d'un collègue qui part à la retraite l'an prochain, donc c'est un peu délicat. Donc on a évidemment informé le porteur de projet de la nécessité de clarifier les partenaires à ce niveau-là.

Donc c'est un partenariat uB/AgroSup et il faudrait peut-être l'étendre, à voir donc, avec l'UFC, porté par nos collègues Legros et Le Gallo.

Je n'ai pas précisé de quoi il s'agit. Il s'agit de rassembler des données pour la gestion, l'intelligence des territoires, de voir un peu comment on peut gouverner ces territoires et avoir une politique davantage maîtrisée. Voilà.

Création...

M. Debeaufort.- Non, c'est la mention.

M. Boutaud.- Mention... Ils se sont trompés. Dans le dossier ils ont mis entre-temps... Oui, pardon. Ils avaient mis... C'est vrai. Dans le dossier que vous avez reçu et le document, il est question de la mention Intelligence Économique et notre collègue porteur de projet a dit « attention, moi, je ne veux pas le mettre dans... en Intelligence Économique, je veux le mettre dans la mention Économie de l'environnement, Transport et Énergie ».

Je ne pense pas que cela change véritablement les choses.

M. Debeaufort.- La différence, c'est que la mention ETE (Économie de l'environnement, Transport, Énergie), c'est une mention qui existe et qu'on a à l'uB...

M. Boutaud.- Et celle-là ?

M. Debeaufort.- La deuxième, j'en suis moins... Je suis sûr qu'on ne l'a pas à l'uB et je ne suis pas sûr qu'elle soit dans la nomenclature. C'est pour cela que j'en ai parlé.

M. Boutaud.- Oui, j'en ai parlé avec Khadija Charaoui qui ne semblait pas...

Oui, tu penses à une mention dérogatoire qui (*mot inaudible*).

Si c'est une mention dérogatoire, on vérifiera... Et qu'elle oblige... Parce qu'on a déjà eu ce cas-là avec un parcours en Physique qui avait été mis en Maths. Ou c'est l'inverse.

C'est un processus dérogatoire qui est toujours un peu complexe. Donc dans ce cas-là, on fera une alerte auprès des collègues pour voir si, stratégiquement, c'est intéressant de le maintenir.

M. Debeaufort.- Et il faudra forcément une mention ad hoc pour la COMUE, c'est-à-dire que cela ne peut pas être la mention qui est actuellement sur l'uB qui porte déjà d'autres parcours. Donc soit c'est ce qui a été mis dans la fiche, c'est-à-dire qu'ils vont demander une mention Intelligence Économique soit dérogatoire, si elle n'est pas dans la nomenclature, soit elle fait partie de la nomenclature, mais je ne la connais pas par cœur, la nomenclature. D'où ma question par rapport à...

M. Boutaud.- Donc on verra comment s'exprime aussi ISITE quand ils auront reçu le dossier si... Mais on va avertir le collègue aussi à ce niveau-là.

Donc on a demandé des exemples précis. Par exemple, sur Dijon Métropole, comment... qu'est-ce qu'on fait à partir des données qui vont orienter la politique du logement à partir de ces données, qui vont orienter la politique économique, la politique de l'emploi par rapport à tout ce que l'on peut recueillir comme données territoriales.

Le troisième projet, l'acronyme, c'est « T2MC » comme « Transition Metals in Molecular Chemistry », donc projet lié à la mention Chimie Moléculaire, qui a reçu de l'UFC là encore un avis très favorable, et mon homologue, Frédéric Muyard, à la CFVU de Besançon, me dit « si ce n'est que les collègues UFC n'ont pas prévenu la composante ». Donc là, on a bien des partenaires identifiés UFC, mais ils n'ont peut-être pas déroulé complètement le processus comme on pouvait l'attendre.

Alors, évidemment, pour des non-spécialistes, c'est un peu complexe d'entrer dans l'intelligence du projet. Cela dit, il est bien justifié. Je peux vous en donner quelques lignes sans trop abuser.

Le master mention Chimie Moléculaire, parcours « Métaux de transition en chimie moléculaire », offre une formation de haut niveau en chimie moléculaire.

Il se distingue de l'offre de formation en France et en Europe en mettant l'accent sur la chimie des métaux de transition et leur application.

Alors, on dit que tout est... C'est la seule formation de niveau Master dédiée à la chimie moléculaire en Bourgogne-Franche-Comté.

Ce projet vise à internationaliser le master. La stratégie choisie pour atteindre cet objectif consiste en une transition vers des cours en anglais, la promotion du master en France et à l'étranger - à travers sites Web, salons des étudiants, visites d'universités, ce qui va justifier évidemment certaines affectations du budget sur les 75 000 euros de dotation -, et la mise en œuvre de double diplôme avec trois universités européennes. De mémoire, la première de ces universités, c'était Prague. Et donc il prolonge par rapport à ces accords et à ces échanges internationaux déjà effectués.

En dehors de Prague, les deux universités qui pourraient véritablement être intéressées, et là encore ce n'était pas allusif, il y a des contacts précis qui ont été donnés, c'est Florence et Kaiserslautern.

Donc beau projet.

Là encore, on a regardé l'ensemble des critères. Partenariats... Positionnement du projet. Cela était très important puisque la plus-value est portée des... Les évaluateurs sont très sensibles au positionnement du projet par rapport à l'offre au niveau international.

Le dernier projet, c'est « PIECE » (P-I-E-C-E). « PIECE » comme « Projects in International and European Cultural Engineering » Master Degree. Donc superbe jeu de mots puisque cela fait « masterpiece », donc le « chef-d'œuvre » en anglais.

Alors, le projet était peut-être un peu monocentré pour l'instant sur un seul laboratoire à l'uB, le centre Chevrier, dirigé par notre collègue Jean-Louis Tornatore.

Ce qu'il a d'intéressant, moi j'ai trouvé, ce qui est vraiment original sur ce projet PIECE, ils prennent... ils forment d'abord les étudiants dans un premier temps à tous ces projets culturels et, ensuite, ils font des réelles réponses à des appels à projets européens sur la culture. Donc ils les mettent en situation. Il dit « nous, on prend, et on y va et on va ficeler l'appel. On prend les appels à communication qui se présentent et vos dossiers, c'est de faire l'étalonnage, ces réponses aux appels ».

Alors, c'est bien, mais on ne sait pas si c'est solide en termes de consortium.

Un dossier comme cela, il ne passera pas parce qu'ils vont voir Chevrier sur Dijon et puis ils vont dire « oui, mais comment vous avez travaillé ? Notamment, vous nous parlez de la dimension européenne, elle est faite avec qui ? ».

Donc on a vu beaucoup de logos de partenaires, mais on n'a pas vu encore suffisamment d'étayage. Donc là, on a alerté aussi les collègues et je pense que d'ici le mois de septembre, ils ont toute latitude pour pouvoir consolider leur projet.

Que dit... Recommandation... Donc l'UFC, ils n'avaient pas encore... Juste un enseignant... Alors, remarque de l'UFC : ils avaient repéré juste un enseignant de philo dans le dossier. La composante n'avait pas encore été informée aussi du côté de l'UFC et donc mon collègue Frédéric Muyard dit : « En conséquence, je n'ai pas présenté ce dossier en CAC ».

Mais bon, franchement, il y a quelque chose. Moi, je pense que l'idée est très, très bonne. Faire ces réponses aux appels à projets européens, c'est vraiment

très, très bien. Là, ils sont vraiment en situation. Ils vont voir s'ils tiennent la route ou non. Mais il faut consolider cela au plan européen.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce que vous avez des questions sur ces quatre projets qui ont donc été examinés par la CP et la CFVU ?

S'il n'y a pas de remarque ou de question, je vous propose de voter sur ces quatre premiers projets qui seront donc déposés dans le cadre des masters internationaux ISITE.

Donc sur l'ensemble des quatre projets, qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Donc je vous remercie.

21 voix pour, 1 abstention

Et je vous propose qu'on accueille les deux porteurs des deux autres projets qui vont venir les exposer rapidement.

M. Boutaud.- Voilà. Si vous le permettez juste une remarque puisque ce sont des cas de figure différents.

Dans le cas du projet « CDM », « Contrôle et Durabilité des Matériaux », dans la Chimie des matériaux, il s'agit bien d'un projet à déposer dans le cadre de l'appel à projets 3.

En revanche, pour « BDEEM », qu'ils vont représenter, on n'avait pas eu une information développée. Fabrice arrive... Mais, en fait, il s'agit juste d'une information car il a déjà été voté dans le cadre de l'appel à projets 1 d'ISITE. Donc c'est juste une information.

Intervenant.- C'est juste un (*mot inaudible*)...

M. Boutaud.- Voilà.

Intervenant.- ...avec un changement de partenaire.

M. Boutaud.- Avec un changement de partenaire.

Mais on n'intervient pas sur l'appel à projets 3. C'est la raison pour laquelle Fabrice arrive complètement détendu... Je disais que c'était dans l'appel à projets 3.

Merci à vous de nous permettre d'avoir cette information.

Je crois qu'on dispose de peu de minutes pour aller à l'essentiel, mais c'est de pouvoir partager vraiment l'essence du projet qui bénéficie d'un nouveau partenariat par rapport à sa première mouture.

M. Hervé.- Bonjour. Bonjour et merci, Jean-Jacques.

En synthèse, pour le présenter très rapidement, ce projet, c'est un projet qui allie deux domaines qui sont Économie et Gestion.

Initialement, le projet, sur l'appel à projets 1, était un projet conjoint UFC via l'école de commerce...

M. Boutaud.- BSB.

M. Hervé.- ...BSB. Du coup, tout le projet avait été bien monté. Le master a du sens. C'est un mélange de digital, d'économie expérimentale et de gestion.

Tout cela avait tellement de sens que cela a été retenu, que c'est monté tout en haut du CAC de la COMUE et que, finalement, cela n'a pas été retenu pour des questions de droits spécifiques que voulait percevoir l'ESC.

Que s'est-il passé ? Le CRESE, qui est donc l'équipe d'accueil en Économie de Besançon, a contacté l'IAE de Dijon pour savoir si nous serions intéressés pour collaborer avec eux sur ce master international. Donc oui, puisque je suis là.

On a donc travaillé assez récemment avec Karine Brisset et François Cochard sur la maquette et, en fait, on se substitue simplement à l'école de commerce dans cette affaire en reprenant les enseignements de gestion et on fera le lien avec le CRESE.

Donc globalement, si vous avez des questions précises, moi je peux vous apporter quelques éléments de réponse. J'ai la maquette... Enfin, le texte précis dans mon ordinateur. Vous avez reçu une fiche AOF, me semble-t-il.

Mais le contexte est celui-ci et on arrive avec, en fait, un soutien d'autant plus fort que par rapport à l'école de commerce, l'EA qui est rattachée à l'IAE est une EA qui est rattachée à l'école doctorale DGED qui dirige le doctorat. Donc on est en plein dans la légitimité de ces masters avec une orientation dans la recherche. D'où ce lien formation-recherche.

M. Boutaud.- Vous avez une équipe, c'est un véritable triptyque. Donc l'IAE avec le CREGO, le labo. Vous êtes 9 enseignants-chercheurs. Il y a des enseignants uB hors IAE. Alex Frame notamment, en communication, Jimmy Lopez, Katarina Schone, je vois, du LEDi. Et puis 7 enseignants-chercheurs du CRESE.

Et donc le domaine, c'est peut-être un peu obscur pour nous, mais c'est l'économie comportementale et la maîtrise des systèmes d'information dans le but de gérer des projets stratégiques et opérationnels. Rien que cela.

M. Debeaufort.- Si je peux ajouter aussi un complément par rapport à ce qu'a présenté Fabrice, c'est un projet qui avait donc été déposé initialement par BSB et l'UFC.

Comme tu le précisais, pour des questions de soutenabilité pour BSB, ils n'ont pas souhaité poursuivre ce projet, mais en toute clarté avec l'uB, et après échange entre BSB et l'uB, il n'y a aucun souci pour que l'uB se substitue à BSB sur ce master international qui avait eu un avis assez favorable de la COMUE et des experts du premier appel d'offres...

M. Boutaud.- Oui, il y avait une...

M. Debeaufort.- ...donc qui avait déjà été approuvé. Si ce n'est que comme on n'était pas sur le premier dossier qui a été déposé, il nous est quand même nécessaire que le CA de l'université se positionne et donne son accord pour que ce dossier, même s'il a déjà été traité, examiné, si ce n'est le changement des équipes entre BSB et l'université de Bourgogne, il faut quand même qu'on approuve ce projet au titre de l'uB qui devient un des deux coporteurs et partenaires de ce projet.

Est-ce qu'il y a des questions ou des souhaits de compléments sur ce dossier ?

Je vous propose qu'on passe au dossier suivant.

M. Boutaud.- Alors, on remercie Bruno Domenichini qui vient nous présenter ce dossier déjà bien avancé, à la fois dans la fiche projet... Oui, dossier projet qui est...

Alors, est-ce que tu peux le résumer ?

M. Domenichini.- Oui, j'ai prévu des diapos si vous le souhaitez. Je peux... On n'est pas forcé de les passer.

M. Boutaud.- Non, non, (*suite inaudible*).

M. Domenichini.- Enfin, c'est un petit peu comme vous voulez. Attendez, si... Il est assez long ?

M. Boutaud.- Si tu peux venir là, peut-être. Viens là.

M. Domenichini.- Attends... Voilà.
Le master dont je vais vous parler... voilà.

M. Boutaud.- Si ça marche !

M. Domenichini.- Cela a l'air de marcher, c'est... Attendez, hop !
C'est le Master « Contrôle et Durabilité des Matériaux ».

Vous avez les objectifs du master. Ici, c'est de former les étudiants aux méthodes de contrôle et d'analyse des matériaux. Avec une grosse partie sur la réactivité des matériaux puisque c'est un master qui est adossé à l'ICB, et l'ICB correspond à la fusion de plusieurs laboratoires dont l'ancien laboratoire sur la réactivité des solides.

C'est donc sur ces thèmes que fonctionne ce master qui a pour objectif de former des étudiants qui vont prendre des responsabilités en laboratoire recherche et développement dans tout un tas de domaines, tous ceux qui correspondent aux matériaux, et comme il y a de nombreux matériaux, les domaines sont extrêmement nombreux.

Pourquoi passer en anglais ? On ne voit peut-être pas très bien, mais ça, c'est la première raison et, pour moi, c'est la plus importante. Ça, c'est le résultat de... On ne voit pas très bien, mais c'est la CIPE qui avait fait le bilan d'une année de master. Donc c'est la promotion qui est sortie en 2014, donc c'était la final... Je crois que c'était la deuxième promo qui avait fait tout le Master CDM.

M. Boutaud.- C'est cela.

M. Domenichini.- Donc on voit qu'au niveau de l'emploi, c'était quand même relativement bien. Il y avait une personne sans emploi, mais il y en avait six qui avaient des CDI. Il n'y avait pas de CDD. Il y en avait six qui poursuivaient en thèse, ce qui était l'objectif du master puisque c'est un master à la fois pro et recherche et l'idée, c'est vraiment d'avoir les deux jambes.

Ce qui était satisfaisant aussi, ce sont les trois carrés verts. Donc le premier, c'est l'emploi et les deux carrés de droite, c'est le taux de satisfaction des étudiants.

Donc on voit que pour la formation, ils étaient pour l'essentiel, à une exception près, plutôt satisfaits ou très satisfaits et pour la formation professionnelle

aussi. Ils étaient 11 parmi les 13 qui avaient répondu, à être satisfaits de la formation professionnelle.

Par contre, et cela, pour moi, c'est un point noir et il fallait résoudre le problème, c'est l'enseignement des langues parce qu'ils se sont tous rendu compte qu'il fallait parler parfaitement anglais une fois qu'on était en poste, même dans une PME, même dans le sud de la France.

Moi, je suis les étudiants d'assez près et j'ai leur retour et il n'y en avait que deux qui étaient satisfaits de l'enseignement des langues et cela, pour moi, ce n'était pas admissible. Donc il fallait faire quelque chose.

Le deuxième contexte, c'est le contexte... Alors là, évidemment, on ne voit pas très bien, mais je vais vous le résumer. C'est le contexte des PIA 3 avec les appels d'offres sur les écoles universitaires de recherche où le Master CDM a participé avec d'autres masters de l'université de Bourgogne et aussi de l'université de Franche-Comté et de l'UTBM. On a gagné à cette grande loterie et donc on est neuf masters à former maintenant une école universitaire de recherche et on doit, de ce fait, faire, proposer l'enseignement dans le master totalement en anglais. Donc on n'avait pas le choix.

D'autant plus que le Master CDM, c'est la ligne rose qui est en bas à droite, c'est la seule... c'est le seul master qui est associé aux matériaux dans cette école universitaire de recherche et c'est la seule aussi en chimie puisqu'on est un master de chimie.

Donc on a listé un certain nombre d'évolutions qu'il fallait absolument faire pour... déjà pour donner une meilleure formation à l'anglais mais aussi pour pouvoir participer pleinement à l'école universitaire de recherche.

On en a sélectionné trois principales.

Le fait de proposer une formation presque totalement en anglais, et le « presque », c'est parce que les étudiants étrangers qui viendront auront une formation au français et à la culture française, donc cette partie se fera en français.

On veut aussi proposer une formation qui implique beaucoup mieux et beaucoup plus la recherche. Quand je dis « beaucoup plus », c'est-à-dire qu'il faut intégrer les étudiants beaucoup plus rapidement dans les laboratoires de recherche et beaucoup mieux en leur mettant à disposition, aux étudiants, plutôt que des salles de travaux pratiques classiques, ce qui se fait de mieux en termes de machines.

Ici, c'est un master dans le domaine de la caractérisation des matériaux, donc on a à l'université des plateformes où on a ce qui se fait au top dans ce domaine et l'idée, c'est de mettre ces étudiants sur ces plateformes.

Et puis on voulait aussi améliorer l'encadrement et le suivi des étudiants.

Donc on a construit tout un projet, que je ne vais pas détailler parce qu'il est dense - je pense que vous l'avez reçu, vous pouvez en voir le détail -, où on travaille ces trois points en particulier avec... Pour moi, à mon avis, la partie originale, c'est la partie bleue qui est « Open ARCEN hub to Students », c'est-à-dire : on va monter un dispositif avec le financement de l'ISITE, si on l'obtient, qui permettra d'ouvrir aux étudiants totalement les plateformes de caractérisation de l'uB en donnant un crédit sur ces plateformes à chacun des étudiants qui sera en master et l'étudiant sera rattaché à une équipe de recherche et l'équipe de recherche pourra le former aux techniques et lui déléguer un certain nombre de caractérisations.

Donc on espère que ce sera le point central de l'intégration des étudiants donc à la recherche à travers ce master.

Bon, il y a un planning de financement, je ne vais pas entrer dedans.

Ça, c'est la forme que va prendre le master. Donc ce qui est en violet, c'est-à-dire la première année et demie, ce sont les cours. Pour la partie purement recherche, donc c'est la Graduate School, c'est l'EUR. Cela va se différencier de la partie professionnelle où les étudiants auront possibilité d'aller en alternance vers leur partie stage en alternance dans l'industrie. Il n'y a que cela qui va différencier le parcours pro du parcours recherche.

Alors, peut-être ce qui vous intéresse le plus, c'est ce qui va changer.

Les cours seront en anglais, cela est important.

L'articulation va changer avec une alternance qui va permettre d'avoir des contrats de professionnalisation, donc une éventuelle rentrée d'argent.

Et puis surtout les étudiants seront intégrés dès le début du M1. Dès la première semaine du M1, ils seront intégrés dans les équipes de recherche avec cet accès privilégié aux plateformes de caractérisation.

Et ce qui ne change pas, ce sont les objectifs du master parce que c'est un master qui fonctionne. Les étudiants trouvent des thèses pratiquement, je vais dire, où ils le souhaitent en France, ce qui, d'ailleurs, est un problème pour les laboratoires de Bourgogne et de Franche-Comté parce que l'ICB est aussi sur la Franche-Comté à travers l'UTBM et on a... Parfois nos étudiants trouvent des thèses plus intéressantes ailleurs et ils s'en vont.

Le contenu de l'enseignement ne change pas, les modules restent les mêmes.

Les enseignants, les enseignantes restent les mêmes.

On reste de la chimie.

Et puis surtout, peut-être que c'est cela qui vous intéresse aussi, le coût ne change pas parce qu'on a un très gros taux de mutualisation, tant en M1 qu'en M2.

En M2, il y a 40 % de mutualisation, notamment avec l'ESIREM. On va chercher un certain nombre de... Comment dire ? De présentations à l'ESIREM qui nous sont offertes, entre guillemets, gracieusement mais, dans le même temps, l'ESIREM ouvre l'année prochaine un module en anglais pour ses étudiants internationaux et, en fait, ils vont refaire une grande partie des cours dans le master puisqu'on va ouvrir en anglais le M2 dès l'année prochaine, quoi qu'il en soit.

Et notre vivier d'étudiants. Cela aussi c'est important. Je souhaite que l'on conserve ce vivier principalement en L3 Chimie de l'université parce que, qu'on le veuille ou non, ce sont les étudiants les mieux formés que l'on a dans nos masters.

M. Boutaud.- Très bonne idée, ce qui change et ce qui ne change pas. C'est bien.

M. Debeaufort.- Merci.

J'ouvre donc la discussion sur ces deux projets de master.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Je pense que vous avez exposé clairement les objectifs et les modalités de ces deux projets. On vous...

M. Boutaud.- Je voulais seulement dire, saluer aussi cette initiative de faire entrer des étudiants de M1, de les associer à des problématiques de recherche. C'est assez courageux. Il faut voir. Cela prend une bonne valeur expérimentale, mais c'est bien. Dès le M1.

M. Domenichini.- Pour le coup... Dès le M1, mais pour le coup, on a besoin des financements d'ISITE parce qu'il faudra quand même qu'on ait une carotte pour les équipes de recherche.

M. Boutaud.- C'est peut-être l'intérêt aussi d'ISITE de donner cette valeur expérimentale quand on prend ce type d'initiative.

M. Debeaufort.- Merci. Merci d'avoir...

M. Domenichini.- Mais de rien. Merci beaucoup à vous d'avoir accepté (*suite inaudible*).

M. Debeaufort.- ...pu vous libérer pour venir présenter au conseil d'administration.

M. Boutaud.- Merci à vous deux.

M. Domenichini.- Bonne continuation.

M. Hervé.- Merci.

M. Debeaufort.- Donc avant de vous soumettre au vote, je rappelle qu'on s'est toujours positionné plutôt favorablement aux projets de masters internationaux déposés à l'ISITE pour tous les projets qu'on a vu passer dans les différents appels d'offres.

Donc s'il n'y a pas de remarque ou de question supplémentaire hors présence des porteurs des projets, je vous propose de voter ces deux projets.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Je vous remercie.

21 voix pour, 1 abstention

Juste... J'allais le dire... Juste un dernier élément. Ce n'est pas parce qu'on approuve le dépôt de ces dossiers à la COMUE au titre d'ISITE et des masters internationaux qu'ils sont retenus. C'est juste qu'on donne l'aval de notre établissement que ces projets soient déposés et qu'à terme, on ne soit plus porteur du parcours s'il était dans l'une de nos mentions, mais que ce soit la COMUE qui sera porteur de ce parcours.

Donc je vous remercie et je vous propose qu'on passe aux points suivants.

Le Président.- Frédéric, je voudrais dire un mot.

M. Debeaufort.- Pardon, excuse-moi.

Le Président.- Il y a une contrainte quand même qu'il faut qu'on ait bien tous en tête. On avait discuté déjà, d'ailleurs, l'an dernier, à la même époque, à propos du Master de Mathématiques. C'est que la règle est que :

- soit le master qui s'internationalise reste dans la même mention mais il appelle avec lui l'ensemble des parcours de la mention qui deviendraient, à ce

moment-là, portés par la COMUE, mais cela, c'est une chose qu'on ne souhaite pas évidemment ;

- soit, pour l'éviter, il faut qu'on trouve une mention de master ad hoc qui ne soit pas une mention de master qui est actuellement portée par un des établissements fédérés dans la COMUE.

Donc là, il y a un élément qu'on doit tous bien avoir en tête parce que ni l'université de Bourgogne ni l'université de Franche-Comté ne souhaite, bien entendu, qu'à travers la labellisation ISITE d'un master, on entraîne la totalité des parcours d'une mention.

Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ajouterai... Je ne sais pas si c'est le cas ici pour ces deux projets, mais ce qu'on avait aussi rajouté comme clause pour le problème qui s'était posé sur le master de maths, c'est que les droits spécifiques qui étaient demandés soient reversés à l'endroit où on finance les formations.

Le Président.- (*Intervention inaudible*).

M. Boutaud.- Oui, oui.

Le Président.- Ceci étant, ce que je vous dis ne doit pas être un obstacle à un vote positif. On a toujours soutenu les équipes et c'est bien le sens de la décision que j'ai prise de leur permettre de venir présenter devant nous.

Je pense qu'il faut que chaque équipe pédagogique saisisse sa chance de pouvoir faire internationaliser son master, mais on doit bien être conscient du fait que premièrement, il y a ce filtre du jury international qui est exigeant...

M. Boutaud.- Oui.

Le Président.- ...et puis que, deuxièmement, nous on imprimera quand même aussi l'exigence de trouver une mention ad hoc pour héberger ces masters s'ils sont labellisés.

M. Boutaud.- Je peux simplement, sans entrer dans les détails, dire qu'il y a quand même... Donc nous, cela ne fait pas six projets, mais cinq puisque le dernier... l'avant-dernier donc, BDEEM, relève de l'appel à projets 1 et je crois savoir qu'il y a... En fait, je sais qu'il y a cinq projets en ce moment qui sont étudiés du côté d'UFC. Cela fait une dizaine de projets. Khadija Charaoui m'a dit « on peut peut-être espérer, si c'est une bonne année, sept ou huit projets qui passent ».

Le Président.- Très bien.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Donc on enchaîne sur les unités d'enseignement transversales.

- Unités d'enseignement transversales : projets de créations et demandes de modifications

M. Boutaud.- Oui, alors, on a, en fait, deux dossiers maintenant qui ont reçu un vote favorable à l'unanimité de la CFVU le 18 juin.

Le premier, cela peut aller très vite, c'est l'enrichissement de l'offre au titre de l'UE « Engagement étudiant ».

Dans l'ancienne mouture, il y avait deux possibilités offertes dans le cadre de l'UE « Engagement étudiant » et, maintenant, on fait une offre étendue à pas moins de dix modules.

Et Pierre Ancet a fait un énorme travail aussi avec l'équipe de contacts avec toute la vie associative. On ne va pas énumérer toutes les associations qui sont en jeu, mais l'AFEV, Itinéraires Singuliers, SOS Amitié, ARAM, l'aide aux migrants, l'Association des groupes naturalistes universitaires de Bourgogne, l'Observatoire de la laïcité, etc.

Donc excellente nouvelle puisqu'aujourd'hui, vous avez 35 étudiants qui sont inscrits dans le cadre de ce dispositif « Engagement étudiant » et l'attente - Muriel, je me tourne aussi vers vous -, l' « Engagement étudiant », c'est autour d'une centaine d'étudiants.

Mme Henry.- C'est ce qu'on attend, oui.

M. Boutaud.- Voilà. Alors, peut-être une contrainte, on peut le dire malheureusement, c'est que vous ne pouvez ne faire qu'une fois cet... Il n'est validé... La validation d'un module ne peut se faire qu'une fois. Donc on crée en quelque sorte une appétence avec ces dix modules qui sont offerts, mais une fois que vous avez fait un choix, tant pis par rapport aux neuf autres. Mais, au moins, l'offre s'est considérablement enrichie.

Donc il faut féliciter tous les promoteurs de ce projet au niveau de l'UE « Engagement étudiant » qui est sans doute une des plus belles... un des plus beaux formats en France par rapport à cette offre.

J'enchaîne avec les autres ?

Alors, les autres, on est dans le cadre du financement RITM, vous connaissez, dans le cadre du PIA 3. RITM, c'est le PIA 3 qui a été retenu dans le cadre des nouveaux cursus universitaires. RITM comme « Réussir, Innover, Transformer, Mobiliser ».

Trois UE financées, je vais assez vite là encore.

La première, c'est ECLOT. C'est « Entraînement à la concentration et à l'optimisation des tâches ». En clair, comment mieux gérer le stress dans la vie courante et dans les études.

On a 50 heures pour, évidemment, canaliser ce stress, 22 séances de 2 heures et puis un peu d'accompagnement, d'encadrement.

On attend un groupe de 15 à 25 étudiants, pour une valeur de 5 ECTS à attribuer pour cette UE.

La deuxième, c'est l'initiation à la recherche.

L'idée, c'est une trentaine d'heures avec des groupes d'étudiants de 10 à 20, toujours un crédit ECTS de 5 étudiants... De 5... pardon, de 5 ECTS.

Et là encore, il s'agit de sensibiliser à la recherche les étudiants le plus tôt possible dans le cadre de la licence. Ne pas attendre, comme on le fait peut-être. On vient d'évoquer l'initiative au titre du M1, on attend aussi souvent le M2. Eh bien là, boum ! Dès la licence, on donne une incitation à la recherche sous sa forme de créativité, d'exploration, de découverte, de méthodologie et tout cela sous forme de valorisation, bien évidemment.

Cette action est faite avec les personnels de la mission Culture Scientifique de l'université.

Et puis une question de société et une question extrêmement importante qui prend pour intitulé « Des recherches et des femmes », bien évidemment, par rapport aux disparités qui existent aujourd'hui. Et donc c'est une sensibilisation des étudiants et des étudiantes. Donc il n'y a pas de quotas, je vous rassure, mais évidemment, c'est une sensibilisation des publics étudiants.

On attend là encore une... Enfin, je dis « là encore »... Vous voyez que c'est toujours des chiffres... Une quinzaine, une vingtaine de participants maximum dans le cadre de cette sensibilisation au problème.

Donc les étudiants étudient des problématiques spécifiques de disparités, de contraintes, de difficultés de gestion et ensuite, à partir de ce document, ils font une présentation de ce document pour montrer comment ils ont identifié ce problème endémique ou récurrent dans la société.

Tout est bien ficelé en termes de crédits, en termes de... puisque les dotations sont faites via le PIA 3 RITM.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions sur ces trois nouvelles UE transversales et les modifications de l'UE « Engagement étudiant » ?

S'il n'y a pas de commentaires ou de questions, je vous propose de voter ces quatre éléments, donc la modification de l'UE « Engagement étudiant » et la création des trois UE transversales portées par la COMUE au titre du PIA 3 RITM « Nouveaux cursus universitaires ».

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Donc je vous remercie.

22 voix pour (unanimité)

Et nous enchaînons donc, toujours avec Jean-Jacques, sur les diplômes nationaux.

M. Boutaud.- Alors... Formations courtes. Moi, j'ai ça...

M. Debeaufort.- Excuse-moi, j'ai sauté une ligne.

M. Boutaud.- Il me semble... Oui, formations courtes.

M. Debeaufort.- Diplômes d'université et formations courtes.

M. Boutaud.- Voilà. Il ne faut pas troubler mon film. Attention !

(Sourires)

- Diplômes d'université et formations courtes

M. Boutaud.- Alors, cela va vite là encore puisqu'il s'agit d'un DU présenté par Jordi Ballester, « Apprendre et Comprendre la Dégustation du Vin ».

Alors, là, on ne parle pas de dégustation plaisir pour distinguer un rouge d'un blanc, un chardonnay d'un pinot. C'est de la dégustation professionnelle.

Il y a eu beaucoup de demandes d'anciens apprenants par rapport à cette montée en expertise sur la dégustation professionnelle.

L'objectif de la formation, acquérir des compétences solides en dégustation du vin.

C'est assuré par des enseignants de l'IUVV.

Cela combine et cela conjugue une connaissance théorique et pratique sur la physiologie et la psychologie de la dégustation du vin et un entraînement régulier aux techniques de dégustation - avec modération - et des connaissances pluridisciplinaires autour du vin.

Coût de la formation : 4 500 euros, avec évidemment des possibilités de prise en charge dans le cadre, évidemment, de la formation professionnelle.

Les effectifs attendus dans le cadre de la formation continue : une dizaine pour 2018-2019 et une montée en puissance, le double, une vingtaine d'étudiants pour 2021-2022.

Formation ouverte aux titulaires d'un bac, cela peut suffire, et puis, à défaut, si on n'a pas le bac, une validation d'acquis si on montre que cela entre dans le cadre d'une expertise professionnelle.

Un beau projet là encore sur...

Et j'enchaîne avec l'UMDPCS. En fait, c'est des réponses. Ce sont deux demandes, deux commandes qui ont été faites à l'UMDPCS.

La première, c'est par rapport, évidemment, à la réglementation et à la protection des données. C'est donc « Comment sécuriser les données de santé à l'ère du RGPD ».

C'est une formation en quatre modules, trois modules en e-learning et un de 6 heures. 18 plus 6 heures, cela fait 24 en présentiel.

Pour un tarif de 1 000 euros, et ils offrent un tarif dégressif, vous voyez, ils font quand même une approche commerciale, à partir de trois personnes par entreprise.

1 000 euros par journée, mais on peut faire moins si une des entreprises y répond. Un groupe, par exemple, on peut imaginer, qui travaille sur le RGPD se dit « nous, on fait cette formation courte pour notre entreprise avec quatre ou cinq inscrits » et ils pourront bénéficier de ce tarif dégressif.

Et le deuxième, c'est encore une commande adressée à l'UMDPCS, qui concerne un domaine que nous avons déjà évoqué dans le cadre des médecines alternatives, c'est l'aromathérapie mais en contexte spécifique ici, c'est l'aromathérapie en EHPAD.

C'est le chargé de cours, spécialiste en aromathérapie, qui fait cette formation sous la responsabilité d'une collègue de Santé.

C'est fait évidemment dans un cadre universitaire. J'ai déjà expliqué. Il ne s'agit pas d'une technique de gourou sectaire autour de l'aromathérapie. Il s'agit véritablement d'une médecine alternative.

Ce sont trois demi-journées, 12 heures, puis une matinée ou une après-midi, de 3 ou 4 heures quelques mois plus tard où on vérifie comment les gens... Donc on leur donne évidemment la technicité de l'aromathérapie en EHPAD, les gens y pratiquent, on revient quelques mois après et on regarde les difficultés qu'ils rencontrent, le bilan qu'ils peuvent faire et les progrès évidemment, parce que c'est l'essentiel, avec les publics concernés.

300 euros par personne. C'est moins cher que l'IUVV.

Intervenante. - C'est le vin, ce n'est pas la même chose.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques, pour la présentation de ce DU et de ces formations courtes.

Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions ?

Écoutez, je vais vous soumettre au vote ce qui était présenté dans le tableau.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

22 voix pour (unanimité)

Et on passe, cette fois-ci, aux diplômes nationaux.

- Diplômes nationaux

M. Boutaud.- Oui, alors le premier c'est un nouveau parcours MEEF deuxième année, M2.

Vous saviez qu'on en a déjà plus d'une dizaine, près d'une vingtaine même, puisqu'ils sont liés à... Ce sont des MEEF disciplinaires.

Et on s'est aperçu qu'il y avait un manque. C'est-à-dire que les gens qui avaient fait le CAPLP, donc pour les lycées professionnels, avec cette compétence bidisciplinaire - ils peuvent faire histoire-géo/langues, histoire-géo/lettres, maths, etc. -, eh bien, il n'y avait pas de MEEF deuxième année spécifique pour les gens, alors il faut les accueillir.

Alors, ce n'est pas obligatoire. On peut très bien faire un MEEF 2... On peut être très bien professeur de lycée professionnel sans passer par ce M2, mais c'est une recommandation forte.

L'idée du Rectorat aussi, c'est qu'à la faveur de ce MEEF deuxième année, il y ait une acculturation des professeurs de lycées professionnels, évidemment, aux objectifs pédagogiques qui sont à remplir ou à satisfaire.

Donc il y avait ce manque par rapport au...

Il faut être titulaire du CAPLP, donc CAPES de lycée professionnel, et puis ensuite, l'idée, c'est évidemment de regrouper toutes disciplines confondues.

Ensuite, il y a des formations spécialisées selon les disciplines, évidemment, d'affectation des collègues en lycée professionnel mais, en même temps, il y a des échanges transdisciplinaires par rapport aux objectifs pédagogiques, aux méthodologies, conduite de classe, dans ce contexte spécifique.

Vraiment très bien, là encore. Cela répond évidemment à un besoin de formation spécifique en contexte spécifique de lycée professionnel.

En fait, pour tout vous dire, cela avait déjà été voté favorablement par l'ESPE le 12 mars 2018, avec 27 voix pour, donc l'unanimité.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

La deuxième partie concerne les modifications de fiches filières.

M. Boutaud.- Alors cela fait toujours peur parce qu'on n'avait pas moins de 54 pages au total, trois dossiers, trois fichiers qui ont fini par être regroupés pour ces modifications de fiches filières.

Peu de choses à mentionner. J'espère que rien ne vous a vraiment frappé par rapport à cela.

Quelquefois... Bon, vous allez me dire « 54 pages de modifications de fiches filières avec une accréditation qui date d'un an, c'est beaucoup », mais il y a certains... Il y a eu des mutations de certains diplômes, je pense au diplôme d'Alex Frame sur le management interculturel où il a changé d'adossement.

Il y a une refonte assez importante de son diplôme qui était avant appareillé à mon master qui était MASCI. Maintenant, il a trouvé son autonomie, donc évidemment cela entraîne beaucoup de changements, pas fondamentaux, mais d'organisation, on va dire.

Cela explique.

On a fait modifier une chose, c'est que quelquefois on avait repéré que les collègues retenaient la mention de validation d'une UE ou d'une spécialité ou d'une matière.

Ce n'est pas suffisant. Il faut bien définir la modalité de contrôle, « validation » étant trop allusif. On ne sait pas ce que cela veut dire une validation : quels critères, comment, par quelle...

Donc on a demandé et les collègues ont bien compris la nature de la demande qui s'est exprimée dès la commission de la pédagogie dont je rappelle toujours l'utilité, qui est vraiment un très bon laboratoire pour sentir un petit peu les dossiers et voir un peu les aspérités qu'ils peuvent présenter. Ou, au contraire, les qualités qui se manifestent d'emblée.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Je rajoute aussi que cela fait beaucoup référence aux travaux des conseils de perfectionnement des mentions dont c'est la mission aussi de regarder si ce qui est enseigné correspond aux attentes, correspond au cahier des charges, et donc c'est aussi logique, et on va probablement de plus en plus, si les conseils de perfectionnement font leur travail jusqu'au bout et demandent à modifier X coeffs, X heures, changer le contenu d'un enseignement pour répondre aux besoins, aux attentes, etc. Ce qui explique aussi ce grand nombre de demandes de modifications des fiches filières.

Je crois que Peggy voulait ajouter quelque chose.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est une question sur le... Par exemple, je pense que cela ne doit pas être le seul, mais le master porté par Nikolai Kitanine, « Mathematical Physics », où, en fait, ce master est rattaché à la COMUE. Est-ce que c'est normal que nous, on ait quelque chose à voter dessus ou pas ? Quel est le rôle de l'uB ?

M. Boutaud.- C'est toujours l'ambiguïté. En fait, ces masters COMUE restent attachés à l'établissement. Ils sont sous l'obédience de la COMUE, mais leur rattachement administratif... Et, d'ailleurs, la gestion administrative relève souvent aussi de l'établissement.

Donc on a déjà eu un peu cette ambiguïté et c'est la raison pour laquelle, si vous vous souvenez, Peggy, à un moment donné, on les avait sortis de l'offre de formation générale et lorsque j'ai représenté l'offre de formation, il y a quelques mois, on avait réintégré ces parcours ISITE.

Mme Cénac-Guesdon.- Heureusement qu'on est d'accord sur la fiche filière quand même.

(Sourires)

Le Président.- C'est la COMUE qui a l'accréditation, en fait. Mais l'opération de ces masters est bien dans les établissements.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Boutaud.- C'est l'occasion aussi pour moi de rappeler qu'on fera très tôt à la rentrée... On va réunir à nouveau le groupe de travail sur le référentiel commun des études par rapport à l'arrêté de licence qui a été... dont le décret est passé.

Il y a tout cela qui est un petit peu en mouvement en ce moment, les masters, les licences... Donc avec Aline, on a proposé une date début septembre pour reprendre calmement et voir si on est bien ajusté par rapport à toutes les réformes qui viennent d'être votées ou adoptées par nos... par...

M. Debeaufort.- Par nos instances.

M. Boutaud.- Par nos instances.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Donc s'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose donc de voter sur ces diplômes nationaux, donc l'ouverture du parcours PLP dans la mention Master MEEF second degré, et puis l'ensemble des demandes de modifications des fiches filières pour la rentrée 2018.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

21 voix pour (unanimité)

Et nous passons au cinquième point des travaux de la CFVU, à savoir le calendrier universitaire avec, je regarde Jean-Marc, une coquille sur les dates.

M. Boutaud.- Oui, on a corrigé cela. Oui.

M. Debeaufort.- D'accord.

M. Boutaud.- Je vais le dire, il n'y a pas de souci.

5. Calendrier universitaire 2018-2019 : étude des propositions des composantes

M. Boutaud.- Là encore, j'ai renoncé à vous présenter évidemment le tableau général. Le calendrier, il fait 24 pages. Et on y trouve des informations évidemment essentielles, à savoir quel est le premier jour de présence des étudiants, la fin des cours du premier semestre, le début et la fin des examens du premier et du second semestre, le début et la fin des examens de la première et de la deuxième session, etc., etc. Donc, évidemment, si on n'a pas défini ce cadre-là, on ne peut absolument pas fonctionner.

Et il se trouve que malheureusement, tout allait bien, à ceci près que Nathalie Thomas qui est responsable de scolarité...

M. Debeaufort.- SVTE.

M. Boutaud.- ...SVTE nous dit « un collègue, malheureusement, s'est trompé ». Il a fixé la rentrée du M2 MIB le 3 septembre et, en fait, c'est le 11 septembre, et il demande si on peut, bien que ce ne soit pas passé en CFVU, qu'on n'ait pas pu le voir aussi en CT, je crois, on n'a pas pu voir ces calendriers, est-ce que le CA serait prêt à faire cette petite concession et autoriser notre collègue à bien faire sa rentrée le 11 et non le 3 ?

M. Debeaufort.- Oui.

(Rires)

Les étudiants auront une semaine de vacances en plus.

M. Boutaud.- Voilà, vous voyez. On va faire des heureux parce que je peux vous dire qu'ils étaient complètement alarmés à un moment donné. Oh mon Dieu !

Parce qu'avec Aline, on leur a mis quand même la pression dans un premier temps. On a dit « ce n'est pas passé en... ». Mais bon, voilà.

C'est pour éviter évidemment que les choses se reproduisent puis qu'il y ait un peu de... Mais bon, c'était vraiment une coquille. C'était une étourderie, on va dire.

M. Debeaufort.- Pas de questions ?

Si, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est par rapport à la réforme Parcoursup, étant donné que la fin de la première phase...

M. Boutaud.- Oui.

Mme Cénac-Guesdon.- ...enfin, c'est le 5 septembre, avec des recours qui peuvent aller jusqu'au 25 septembre, si ma mémoire est bonne. Donc même sans attendre le 20 septembre... le 25 septembre, est-ce qu'on ne pourrait pas faire que les rentrées commencent toutes, pour la L1 je parle...

M. Boutaud.- Oui.

Mme Cénac-Guesdon.- ...après le 5 septembre ? Parce qu'il y a des chances quand même que ceux qui sont affectés tardivement sont ceux qui, d'un point de vue scolaire, ont plus de difficulté et donc si, en plus, on les fait commencer avec une semaine de retard... Une semaine, ce n'est pas encore trop grave. Mais pour la fin du processus au 25 septembre, quand la rentrée a eu lieu le 3, ils partent déjà avec un sacré handicap quand même.

M. Debeaufort.- C'est vrai que c'est une très bonne remarque. Bon là, pour cette année, c'est un peu court pour changer l'ensemble des rentrées de L1, mais c'est une chose qu'il faut qu'on intègre pour l'année prochaine.

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- C'est clair.

M. Boutaud.- Il y en a beaucoup, non, dans ce cas ? Je ne sais pas si...

M. Debeaufort.- C'est vrai... C'est vrai que ce n'est pas...

Mme Cénac-Guesdon.- Je n'ai pas...

M. Boutaud.- Je vois, en Droit, par exemple, ils ont bien mis le 5 septembre pour la L1 et puis le 3 pour la L2, donc là on pourrait être raccord, très juste. Mais on pourrait vérifier cela, oui. Je vais vérifier.

M. Debeaufort.- Clara ?

Mme Privé.- Et pour tous les élèves qui, du coup, arriveront après - espérons qu'il y en ait le moins possible -, est-ce qu'il y aura des choses qui seront mises en place peut-être par rapport aux réunions de pré-rentrée, par rapport au niveau du rattrapage des cours si ceux-là arrivent le 25 septembre ? Est-ce qu'il y a des choses qui pourront être mises en place peut-être pour ces élèves ?

M. Boutaud.- Je ne sais pas.

Christelle, par rapport à la remédiation, par rapport...

Mme Serée-Chaussinand.- De fait, rien n'a été prévu en ce sens et les autres années non plus, je dois dire. Alors, peut-être est-ce que c'est un travail à faire.

Cela pourrait aussi faire partie, je ne sais pas, des dispositifs d'aide à la rentrée qu'on pourrait intégrer à AGIL.

Je ne sais pas. Cela, c'est vraiment de la réflexion à avoir.

Après, pour les rentrées, les caler toutes, c'est peut-être matériellement difficile.

J'entends que pédagogiquement ce serait souhaitable, mais je pense que Droit commence plus tôt. Médecine également... Enfin, ils se désynchronisent pour que, au moment des examens, il y ait la possibilité de les organiser dans de bonnes conditions.

Il faudra faire la part entre, on va dire, la logistique et le pédagogique.

Le Président.- Étant entendu que l'entrée en première année de licence d'étudiants primo-arrivants, ce décalage dans le temps n'est pas une spécificité de Parcoursup. C'est quelque chose qui a toujours existé y compris avec les autres dispositifs d'entrée à l'université.

Donc c'est une bonne question, mais ce n'est pas une question nouvelle. Donc il faudra qu'on l'examine.

Mais, effectivement, la réponse de Christelle sur le phasage, ensuite, des examens... enfin, la nécessité de déphaser les examens est une question importante.

Mais il faut que l'on regarde cela.

M. Debeaufort.- Merci, Christelle.

Mme Cénac-Guesdon.- La question n'est pas nouvelle, mais par contre, on ne sait pas encore exactement combien de personnes seront concernées en septembre.

En tout cas, à la vitesse à laquelle vont les choses jusqu'à présent avec les... enfin, une certaine... enfin, un ralentissement dans l'évolution des chiffres, je crains qu'en septembre, il y ait plus de personnes qui soient affectées tardivement dans des composantes par rapport à ce que faisait APB.

M. Debeaufort.- Merci.

S'il n'y a pas d'autres commentaires sur les nombreuses pages du calendrier...

M. Boutaud.- 24.

M. Debeaufort.- ...je vous le soumetts à l'approbation avec la modification pour le Master MIB de SVTE pour une rentrée le 11 septembre.

Qui vote contre ce calendrier ?

Qui s'abstient ? Donc une... deux abstentions.

Je vous remercie.

19 voix pour, 2 abstentions

Et nous passons au point n° 6, le remboursement des droits d'inscription.

6. Remboursement des droits d'inscription : procédures comptables applicables au titre de l'année 2018-2019

M. Boutaud.- Oui, avec trois points essentiels.

Évidemment, le premier, c'est de bien définir les règles de procédure et toutes les obligations saluaires auxquelles il faut satisfaire.

L'établissement se doit bien de définir ces règles de procédure qui concernent les demandes de remboursement des droits d'inscription, comment peut s'effectuer le paiement en trois fois, le traitement dans Apogée, la vérification, comment elle s'effectue, des dossiers, et la mise en paiement par l'Agent comptable... « L'Agent comptable » et non pas « l'argent comptable ».

Ensuite, on a tout un récapitulatif des sommes pouvant donner lieu à un remboursement : dans le cadre de la césure, du transfert avant la fin du premier semestre, d'inscription avant la fin du premier semestre, de démission, de remboursement à titre exceptionnel, d'apprentissage, pour les pupilles de la Nation ou, malheureusement et tragiquement, pour des conditions, des situations de décès.

Et puis troisième point important, c'est le calendrier prévisionnel de remboursement des droits d'inscription.

En fait, vous voyez, que pratiquement chaque mois... Il y a chaque mois, entre septembre et avril, une fenêtre de tir pour les vagues de remboursement.

Tout cela doit être clairement défini et donc c'est tout à fait important de régler tous ces points de procédure.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur ces modalités de... les conditions de remboursement des droits d'inscription ?

Donc je soumetts à votre approbation.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

20 voix pour (unanimité)

Nous passons...

M. Boutaud.- Au dernier point.

M. Debeaufort.- Nous passons au dernier point, le calendrier des procédures d'inscription et le complément pour la césure post-bac.

7. Calendrier des procédures d'inscription à l'Université de Bourgogne pour l'année 2018-2019 – complément pour la césure post-bac

M. Boutaud.- En fait, c'est un additif par rapport à ce que nous avons déjà voté sur les procédures d'inscription et qui concerne plus spécifiquement la césure, c'est-à-dire lorsque l'étudiant...

Alors, on est dans le cadre d'une demande de césure post-bac avec Parcoursup. L'élève vient d'avoir son bac et il choisit immédiatement la césure.

Donc c'est un cas spécifique et donc il fallait définir les dates d'envoi des dossiers complets.

Donc s'il veut faire cette demande de césure juste après le bac pour le premier semestre, cela se fera entre le 6 juillet et le 18 juillet ou alors entre le 6 et le 24 août, et si, juste après le bac, il veut faire une demande de césure pour le second semestre, cela se fera entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre.

Donc informations importantes qui seront disponibles. L'élève pourra le voir, je pense, sur Parcoursup avec l'information nécessaire à ce niveau-là pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur les marges de manœuvre qui lui sont offertes à ce niveau-là.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Pas de question ni de remarque ?

Donc je vous soumetts au vote ce complément au calendrier de procédure relative aux inscriptions des étudiants, spécifiquement pour la césure post-bac.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

21 voix pour (unanimité)

Et je remercie Jean-Jacques, Ambre et Christelle pour tous les travaux présentés dans le cadre de la CFVU.

Je garde Jean-Jacques pour le...

M. Boutaud.- C'est moi qui vous remercie, bien évidemment.

M. Debeaufort.- Je garde Jean-Jacques pour le point suivant...

M. Boutaud.- C'est Muriel.

M. Debeaufort.- ...avec Muriel Henry concernant le septième point de l'ordre du jour, les demandes de subventions déposées au titre de l'appel à projets « Partenariats, attractivité et vie étudiante ».

Et je donne la parole à Muriel.

Mme Henry.- Merci.

VII) Demandes de subventions déposées au titre de l'appel à projets « Partenariats, attractivité et vie étudiante »

Mme Henry.- Oui, cela nécessite effectivement une précision de contexte puisque jusqu'alors, depuis déjà de nombreuses années, le Conseil régional de Bourgogne, devenu Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, avait l'habitude de financer la vie étudiante via une contribution globale qui nous était versée dans le cadre d'une convention que les administrateurs avaient, d'ailleurs, à examiner dans le courant du mois d'avril, et ce « chèque en blanc », pour utiliser les termes de la Région, permettait ensuite que la commission FSDIE travaille finalement sur la nature des projets de manière autonome avec un représentant du Conseil régional, évidemment, présent, et comme toutes les subventions publiques, toutes ces dépenses et tous ces projets faisaient, au final, l'objet d'une... de justifications, évidemment, auprès des financeurs.

Cette année, les modalités de financement ont changé. Nous sommes entrés dans le cadre, et Ambre l'a rappelé tout à l'heure déjà, je crois, d'une démarche d'appel à projets, ce qui suppose donc que les demandes de financement soient appuyées sur des projets tout à fait précis qui sont définis à la fois dans leur contenu, dans leurs objectifs, dans leur périmètre et puis, bien sûr, dans leur budget.

Alors, vous avez déjà eu l'occasion d'examiner le premier appel à projets dans ce cadre qui était l'appel à projets « Vie étudiante » qui a été présenté aux administrateurs en mars dernier, avant d'être présenté aux administrateurs de la COMUE, avant d'être présenté au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Cet appel à projets « Vie étudiante » comportait 17 projets. Nous devrions bientôt avoir la réponse puisque les élus du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ont examiné ces projets cette semaine.

Ça, c'était le premier appel à projets.

Et puis il y en avait un second qui pouvait concerner la vie étudiante, un appel à projets beaucoup plus large, concernant les partenariats, l'attractivité et la vie étudiante qui, du coup, a conduit l'ensemble des associations... Et je crois qu'on doit saluer le travail qui a été fait puisque cela requiert, vous le voyez bien, une anticipation beaucoup plus importante que par le passé, des projets. Qui a conduit donc l'ensemble des associations et la commission FSDIE dernière à décider de présenter un certain nombre de ces projets au financement du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Ce deuxième appel à projets se définit traditionnellement comme un appel à projets au fil de l'eau. C'est-à-dire que ce que l'on fait maintenant, on va à nouveau le faire tout au long des mois qui viennent, à chaque fois qu'une association aura un projet... une association ou d'autres, d'ailleurs, structures puisque l'appel à projets est large, aura un projet à présenter.

Donc, finalement, aujourd'hui, c'est la première fois que le principe du dépôt d'un appel à projets dans ce cadre est présenté aux administrateurs et puis il est accompagné donc d'une liste précise de projets sur lesquels il s'agit aussi de voter puisque, dans le cadre du dépôt de ces projets auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, l'un des éléments évidemment déterminants est le vote des administrateurs de l'université.

Le Président.- Merci, Muriel.

Avez-vous, les uns, les autres, des besoins d'informations complémentaires sur cette démarche nouvelle, cette procédure nouvelle ? Est-ce que les choses sont bien claires ?

M. Debeaufort.- Donc s'il n'y a pas de complément ou de remarque, il nous faut approuver le fait que l'on déposera au fil de l'eau des demandes de subventions au titre des projets « Partenariats, attractivité et vie étudiante ».

Donc je vous le soumets au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

21 voix pour (unanimité)

Et nous passons... Merci, Jean-Jacques. Merci, Muriel.

Nous passons au huitième point qui concerne le compte rendu et l'approbation de conventions et de contrats et on va commencer par les conventions et contrats emportant versement d'une subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

VIII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Debeaufort.- Vous avez reçu les documents et les tableaux.

Donc le premier tableau concerne les accords et conventions emportant versement de subventions par l'université et ceux stratégiques pour l'ensemble de l'établissement ou engageant fortement l'uB.

Deux conventions sur ce tableau.

La première, c'est la convention cadre avec AgroSup qui a été retravaillée cette année et mise à jour.

Alain Helleu peut amener des compléments parce qu'il a suivi ce dossier et achevé l'affaire... la phase de mise à jour de cette convention.

Je vous rappelle que cette convention cadre prévoit un équilibre, alors pas au centime près ni à la demi-heure près, mais un équilibre des contributions de l'uB

et d'AgroSup sur les différents dispositifs de formation que l'on a en co-accréditation en particulier.

Et, pour faire simple, je ne sais pas s'il y a des questions, mais c'est très engageant pour l'université de Bourgogne, bien qu'il n'y ait pas de montant affecté. Mais c'est un partenariat fort et ancien entre l'uB et AgroSup et qui permet, j'allais dire, un bon fonctionnement sur certains dispositifs de formation, entre autres.

M. Helleu.- Il y a la durée aussi.

Le Président.- C'est une convention qui porte sur la période 1^{er} septembre 2018-31 août 2023.

C'est une convention cadre qui va gouverner globalement l'ensemble de nos relations avec AgroSup et qui est quelque chose de bien équilibré, qui a été travaillée par les services et qui prend la suite de la convention, vraiment complètement la suite de la convention existante.

M. Debeaufort.- La deuxième convention qui est versée au Comité régional du sport universitaire, c'est ce qui lie le SUAPS au Comité régional du sport universitaire et c'est le SUAPS qui le gère et nous donne donc accès à différentes activités et sports.

L'encadrement pédagogique y est assuré. Les assurances, etc.

Pour un montant de 20 000 euros.

C'est une convention qu'on renouvelle tous les ans dans le cadre des activités du SUAPS et donc des activités offertes aux personnels et aux étudiants de l'université de Bourgogne.

S'il n'y a pas de remarque, je passe au tableau suivant, et celui-ci, il y aura une modification par rapport au tableau qui vous est transmis, qui sont les accords et conventions concernant le pôle Recherche.

Le précédent, on était sur le PFVU.

On ne votera que sur les deux premières lignes du tableau. La troisième ligne du tableau sera réexaminée plus tard parce qu'en fait, dans le montant indiqué, c'est la totalité du coût du programme.

Or, ce n'est pas cette totalité du coût qu'il nous faudra reverser aux partenaires, mais simplement le solde, après avoir déduit toutes les dépenses engagées de l'université. Donc on sera très loin de ce montant.

Il ne vous sera donc pas soumis au vote aujourd'hui. On ne va traiter que les deux premiers cas.

Le premier cas, c'est une convention de partenariat pour une journée d'étude organisée par le CGC. Les deux cas, d'ailleurs.

Et le deuxième... La deuxième convention, c'est toujours le CGC et c'est lié au coût pour la publication et l'édition d'un ouvrage.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces deux conventions ?

Donc je vous propose de mettre au vote les deux précédentes conventions concernant le pôle Vie universitaire et puis les deux conventions, et non trois, concernant le pôle Recherche.

Pas de remarque ? Pas de question ?

Donc qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

19 voix pour (unanimité)

2. Compte rendu des conventions hors subventions

M. Debeaufort.- Le tableau suivant, ce sont les comptes rendus des conventions hors subventions, donc qui n'emmènent pas... dont le CA prend acte mais n'a pas besoin de voter.

Vous avez reçu les différents tableaux, conventions rattachées au PAJI, au PFVU, au pôle Recherche et au pôle Culture.

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques sur ces différents tableaux et ces différentes conventions, en sachant qu'elles ne sont pas stratégiques et n'engagent pas le versement de subventions ?

Donc je ne soumetts pas au vote puisque c'est pour information.

Le conseil d'administration prend acte.

Je vous remercie et je vais rendre la parole au Président pour la question diverse qui reste puisque la deuxième a été traitée tout à l'heure.

IX) Questions diverses (Reprise)

1. Dénomination de la bibliothèque universitaire d'Auxerre (site de l'IUT)

Le Président.- La question diverse qui reste se situe sur le site universitaire d'Auxerre.

Vous savez que nous allons inaugurer à l'automne prochain le quatrième bâtiment de ce site qui va donner une ambition nouvelle, qui est un bâtiment entièrement dédié à la vie étudiante et dans ce bâtiment se trouve notamment une superbe bibliothèque universitaire, et les collègues d'Auxerre nous font la proposition de dénommer cette bibliothèque d'Auxerre du nom de Joseph Fourier qui est un éminent scientifique qui est né à Auxerre et les collègues d'Auxerre sont extrêmement actifs pour entretenir la mémoire scientifique de Joseph Fourier.

Donc je vous propose qu'on nomme cette bibliothèque universitaire « Bibliothèque Joseph Fourier ».

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions à cette proposition ?

Qui est donc adoptée.

Je vous remercie.

19 voix pour (unanimité)

Et je vous remercie tous très sincèrement pour être restés jusqu'à cette heure avancée pour ce dernier conseil d'administration de notre année universitaire.

Je vous souhaite un très bon été à tous, de prendre du repos.

Et puis je voudrais vous dire qu'on se retrouvera tous le mercredi 5 septembre pour un conseil d'administration qui est extraordinaire au sens où il ne figure pas dans le calendrier institutionnel normal, mais que nous avons tenu à mettre en place depuis 2012, puisque c'est le moment où nous allons pouvoir examiner de façon dépassionnée, parce que sans enjeu de vote, les grands principes des grands équilibres pour la présentation du budget 2019 et pour la campagne d'emploi 2019.

Et puis nous saisissons l'occasion de ce conseil d'administration extraordinaire pour discuter également d'un certain nombre de dossiers assez politiques et assez stratégiques qu'on n'a pu qu'effleurer cet après-midi, mais pour lesquels j'espère que nous aurons plus d'éléments concrets à apporter à votre connaissance comme base de discussion au début du mois de septembre.

Merci à tous et excellent été à tous.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55)

Le Président

Alain BONNIN

